Plan de développement de la zone agricole | PDZA

2026-2031

MRC de Matawinie
Entreprenante de nature!

Québec

RÉDACTION

Évelyne Ricard, aménagiste, MRC de Matawinie

ericard@matawinie.org

RÉVISION

Katherine Brunet, directrice adjointe du Service d'aménagement – Volet aménagement et planification, MRC de Matawinie

kbrunet@matawinie.org

Judith Godin, directrice du Service d'aménagement, MRC de Matawinie

jgodin@matawinie.org

Stéphanie Leblanc, adjointe administrative du Service de l'aménagement, MRC de Matawinie

sleblanc@matawinie.org

CONCEPTION

Marc-Olivier Guilbault, conseiller marketing et communication, MRC de Matawinie

moguilbault@matawinie.org

MRC de Matawinie, avril 2026

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 3

LISTE DES CARTES 6

LISTE DES FIGURES 6

LISTE DES TABLEAUX 7

LISTE DES ACRONYMES 8

MOT DE LA PREFET 9

AVANT-PROPOS 11

Qu'est-ce qu'un PDZA ? 11
Pourquoi une révision ? 11

COMITÉ TECHNIQUE – RÉVISION DU PDZA 12

HÉRITAGE DU PDZA 2016 12

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE - PDZA 2016 14

BILAN DES ACTIONS COMPLÉTÉES 14

CONCERTATION DU MILIEU 16

Questionnaire adressé aux municipalités 16
Autres démarches de concertation 17

CHAPITRE 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE MATAWINIE 19

1.1 Localisation 19
1.2 Démographie 21
1.2.1 Population totale et répartition géographique *21*
1.2.2 Évolution démographique et variations par municipalité *21*
1.2.3 Âge moyen et structure par groupe d'âge *21*
1.2.4 Prévisions démographiques *22*
1.2.5 Structure des ménages *22*
1.2.6 Scolarité et niveau de diplomation *22*
1.2.7 Revenu moyen et médian *23*
1.2.8 Taux de chômage et d'emploi *23*
1.2.9 Immigration et diversité culturelle *23*

CHAPITRE 2 25

PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE 25

2.1 Historique du développement agricole 25
2.2 Identification de la zone agricole 25
2.3 Planification du territoire agricole 27
2.4 Caractéristiques géophysiques et éléments naturels du territoire agricole 30

2.4.1 Topographie *30*
2.4.2 Qualité des sols *36*
2.4.3 Milieux hydriques et milieux humides *39*
2.4.4 Zones de contraintes naturelles *47*
2.4.5 Patrimoine agricole *51*
2.4.6 La souveraineté alimentaire en Matawinie : initiatives locales *58*
2.5 Occupation du territoire agricole 61
2.5.1 Occupation dédiée à l'entreprise agricole *61*
2.5.2 Nombre d'entreprises agricoles *62*
2.5.3 Location des terres *64*
2.5.5 Parcelles agricoles sous-utilisées ou en friche *65*
2.5.6 Autorisations de la CPTAQ *66*
2.5.7 Îlots déstructurés *68*
2.6 Caractéristiques des entreprises agricoles 70
2.6.1 Taux d'emploi relié à l'agriculture *70*
2.6.2 Revenus agricoles *70*
2.6.3 Main-d'œuvre agricole *71*
2.6.4 Relève agricole *72*
2.6.5 Type de productions *74*
2.6.6 Activités complémentaires aux activités agricoles *78*
2.6.7 Agrotourisme *79*
2.7 ACTIVITÉS AGROFORESTIÈRES 83
2.7.1 Acériculture et potentiel acéricole *84*
2.7.2 Acériculture en terres publiques *88*
2.7.3 Autres potentiels forestiers *88*
2.8 CHANGEMENTS CLIMATIQUES 90
2.8.1 Objectifs du mandat 90
2.8.2 Portrait physique du territoire 90
2.8.3 Portrait climatique à l'horizon 2041–2070 91
2.8.4. Impacts des changements climatiques sur l'agriculture 94
a. Extension possible de la zone agricole *94*
b. Chaleur extrême et stress thermique *94*
c. Inondations *94*
d. Productions végétales *94*
e. Production acéricole *94*
f. Ravageurs, maladies et adventices *95*
g. Santé des sols *95*
2.8.5 Conclusion 95

CHAPITRE 3 98

DIAGNOSTIC ET ENJEUX PRIORITAIRES 98

HÉRITAGE DU PDZA 2016 98
LES 4 THÈMATIQUES DU DIAGNOSTIC DE LA ZONE AGRICOLE : Forces, faiblesses, opportunités, menaces 99

CHAPITRE 4 ..... **114**

VISION CONCERTÉE **114**

NOUVELLE VISION : **114**

ORIENTATIONS **115**

CHAPITRE 5 ..... **117**

PLAN D'ACTION **117**

BIBLIOGRAPHIE **140**

ANNEXE 1 : RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE MENÉ AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS EN 2022 144
ANNEXE 2 - WORLD CAFÉ – RENCONTRES 163
ANNEXE 3 – CONSULTATION COCORIKO 164
UNE CONSULTATION A EU LIEU SUR LA PLATEFORME *COCORIKO* DU 3 AU 21 NOVEMBRE 2025. 164
CE SONT 28 PARTICIPANTS QUI ONT RÉPONDU AUX 24 QUESTIONS. 164

Liste des cartes

Carte 1 - Localisation de la MRC de Matawinie dans la région de Lanaudière

Carte 2 – Localisation de la zone agricole dans la MRC de Matawinie

Carte 3 – Grandes affectations agricoles MRC Matawinie

Carte 4 - Ensemble physiographique des Laurentides

Carte 5 – Classes des pentes en zone agricole

Carte 6 - Coulées agricoles dans la MRC de Matawinie

Carte 7 – Classes des sols selon leur potentiel en zone agricole

Carte 8 - Localisation des milieux hydriques en zone agricole

Carte 9 – Classes de drainage des sols en zone agricole

Carte 10 – Bassins versants situés dans la MRC de Matawinie

Carte 11 – Localisation des milieux humides en zone agricole

Carte 12 - Zones exposées aux glissements de terrain

Carte 13 – Paysages patrimoniaux situés en zone agricole

Carte 14 — Inclusions et exclusions à la zone agricole

Carte 15 — Îlots déstructurés MRC Matawinie

Carte 16 – Potentiel acéricole dans la zone agricole MRC Matawinie

Liste des figures

Figure 1 – Répartition selon le plus haut certificat d'études (15 ans et plus)

Figure 2 – Répartition du potentiel agricole (ha), dans les différentes municipalités

Figure 3 – Nombre de cours d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation de travaux à des fins d'entretien agricole par le MAPAQ entre 2006-2010 et 2010-2024

Figure 4 – Superficies des milieux humides dans la zone agricole, par municipalité (ha)

Figure 5 – Répartition des superficies exploitées selon les municipalités (ha)

Figure 6 - Superficie cultivée (ha) par municipalité

Figure 7 – Évolution nombre d'entreprises agricoles par municipalité

Figure 8 – Production animale comme activité principale dans la MRC de Matawinie

Figure 9 – Vente de produits en marchés publics

Figure 10 – Autocueillette à la ferme, selon le type de productions

Figure 11 - Superficies forestières productives et improductives (ha)

Figure 12 – Volume de bois mis en marché provenant de la forêt privée en Matawinie

Figure 13 – Potentiel acéricole (ha) dans la zone agricole

Liste des tableaux

Tableau 1 – Superficie de la zone agricole en hectares par municipalité

Tableau 2 – Superficie de coulées agricoles (ha) par municipalité

Tableau 3 – Paysages patrimoniaux situés en zone agricole

Tableau 4 – Nombre d'exploitations agricoles en 2023 dans Lanaudière, par découpage territorial (MRC)

Tableau 5 - Comparaison avec les moyennes régionales

Tableau 6 – Détermination des catégories de friches

Tableau 7 - Types de friche par municipalité (en ha) – Retrait des secteurs de contraintes

Tableau 8 - Exclusions et inclusions ayant eu lieu entre 1988-2022, selon les classes de sols dans la MRC de Matawinie

Tableau 9 - Superficies autorisées (ha) par la CPTAQ pour des usages non agricoles (UNA), par types d'usages, entre 1998 et 2022 dans la MRC de Matawinie

Tableau 10 - Répartition des revenus agricoles moyens selon les municipalités

Tableau 11 – Présentant la provenance de la main-d'œuvre agricole et le nombre d'entreprises

Tableau 12 – Nombre d'entreprises prévoyant vendre d'ici 5 ans avec ou sans relève

Tableau 13 – Proportion des entreprises agricoles ayant au moins un membre de moins de 40 ans en Matawinie en 2017

Tableau 14 - Activité principale de la relève agricole

Tableau 15 — Répartition de la relève agricole établie, selon le plus haut diplôme obtenu

Tableau 16 – Nombre d'unités animales par type de production

Tableau 17 – Entreprises agricoles avec production animale comme production secondaire

Tableau 18 – Production végétale comme activité principale dans la MRC de Matawinie

Tableau 19 – Hectares (ha) exploités par types de productions végétales principales dans la MRC de Matawinie

Tableau 20 – Production végétale comme activité secondaire dans la MRC de Matawinie

Tableau 21 – Types de production certifiée biologique

Tableau 22 - Entreprises agricoles faisant de la transformation alimentaire

Tableau 23 – Nombre d'exploitations procédant à une mise en marché ou à des activités d'agrotourisme comparatif 2010-2017

Tableau 24 – Marchés publics sur le territoire de la Matawinie

Tableau 25 - Entreprises ayant un kiosque de vente de produits de la ferme

Tableau 26 – Évolution projetée des températures en degrés Celsius selon deux scénarios climatiques par rapport à la période actuelle 1991-2020

Tableau 27 – Tendances climatiques futures et incidences sur l'agriculture

Liste des acronymes

ARDA	Aménagement rural et le développement agricole
CABCM	Centre d'action bénévole communautaire Matawinie
CDBL	Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
CLD	Centre local de développement (aujourd'hui dissout)
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
FUPAL	Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière
Ha	Hectare
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
LATANR	Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	ministère de la Culture et des Communications
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques de la faune et des parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMD	Ministère des Transports et de la mobilité durable
OBV	Organisme de bassins versants
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PPAQ	Producteurs et productrices acéricoles du Québec
ROSAM	Réseau des organismes en sécurité alimentaire de la Matawinie
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
UPA	Union des producteurs agricoles

MOT DE LA PRÉFET

C'est avec une grande fierté que le Conseil de la MRC de Matawinie vous présente la mise à jour de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce document stratégique constitue un outil essentiel pour mettre en valeur notre territoire agricole, soutenir son développement durable et renforcer ses liens avec les autres secteurs d'activité de la région.

Si la Matawinie est reconnue pour sa vocation récréotouristique, elle se distingue également par son potentiel agricole remarquable. À travers ce PDZA, nous réaffirmons notre volonté d'appuyer les initiatives qui assureront la vitalité de notre agriculture et contribueront à l'autonomie alimentaire régionale, notamment grâce au Système alimentaire durable Matawinie (SADM). Ce plan s'appuie sur l'expertise et l'engagement du Comité technique et du Comité consultatif agricole (CCA), dont les travaux ont permis de définir des actions concrètes, adaptées aux besoins du milieu.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires, en particulier le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), pour leur appui indéfectible. Nous soulignons également la contribution inestimable des producteurs agricoles et des acteurs du milieu, dont la participation aux consultations et aux divers comités a été déterminante dans l'élaboration de ce plan.

Ensemble, continuons à bâtir un avenir prometteur pour l'agriculture de la Matawinie.

_____

Isabelle Perreault
Préfet de la MRC de Matawinie

Avant-propos
de la révision du PDZA

Plan de développement
de la zone agricole | PDZA

MATAWINIE

AVANT-PROPOS

Qu’est-ce qu’un PDZA ?

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification qui a pour objectif de valoriser la zone agricole d'une MRC tout en favorisant un développement durable des activités agricoles. Ce document repose sur un état des lieux détaillé, ainsi que sur une analyse des possibilités d’évolution pour les activités agricoles, dans le respect de l'environnement et des défis socioéconomiques locaux. Il est élaboré par la MRC en collaboration avec les acteurs locaux, et définit les actions à mettre en place pour améliorer la vitalité et la résilience du secteur agricole.

Le PDZA inclut un portrait du territoire et des activités agricoles, un diagnostic et des enjeux locaux, une vision partagée des futurs développements ainsi qu’un plan d'action concret. Il est conçu pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à un développement agricole harmonieux, tout en améliorant la qualité de vie des communautés rurales.

Pourquoi une révision ?

Depuis l’entrée en vigueur du premier PDZA en 2016, l’évolution de la réalité territoriale de la Matawinie et l’élaboration de plusieurs documents de planification ont justifié la nécessité de procéder à la révision du PDZA. Dans le cadre de cette démarche, les données ont été mises à jour pour mieux refléter les défis actuels, notamment ceux liés aux changements climatiques. En concertation avec les acteurs du territoire, un ensemble d'actions spécifiques a été formulé pour adapter les exploitations agricoles aux nouveaux enjeux climatiques. Cette démarche aura également permis, à nouveau, de mobiliser plusieurs acteurs et intervenants du milieu agricole.

Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026.

Comité technique – Révision du PDZA

Le Comité technique a été adapté pour donner suite à la première version du PDZA de la MRC de Matawinie, afin d'assurer un suivi après l'adoption de la version révisée.

Représentant.e.s	Organisation
Isabelle Perreault	MRC de Matawinie
Évelyne Ricard	MRC de Matawinie
Katherine Brunet	MRC de Matawinie
Judith Godin	MRC de Matawinie
Isabelle Hardy	Lanaudière économique
Kathleen Chagnon	Développement Matawinie
Annie Cossette	CDBL
Hela Chourabi	MAPAQ
Charles Bergeron	UPA
Élysée Picone	UPA
Rémi Racine	Municipalité de Rawdon
Vanessa Desjardins	Municipalité Sainte-Émélie-de-l 'Énergie
Alexandra Bazin	CABCM
Marie-Pier Dubois	OBV L'Assomption
Audrey Boisjoly **Bertrand Baril** **Marcel Beauséjour** **Martin Forest** **Sylvain Roberge** **Vital Deschênes**	Comité consultatif agricole

La MRC souhaite remercier le Comité technique pour son implication, ainsi que les partenaires qui ont contribué à l'élaboration du plan d'action.

Héritage du PDZA 2016

La MRC de Matawinie a élaboré une première version du PDZA qui a été approuvé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) le 26 septembre 2016. La mise en œuvre du PDZA et de son plan d'action a débuté en 2017 en collaboration avec les intervenants du milieu. Des quatorze actions identifiées, seulement deux ont été complétées, quatre sont en cours et huit n'ont pas été débutées. La révision du PDZA a donc permis de revoir les actions visées en 2016, d'en développer des nouvelles, ainsi que faire le point sur les enjeux territoriaux.

Depuis l'adoption du PDZA en 2016, le territoire a connu des évolutions significatives, tant sur le plan des dynamiques agricoles que dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales. Le présent chapitre propose d'établir un diagnostic actualisé, en s'appuyant sur l'héritage du PDZA 2016, afin de mettre en lumière les acquis, les transformations et les défis qui persistent. Cette analyse rétrospective permet non seulement de mesurer les progrès réalisés et les impacts des

actions entreprises, mais aussi d'identifier les enjeux prioritaires qui orienteront les interventions futures.

L'HÉRITAGE DU PDZA 2016	
Les bons coups et les acquis	**Les écueils et les apprentissages**
Intégration du PDZA dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC	Identification nécessaire de ressources humaines et moyens financiers pour assurer la mise en œuvre du plan, afin d'éviter la démobilisation
Éclosion de petites entreprises et diversification des productions agricoles	Identification de cibles/objectifs plus réalistes et à la portée des instances municipales afin d'éviter les projets non réalisés ou trop ambitieux
Collaboration avec la TGIRT pour l'analyse du potentiel acéricole (en cours)	Identification plus claire des responsables de la mise en œuvre des actions, afin d'assurer une meilleure imputabilité
Collaboration au réseau ARTERRE pour favoriser le jumelage et la relève agricole	Intégration d'actions plus précises et mesurables afin de mieux en assurer le suivi
	Intégration de mécanismes pour maintenir un contact avec le milieu agricole

La révision du PDZA offre déjà l'occasion de renouer avec le milieu agricole. Depuis l'arrivée d'une ressource interne affectée à divers projets en lien avec ce secteur, les liens ont été rétablis avec le Comité consultatif agricole (CCA). Celui-ci a déjà pu se pencher sur plusieurs enjeux régionaux, tels que les demandes de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ainsi que la Consultation nationale agricole. De plus, par le réseautage, des liens ont été tissés entre le Système d'alimentation durable Matawinie (SADM) et la MRC par l'entremise du forum Se *nourrir en Matawinie* . Organisé par le SADM, ce forum met en vedette des conférenciers et présente des solutions innovantes visant à répondre aux défis agricoles et aux déserts alimentaires dans le nord du territoire de la MRC.

Par cette révision, la MRC souhaite renouer avec son milieu et élaborer un plan d'action concret et réaliste permettant d'assurer la mise en œuvre dans les années à venir et la pérennité de la zone agricole.

État d'avancement de la mise en œuvre - PDZA 2016

Actions	État d'avancement		
	Complétée	En cours	Non débutée
1. Élaborer un coffre à outils pour l'affichage agrotouristique		✓	
2. Évaluer la possibilité de créer une coopérative de partage de la main-d'œuvre			✓
3. Collaborer à l'analyse du potentiel acéricole en partenariat avec la TGIRT		✓	
4. Élaborer une étude de faisabilité pour l'implantation d'un abattoir et d'une usine de transformation de proximité			✓
5. Soutenir la stratégie de commercialisation des produits agroalimentaires de la Matawinie (ex. : circuits courts)			✓
6. Soutenir l'émergence d'entreprises agricoles dont le développement repose sur de nouveaux modèles d'exploitation ainsi que sur l'innovation			✓
7. Distribuer des paniers de produits locaux « Bienvenue en Matawinie » aux nouveaux résidents			✓
8. Mettre sur pied un projet de marché itinérant faisant la promotion des produits maraîchers et agroalimentaires			✓
9. Mettre sur pied une plateforme de diffusion comprenant les formations offertes, un service de mentorat, les programmes de subventions ainsi que la liste des événements et festivals offerts en Matawinie		✓	
10. Caractériser les cours d'eau agricoles afin de réaliser un plan quinquennal de travaux à effectuer		✓	
11. Élaborer un projet pilote de charte des paysages agricoles			✓
12. Assurer la concordance du PDZA avec le Schéma d'aménagement et toute autre document de planification d'organismes partenaires	✓		
13. Créer une vigie sur la filière avicole			✓
14. Joindre le réseau banquedeterres.ca	✓		

Bilan des actions complétées

Action 12 - Assurer la concordance du PDZA avec le Schéma d'aménagement et toute autre document de planification d'organismes partenaires

Le PDZA a été intégré au Schéma d'aménagement et de développement révisé, qui lui est entrée en vigueur le 16 janvier 2018.

Action 14 - Joindre le réseau banquedeterres.ca (devenu le Service d'établissement et de transfert d'entreprise agricole Lanaudière Économique)

Une des actions qui a été mise en œuvre à la suite de l'entrée en vigueur du PDZA de 2016, était l'inscription aux services de la plateforme L'ARTERRE, qui est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève et la reprise de fermes qui n'ont pas de relève identifiée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec.

Pour la région de Lanaudière, Lanaudière Économique est l'organisme responsable de ce mandat.

Lanaudière Économique est un organisme à but non lucratif dont la mission est de répondre aux enjeux communs de développement économique local et de contribuer à la prospérité et au rayonnement de Lanaudière en favorisant la synergie des acteurs du développement économique.

Le Service d'établissement et de transfert d'entreprise agricole mise sur l'expertise d'une ressource professionnelle, membre de l'Ordre des agronomes du Québec, qui travaille en complémentarité avec les acteurs du développement économique ainsi qu'avec tous les autres intervenants et organisations gravitant dans l'écosystème régional. Il répond notamment au besoin des futurs agriculteurs de maintenir un point de repère pour comprendre l'écosystème entrepreneurial et d'un encadrement pour s'y retrouver.

Voici quelques retombées pour la période 2018-2023, en Matawinie :

<u>Inscriptions au Service</u>

- Aspirants-agriculteurs: 17 / 145
- Propriétaires: 19 / 94

<u>Jumelages</u>

- Premières rencontres de maillage: 11 / 82
- Ententes conclues grâce au répertoire des offres: 2 / 22
- Ententes conclues hors du répertoire des offres: 3 /21
- Candidats à l'essai pour un projet maraîcher
- Mises en relation - échanges de produits fruitiers et maraichers: 2

<u>Pour la période avril 2023 à mars 2024</u>

- 4 entreprises accompagnées (2 démarrages, 1 transfert, 1 partenariat)
- 9 demandes d'informations
- 3 rencontres avec entreprise et des conseillers de l'écosystème entrepreneurial
- 3 rencontres de mise en relation entre entrepreneurs agricoles

<u>Pour avril 2024 à mars 2025</u>

- 10 projets accompagnés (2 démarrages, 5 reprises/transferts, 2 partenariats et 1 vente d'une propriété agricole - Total: 22 entrepreneurs)

CONCERTATION DU MILIEU

Dans le cadre de la démarche de révision du PDZA, un questionnaire a été diffusé en juin 2022 auprès des agriculteurs et des municipalités du territoire. Cet exercice visait à favoriser la concertation en recueillant des commentaires, des perceptions et des constats afin d'évaluer le progrès depuis le PDZA de 2010. Plus de 89 participants ont répondu, offrant ainsi un éclairage précieux sur les enjeux et priorités actuels. Les résultats détaillés de ce sondage sont présentés à l'Annexe 1.

Questionnaire adressé aux municipalités

Dans le cadre de la révision du PDZA, deux questionnaires ont été réalisés. Le premier visait à interroger les municipalités de la MRC afin de dresser un inventaire des marchés publics présents sur le territoire, selon leur fréquence, le nombre de producteurs, le gestionnaire des événements agricoles (marché public, marché de Noël ou autres) ainsi que sur les attentes envers le rôle de la MRC.

Sur les quinze municipalités de la MRC, treize ont répondu au sondage. De ces municipalités, huit ont affirmé avoir un marché public sur leur territoire et cinq n'en avaient aucun.

Plusieurs facteurs expliquent l'absence de marchés publics dans certaines municipalités, notamment :

- Manque de producteurs agricoles locaux ou faible intérêt ;
- Concurrence avec d'autres marchés publics présents dans la MRC ;
- Présence d'épiceries à proximité offrant des produits locaux.

Quant à l'ensemble des marchés publics présents dans les différentes municipalités, ceux-ci sont plus saisonniers, comprenant moins de dix producteurs agricoles. Voici une liste des différentes municipalités offrant des marchés publics estivaux :

- Chertsey ;
- Rawdon ;
- Saint-Côme ;
- Saint-Damien ;
- Saint-Donat ;
- Sainte-Béatrix ;
- Sainte-Émélie-de-l 'Énergie ;
- Notre-Dame-de-la-Merci.

Questionnaire adressé aux producteurs et productrices agricoles

Par la suite, un autre sondage, principalement destiné aux producteurs et productrices agricoles, visait à recueillir leur perception du volet agricole dans la MRC de Matawinie et à mieux connaître leur réalité de travail. Ce dernier servait essentiellement à mettre certaines données à jour tout en impliquant les producteurs agricoles dans le processus de révision du PDZA. Étant concrètement dans le milieu agricole, ces derniers ont à cœur le développement de l'agriculture, ce qui permet de

brosser un portrait plus actuel de la réalité agricole de la MRC tout en s'arrimant aux besoins du milieu.

Ce questionnaire a été disponible pendant deux mois, soit les mois de novembre et décembre 2021, sur les sites Internet des municipalités, celui de la MRC ainsi que sur certains réseaux sociaux. La Fédération de l'Union des producteurs agricole de Lanaudière (FUPAL) a aussi transmis l'information à leurs membres via courriel.

Ce questionnaire a permis de faire quelques constats pouvant servir de base dans l'élaboration du plan d'action révisé. Le manque de support et d'accompagnement pour les producteurs agricoles entraîne souvent une faiblesse technique des productions, une similitude dans le type de productions ou même de l'isolement. La majeure partie des répondants agricoles ont mentionné un manque d'aide au niveau de programmes disponibles et qu'ils avaient une mauvaise connaissance des services offerts.

Les répondants étaient principalement des personnes de la relève agricole. Outre le manque de support, d'accompagnement et de connaissance des services et programmes d'aide disponible, la mise en marché est également un de leurs soucis. Le manque de main-d'œuvre freine plusieurs producteurs et productrices agricoles à vendre dans les marchés publics. De plus, ce manque de main-d'œuvre diminue la transformation de produit de 2e et 3e transformation. Le manque de temps et de ressources se traduisent donc par la vente des récoltes sans altérations. Cela influence la possibilité, pour certaines entreprises, de grandir et se spécialiser.

Un constat récurrent est que les producteurs et productrices agricoles ont souvent l'impression que leur métier est incompris et peu valorisé par le reste de la population. Ils expriment également se sentir laissés à eux-mêmes et freinés par la réglementation.

Pour en connaître davantage, l'Annexe 1 regroupe les questions et réponses obtenues aux deux questionnaires.

Autres démarches de concertation

Dans le cadre de la première phase de révision du PDZA, des rencontres de type World café ont été organisées. Les détails de cette démarche se trouvent à l'Annexe 2.

En complément aux questionnaires diffusés, une concertation avec le milieu a été réalisée par l'entremise des Portes ouvertes Mangeons local visites à la ferme organisées par l'UPA dans la région. L'équipe de la MRC s'est ainsi rendue dans trois entreprises agricoles de la Matawinie.

Une consultation publique en ligne, menée via la plateforme Cocoriko, s'est également déroulée du 3 au 21 novembre 2025. Les résultats sont présentés à l'Annexe 3.

Enfin, lors de la rencontre du Comité technique du 6 novembre 2025, les partenaires ont été invités à participer à un atelier visant à commenter et bonifier le plan d'action.

Finalement, la MRC a présenté son plan d'action et recueilli les commentaires du milieu agricole lors de la séance du conseil d'administration de la FUPAL du 19 novembre 2025.

chapitre

1 Présentation générale de la MRC de Matawinie

MATAWINIE

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE MATAWINIE

1.1 Localisation

Située au nord-est de la grande région administrative de Montréal et constituant la partie nord de la région de Lanaudière, la MRC de Matawinie couvre plus de 80 % de cette région avec son vaste territoire de 10 460,68 $km^{2,}$ dont 9 425,12 km^2 de superficie terrestre[1]. La MRC de Matawinie est composée de 15 municipalités, localisées davantage au sud, qui occupent une superficie de 3 230 km^2. En plus de ces municipalités, elle comprend, au nord, un territoire non organisé (TNO) couvrant 7 386 km^2, soit 70 % de la superficie totale de la MRC.

[1] Gouvernement du Québec, Répertoire des municipalités, Québec.ca, page consultée le 16 septembre 2024, https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/repertoire-municipalites?field=mrc&mrc=620

Carte 1 : Localisation de la MRC de Matawinie dans la région de Lanaudière

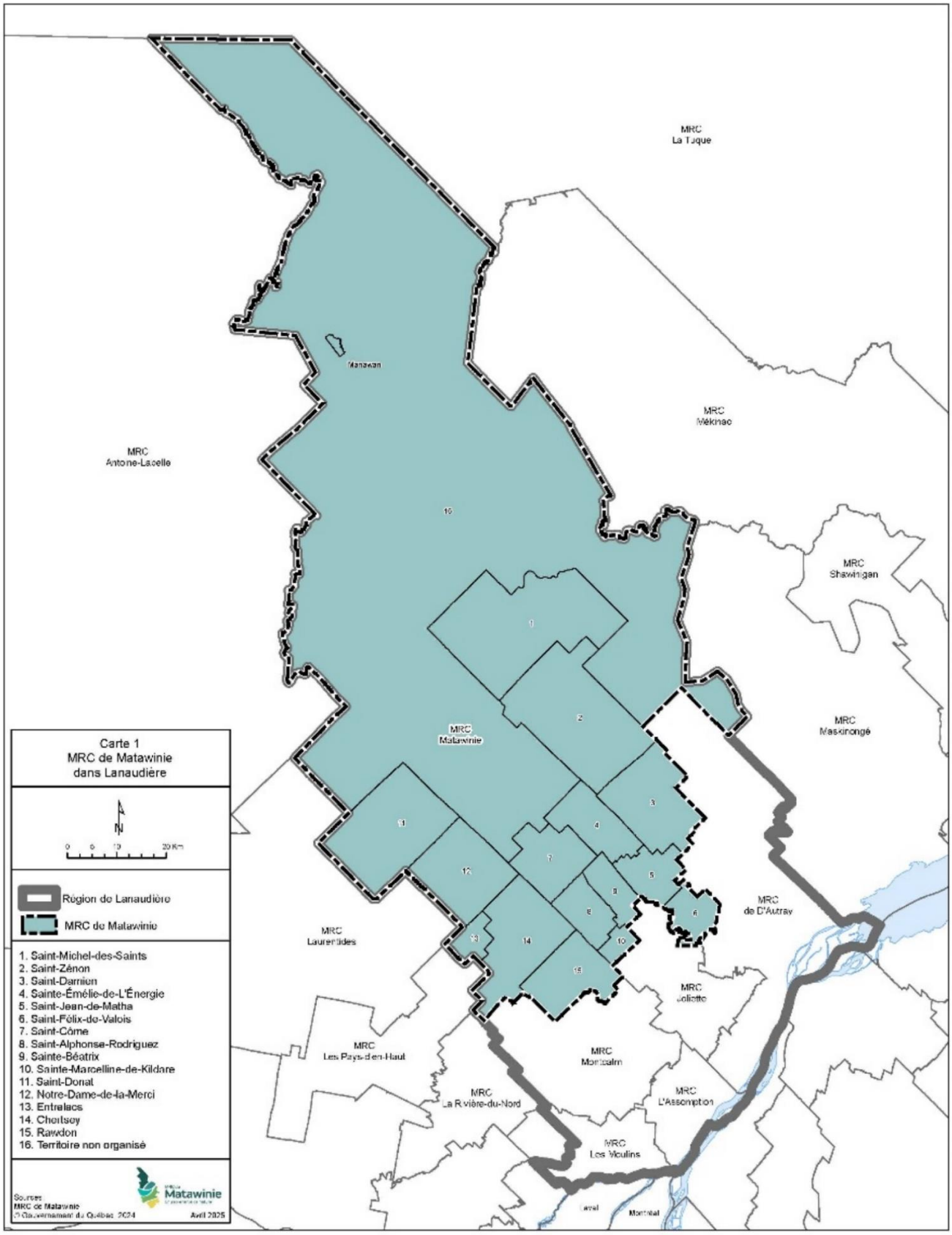

1.2 Démographie

1.2.1 Population totale et répartition géographique

Selon le recensement de la population de 2021, la MRC de Matawinie compte 55 500 habitants, répartis sur un vaste territoire de 9 425,12 km^2, ce qui correspond à une densité de population de 5,9 habitants par kilomètre carré.

La majorité de la population se concentre dans la moitié sud de la MRC. Les municipalités les plus densément peuplées sont :

- Saint-Félix-de-Valois : 78,9 habitants/km^2
- Rawdon : 63,2 habitants/km^2
- Sainte-Marcelline-de-Kildare : 52,0 habitants/km^2
- Saint-Jean-de-Matha : 44,2 habitants/km^2

Le territoire de la MRC de Matawinie comporte également une réserve autochtone, soit la communauté Atikamekw de Manawan, située à environ 87 km au nord de Saint-Michel-des-Saints. En 2021, 2 000 membres de la communauté vivaient à Manawan, dont 34,3 % sont représentés par le groupe d'âge 0-14 ans. Dans les faits, 78,5 % de la population de Manawan a moins de 45 ans.[2]

1.2.2 Évolution démographique et variations par municipalité

Entre 2016 et 2021, la population de la MRC de Matawinie a augmenté de 5 065 personnes, passant de 50 435 à 55 500 habitants, soit une croissance de 10 %. Cette croissance est supérieure à la moyenne provinciale de 4,1 % et à la moyenne nationale de 5,2 %.[3]

Certaines municipalités ont connu des augmentations plus marquées, notamment Saint-Félix-de-Valois (10,6%), Sainte-Béatrix (11%) et Sainte-Marcelline-de-Kildare (12,6%).

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints étant plus au nord du territoire a également connu une augmentation de 5,7%.[4]

1.2.3 Âge moyen et structure par groupe d'âge

En 2021, 60,8 % de la population avait plus de 45 ans. Le groupe des 65 ans et plus représentait 27,3 % de la population totale. Les groupes d'âges 25-44 ans (19,1 %), 45-54 ans (11,7 %) et 55-64 ans (21,9 %) constituaient la majorité de la population active, totalisant 56 %. Les jeunes adultes (15-24 ans) comptaient pour 7,2 % de la population, tandis que les enfants de 0 à 14 ans représentaient 13 %.[5]

Entre les données de 2016 et celles de 2021, la MRC de Matawinie connaît un vieillissement progressif de sa population, comme en témoigne l'augmentation de l'âge médian, passé de 49,2 à

---

[2] Statistique Canada, Recensement de 2021, page consultée le 16 septembre 2024, https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/search-recherche/productresults-resultatsproduits-fra.cfm?LANG=F&GEOCODE=2021A00032462

[3] Statistique Canada, Profil du recensement 2021 – Sainte-Marcelline-de-Kildare, page consultée le 16 septembre 2024, https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=sainte%2Dmarcelline&DGUIDlist=2021A00032462,2021A00052462080,2021A00052462020,2021A00052462015,2021A00052462030&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0

[4] *Idem*

[5] *Idem*

50,7 ans, selon Statistique Canada. Comparativement à la moyenne provinciale, qui s'établissait à 43,2 ans en 2021, la population de la Matawinie se distingue par un profil nettement plus âgé.

1.2.4 Prévisions démographiques

Selon l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRC de Matawinie devrait croître de 24,3 % entre 2021 et 2051, passant de 55 884 à 69 441 habitants. Cette croissance dépasse légèrement celle prévue pour la région de Lanaudière, qui est de 22%.[6]

Cette expansion démographique est attribuée à plusieurs facteurs, notamment un solde migratoire interrégional positif, une fécondité légèrement supérieure à la moyenne provinciale et une attractivité résidentielle croissante. Ces éléments devraient permettre à la région de Lanaudière de maintenir une croissance démographique continue au cours des deux prochaines décennies.[7]

Cependant, cette augmentation s'accompagnera d'un vieillissement accru de la population, avec une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (48%).

1.2.5 Structure des ménages

En 2021, la MRC de Matawinie comptait 26 510 ménages, soit une augmentation de 14,6 % depuis 2016. Cette croissance est plus importante que celles enregistrées pour les périodes précédentes, soit 2006-2011 (7,3%) et 2011-2016 (6,2%).

Le nombre moyen de personnes par ménage s'établissait à 2,1 en 2021, une moyenne équivalente à celle de 2016.[8]

1.2.6 Scolarité et niveau de diplomation

Le taux de diplomation dans la MRC de Matawinie est inférieur à la moyenne provinciale. En Matawinie, le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves de moins de 20 ans était de 71,9% contre 82% pour l'ensemble de Lanaudière, et de 82,3% pour la totalité du Québec.[9]

Une baisse importante a lieu entre 2020-2022. Il est à noter qu'il y a eu absence d'épreuves ministérielles en juin 2020 et juin 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui pourrait avoir eu une incidence sur les taux de diplomation et de qualification.[10]

En 2016, 61,3 % de la population de la MRC âgée de 15 ans et plus détenait au moins un diplôme d'études secondaires, soit 42 830 personnes. En 2021, ce chiffre a augmenté à 47 415, ce qui représente une augmentation de 10,71%. Sur ces quelque 47 415 personnes, la répartition des niveaux d'études est détaillée dans le diagramme suivant.

---

[6] Institut de la statistique du Québec, Population totale projetée, scénarios 2024, MRC du Québec, 2021 2051 (MRC de Matawinie), page consultée le 18 septembre 2024, https://statistique.quebec.ca/fr/communique/nouvelles-tendances-demographiques-rehaussent-perspectives-croissance-plusieurs-regions-du-quebec
[7] *Idem*
[8] *Idem*
[9] CREVALE, Diplomation et qualification, page consultée le 18 septembre 2024, https://www.crevale.org/radar/education/diplomation-et-qualification.com
[10] *Idem*

Figure 1 – Répartition selon le plus haut certificat d'études (15 ans et plus)

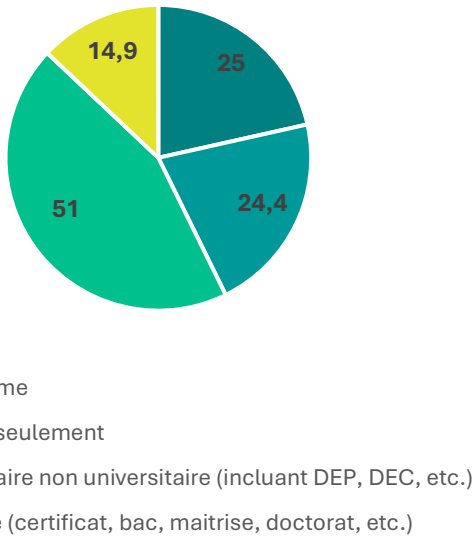

À noter que le total peut dépasser 100 % lorsqu'on additionne les sous-catégories, puisqu'une même personne peut être comptabilisée dans plus d'une catégorie en raison du chevauchement entre certains types de certificats, diplômes ou grades.

C'est le niveau postsecondaire, non universitaire (DEP, DEC, etc.) qui a le plus gros dénombrement avec 24 145 personnes, suivi par les non-diplômés et le secondaire, en finissant avec l'universitaire qui dénombre 7055 diplômés en Matawinie.[11]

1.2.7 Revenu moyen et médian

Le revenu moyen dans la MRC de Matawinie est de 43 720 $, et le revenu médian est de 35 600$, selon le recensement de 2021 de Statistiques Canada. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que pour Lanaudière (47 720 et 39 600 $), mais inférieurs à ceux de la province (51 400 $ et 42 400$).[12]

1.2.8 Taux de chômage et d'emploi

Selon le recensement de 2021, la MRC de Matawinie présente un taux de chômage de 9%, supérieur à celui de la Lanaudière (6,3%) et de la province (7,6%). [13] Le taux d'emploi global (15 ans et plus) est de 47,7%, plus bas que la moyenne lanaudoise (60,1%), et que la province (59,3%).

1.2.9 Immigration et diversité culturelle

Selon le recensement de 2021, la MRC de Matawinie compte 1 605 immigrants, ce qui représente 2,9 % de la population. Les immigrants représentent une plus grande part de la population dans Lanaudière (38 000 personnes). Comme pour la province et la Lanaudière, les immigrants se trouvent majoritairement dans la tranche d'âge de 25 à 44 ans. La majorité de ces derniers viennent de l'Europe (France, Pologne et autres lieux de naissance en Europe). [14]

---

[11] *Idem*
[12] *Idem*
[13] *Idem*
[14] *Idem*

chapitre

2 Portrait de la zone agricole

Plan de développement
de la zone agricole | PDZA

MATAWINIE

CHAPITRE 2

PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE

2.1 Historique du développement agricole

L'histoire du développement agricole de la MRC de Matawinie témoigne d'une évolution marquée par les particularités géographiques, les transformations socioéconomiques et les dynamiques régionales. Depuis les premiers défrichements et établissements agricoles au 19e siècle, en passant par la période d'essor agroforestier, jusqu'aux réorganisations structurelles du 20e siècle et aux enjeux contemporains liés à la relève, à la diversification et à l'agriculture de proximité, le territoire a connu plusieurs phases de développement.

Chacune de ces étapes a contribué à façonner le paysage agricole actuel, tout en mettant en lumière les défis propres aux régions rurales éloignées.

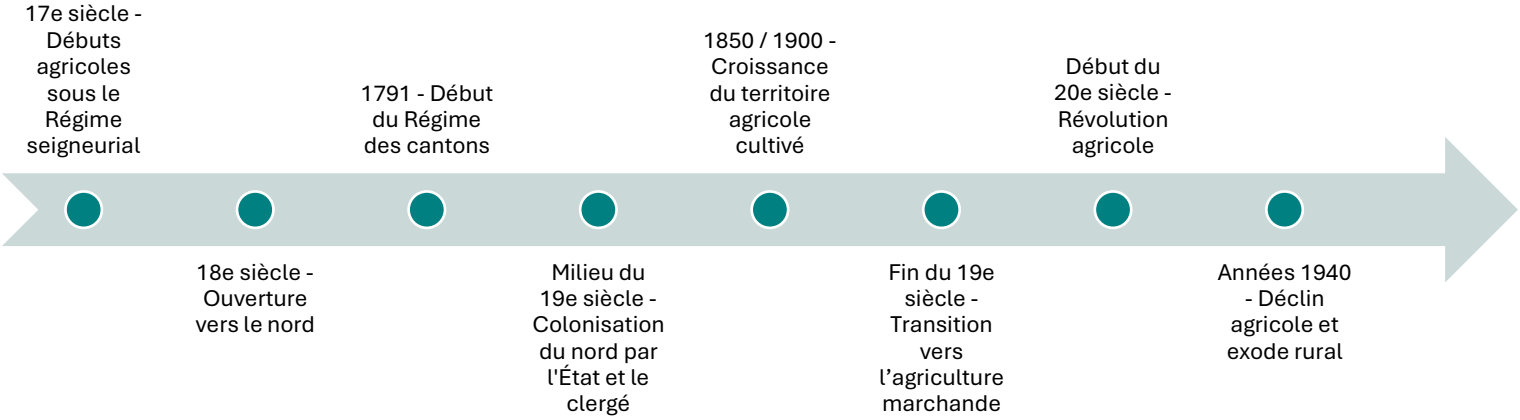

2.2 Identification de la zone agricole

Lors du sixième et dernier décret délimitant la zone agricole, le 7 novembre 1981, un total de 20 907 ha avaient été identifiés en Matawinie. En 2024, c'est 21 706,36 ha du territoire qui est couvert par la zone agricole décrétée, soit 6,6 % de sa superficie. Ce pourcentage diminue à 2,9 % lorsque le TNO est pris en compte dans le calcul.[15]

Selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), neuf municipalités sur quinze comportent une partie de la zone agricole décrétée sur le territoire de la MRC. Bien qu'il y ait présence d'activités agricoles à l'extérieur de la zone agricole décrétée, la majorité des activités agricoles intensives s'y déroulent, surtout dans les municipalités situées plus au sud. De plus, sur le plan territorial, la zone agricole de la MRC de Matawinie apparaît comme étant très peu homogène et continue.

[15]Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Rapport annuel de gestion 2019 2020, page consultée le 18 septembre 2024, http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2019-2020/CPTAQ_Rapport_annuel_de_gestion_2019%E2%80%932020_EPAC.pdf

Carte 2 – Localisation de la zone agricole dans la MRC de Matawinie

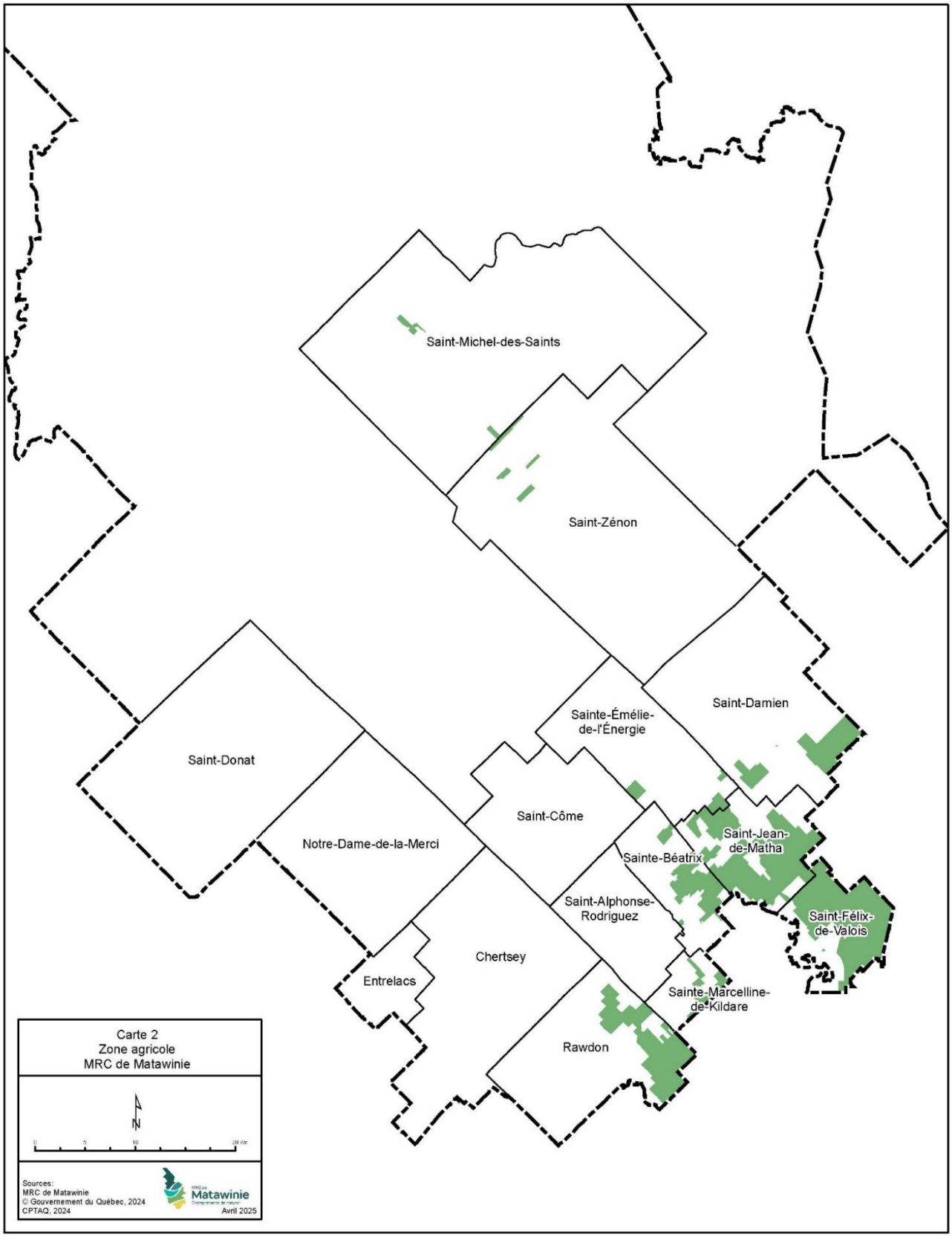

La Carte 2 permet de localiser la zone agricole de la MRC de Matawinie, tandis que le Tableau 1 présente la superficie totale de cette zone par rapport à l'ensemble du territoire municipal, ainsi que la proportion de terres agricoles pour chaque municipalité. Parmi les neuf municipalités comprenant une zone agricole, seulement cinq d'entre elles possèdent plus de 15 % de leur territoire dédié à l'agriculture. Parmi celles-ci, deux se distinguent avec plus de 50 % de leur superficie en zone agricole.

Tableau 1 – Superficie de la zone agricole en hectares par municipalité

Municipalité	Superficie zone agricole (ha)
Rawdon	3 706,08
Sainte-Béatrix	1 952,24
Saint-Damien	2 154,44
Sainte-Émélie-de-l 'Énergie	507,73
Saint-Félix-de-Valois	6 214,16
Saint-Jean-de-Matha	6 029,09
Sainte-Marcelline-de-Kildare	581,68
Saint-Michel-des-Saints	199,84
Saint-Zénon	361,1
Total	**21 706,36**

Source : CPTAQ 2024

2.3 Planification du territoire agricole

Dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie, en vigueur depuis le 16 janvier 2018, le territoire de la MRC est divisé en treize grandes affectations définissant l'utilisation du sol privilégiée pour chaque zone spécifique. Deux de ces grandes affectations caractérisent la zone agricole, soit les grandes affectations *Agricole dynamique* et *Agricole viable*.

2.3.1 La grande affectation Agricole dynamique

La grande affectation *Agricole dynamique* est principalement caractérisée par la pratique de l'agriculture intensive. Elle bénéficie des meilleures conditions climatiques de la MRC et des meilleurs sols qui sont cultivés de façon intensive. En plus d'inclure la très grande majorité des entreprises agricoles actives de la MRC de Matawinie, il s'agit d'un territoire essentiellement non déstructuré par des activités autres qu'agricoles.

Elle se situe principalement dans le sud de la MRC, où se trouvent les meilleures terres propices à l'agriculture. Elle est présente dans les municipalités de Rawdon, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha. Cette grande affectation est aussi adjacente, par sa position géographique, aux terres agricoles plus au sud dans les MRC de Montcalm, de Joliette et de D'Autray.

2.3.2 La grande affectation Agricole viable

Quant à la grande affectation *Agricole viable,* celle-ci vise à assurer un maintien des activités agricoles tout en favorisant l'insertion d'activités à caractère agrotouristique. Caractérisée par un environnement agroforestier, cette affectation contient quelques entreprises agricoles traditionnelles, mais se distingue davantage par l'insertion de plusieurs activités désignées comme « nouvelle agriculture » ou agrotourisme (centres équestres, cabanes à sucre commerciales, gîtes touristiques, théâtres d'été, etc.). De plus, elle encadre la presque totalité des îlots déstructurés à vocation résidentielle. Cependant, ces activités demeurent encadrées par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).

Cette grande affectation est présente principalement à Rawdon, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l 'Énergie, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha. Pour ce qui est de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints, cette grande affectation délimite les inclusions volontaires à la zone agricole.

Carte 3 – Grandes affectations agricoles MRC Matawinie

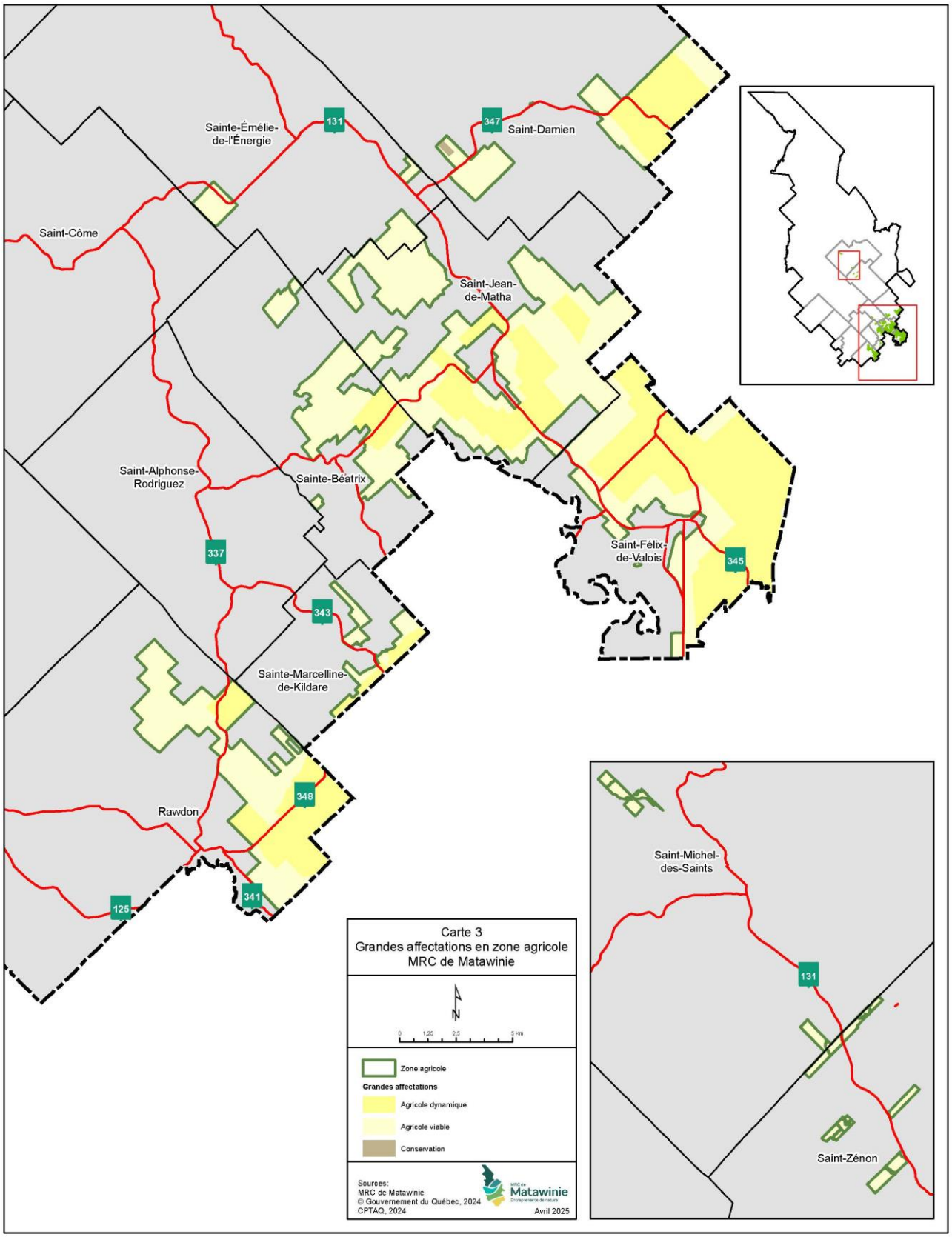

2.4 Caractéristiques géophysiques et éléments naturels du territoire agricole

2.4.1 Topographie

Le territoire de la MRC de Matawinie est composé de deux ensembles physiographiques séparés par la rivière Matawin, soit les Laurentides du côté sud et les Hautes Terres centrales du côté nord. Le présent portrait topographique porte spécifiquement sur l'ensemble physiographique des Laurentides composé de trois régions géophysiques, soit le Bouclier canadien, le Piémont et les Basses-terres du Saint-Laurent.

Le Bouclier canadien est principalement formé de roches ignées et métamorphiques. Il couvre une grande partie du territoire matawinien, de la pointe nord au sud des limites territoriales des municipalités de Sainte-Émélie-de-l 'Énergie, de Saint-Côme et de Chertsey.

La région du Piémont, située à la jonction du Bouclier canadien et des Basses-terres du Saint-Laurent, se caractérise par une géologie composée de roches ignées et métamorphiques, présentant un relief accidenté formé de buttes. Cet escarpement passe au sud des municipalités de Rawdon et de Sainte-Marcelline-de-Kildare et au nord de Saint-Félix-de-Valois.

Le secteur géophysique situé à l'extrémité sud du territoire matawinien, soit les Basses-terres du Saint-Laurent, englobe principalement la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et est caractérisé par ses plaines cultivables.

Carte 4 : Ensemble physiographique des Laurentides

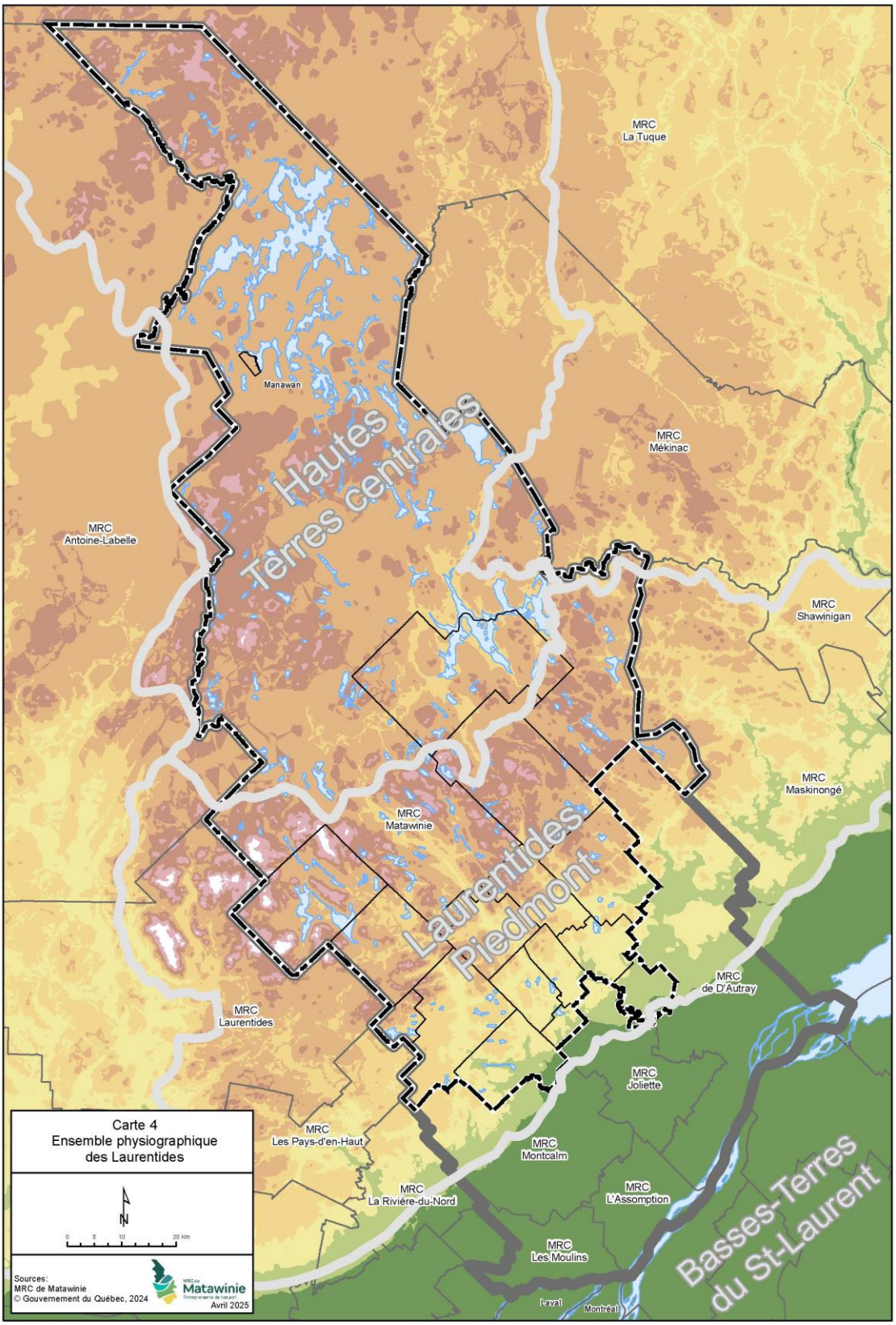

Comme illustrée à la Carte 5, la majorité des classes de pentes allant de nulles à douces sont situées au sud de la MRC de Matawinie, principalement dans les municipalités de Rawdon, de Saint-Damien et de Saint-Félix-de-Valois. Tandis que, se trouvent dans les municipalités plus au nord, une grande diversité de pentes dont celles de catégorie modérée à excessive qui sont moins adaptées à la pratique de l'agriculture.

Carte 5 : Classes des pentes en zone agricole

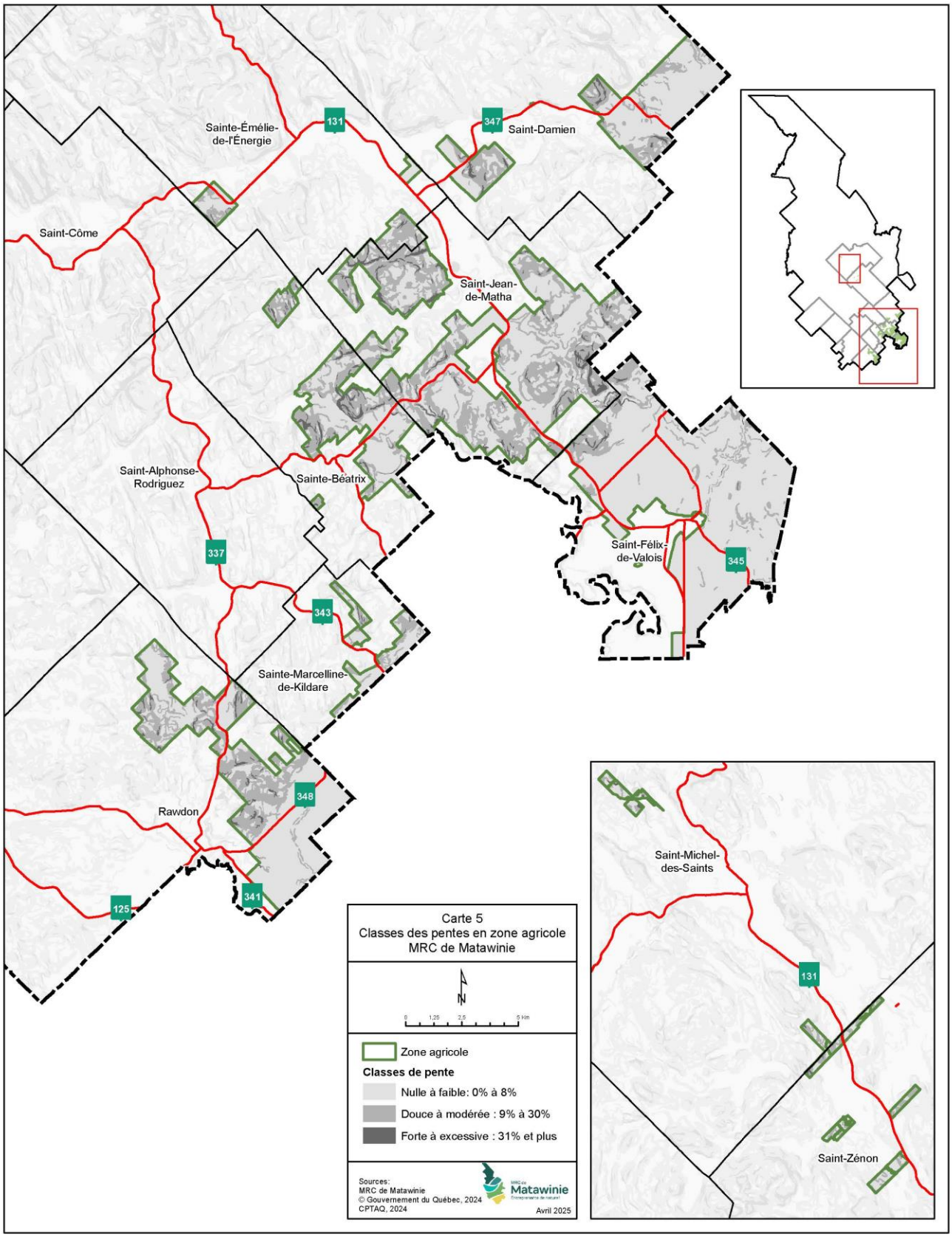

C’est d’ailleurs dans les zones à fortes pentes que se trouvent les coulées agricoles.

Qu’est-ce qu’une coulée agricole ? Il s’agit d'un milieu en friche situé entre un espace agricole et un cours d'eau dans la majorité des cas, caractérisé par une pente trop forte pour y être cultivé (supérieure à 15% ou 8,5 degrés).[16] Un projet financé par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), appelé Demain la forêt[17] a vu le jour dans la province, en collaboration avec l’organisme Jour de la Terre. Ce programme vise à réaliser des aménagements dans les coulées agricoles, qui sont non cultivables en raison de leur dénivelé, en y intégrant des arbres et arbustes afin de mesurer leurs impacts sur les services écosystémiques tels que le flux de carbone, l’érosion des sols, l’abondance des pollinisateurs, la pollution vers les cours d’eau et la biodiversité en créant des habitats et des corridors de déplacement pour la faune.

Au printemps 2024, une coulée agricole dans la municipalité de Saint-Félix-de-Valois a été intégrée au programme et a bénéficié d’une plantation.

[16] Jour de la Terre, Demain la forêt – Infrastructures vertes (version PDF), page consultée le 25 septembre 2024, https://jourdelaterre.org/wp-content/uploads/2023/06/DLF-IV_JTC_FR_VF.pdf

[17] Jour de la Terre, Programme Demain la forêt – Infrastructures vertes, page consultée le 25 septembre 2024, https://jourdelaterre.org/qc/tous-les-jours/programmes/demain-la-foret-infrastructures-vertes/

Carte 6 : Coulées agricoles dans la MRC de Matawinie

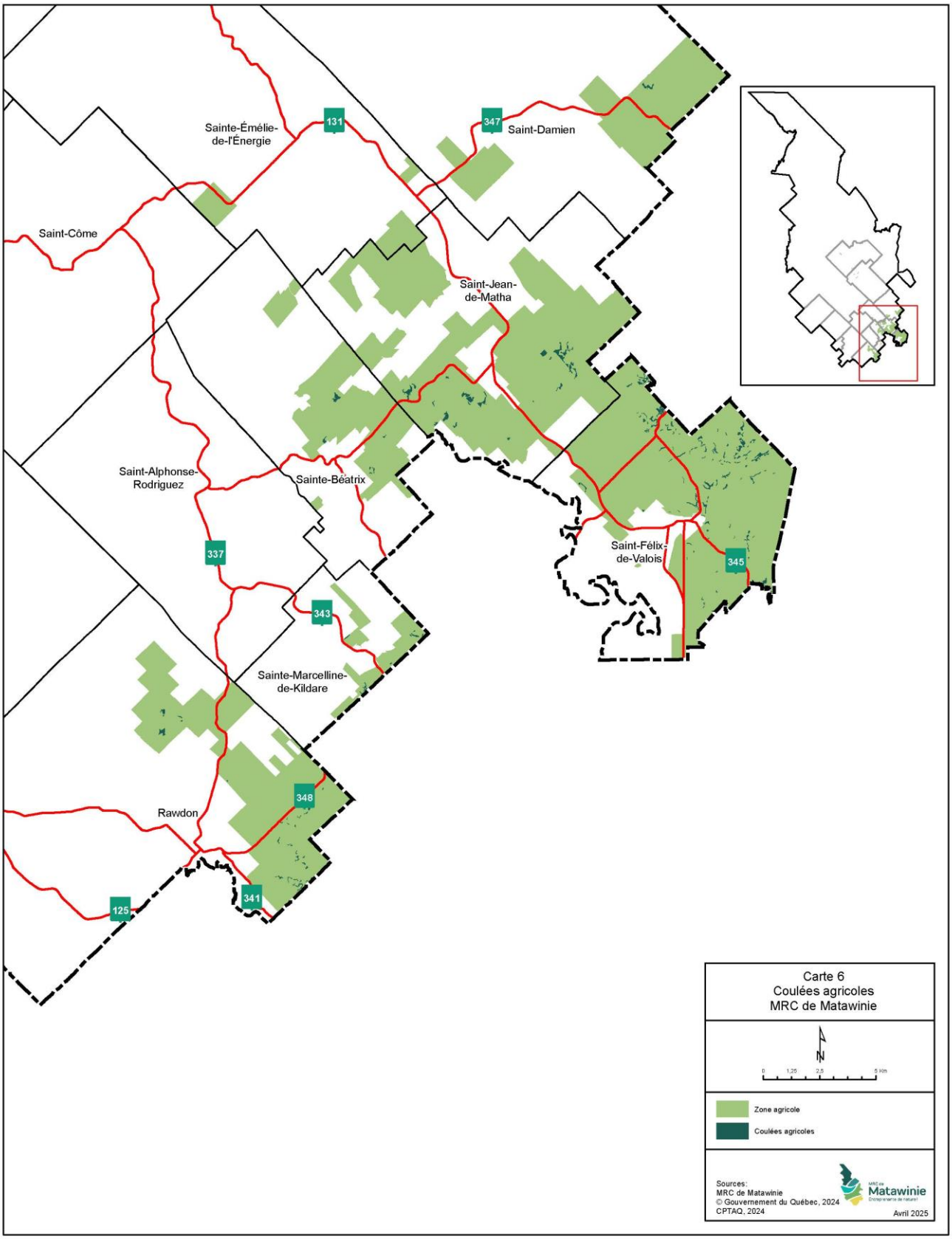

Tableau 2 – Superficie de coulées agricoles (ha) par municipalité

Municipalité	Superficie Coulée/ZA (ha)
Rawdon	31,01
Sainte-Béatrix	12,53
Saint-Damien	5,62
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0
Saint-Félix-de-Valois	135,87
Saint-Jean-de-Matha	73,29
Sainte-Marcelline-de-Kildare	10,07
Saint-Michel-des-Saints	0
Saint-Zénon	0

Source : Jour de la Terre, 2024

Sur le territoire de la MRC et dans la zone agricole plus spécifiquement, ce sont les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Jean-de-Matha et de Rawdon qui ont le plus de superficies de coulées agricoles. Cela peut s'expliquer par la présence de nombreux cours d'eau sur le territoire et par le début des Laurentides Piedmont.

2.4.2 Qualité des sols

La détermination du potentiel des sols en zone agricole provient du programme d'Inventaire des terres du Canada.

La qualité des sols agricoles dans la MRC de Matawinie varie d'une municipalité à l'autre. D'ordre général, plus la municipalité est méridionale, meilleur est le potentiel agricole. En effet, les composantes du sol des terres situées au sud de la MRC, dans les Basses-terres du Saint-Laurent, sont mieux adaptées à la pratique de l'agriculture. En Matawinie, les types de sols présents appartiennent principalement aux classes 2, 3, 4, 5 et 7.

Figure 2 – Répartition du potentiel agricole (ha), dans les différentes municipalités

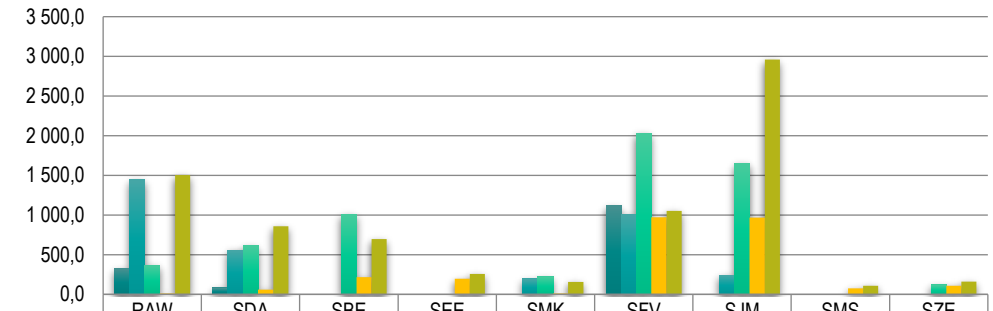

	RAW	SDA	SBE	SEE	SMK	SFV	SJM	SMS	SZE
Classe 2	324,8	82,4	0,0	0,0	0,0	1 118,4	0,0	0,0	0,0
Classe 3	1 442,4	559,0	0,0	0,0	194,5	1 004,8	243,6	0,0	0,0
Classe 4	362,8	611,1	1 009,2	0,0	220,1	2 029,0	1 650,7	0,0	121,1
Classe 5	11,0	59,2	216,4	197,0	10,0	969,8	968,8	75,6	110,2
Classe 7	1 504,6	856,8	696,9	257,2	157,5	1 051,8	2 957,9	110,0	162,3

Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrements 2011

2.4.2.1 Potentiel élevé

Les terres agricoles à fort potentiel sont de classes 1 à 4 (à noter qu'il n'y a pas de sol de classe 1 en Matawinie), caractérisées par une faible pente et un climat favorable aux cultures conventionnelles.

Comme illustré à la Carte 7, la classe de sol 2 couvre une superficie de 1 525,6 ha, soit 7,03% de la zone agricole de la MRC. Comme indiqué à la figure 2, ces sols sont principalement concentrés à Saint-Félix-de-Valois, avec une présence plus limitée à Rawdon et à Saint-Damien.

Des terres situées en zone agricole décrétée, ce sont 44% qui sont de classes 3 et 4 et sont principalement situées à Rawdon, Saint-Damien, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha, soit des municipalités du sud de la Matawinie. Ainsi, environ 50 % des terres agricoles de la MRC présentent le meilleur potentiel pour la culture, lorsqu'on y ajoute le pourcentage des terres de classe 2. De plus, 84,5 % des sols de classe 2 et 64,8 % des sols de classe 3 sont en zone agricole.

2.4.2.2 Faible potentiel

De façon générale, les terres agricoles à faible potentiel sont de classes 5 à 7 et se retrouvent dans des secteurs où la topographie est accidentée, en bordure des cours d'eau ou encore dans des zones où la qualité des sols et le climat sont moins appropriés à l'agriculture conventionnelle. En Matawinie, 12,2 % des terres situées en zone agricole sont de classe 5.

En se référant à la Figure 2, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est la seule municipalité qui comprend seulement des terres agricoles à faible potentiel dans sa zone agricole[18]. Les municipalités de Sainte-Émélie-de-l 'Énergie et de Saint-Zénon possèdent quelques hectares de terres agricoles à potentiel élevé, mais dans l'ensemble, leurs terres ont plutôt un faible potentiel agricole.

La plus grande superficie de terres agricoles de classe 5 se trouve à Saint-Félix-de-Valois et à Saint-Jean-de-Matha, avec 1 934,6 ha sur un total de 2 634,5 ha dans la MRC. Quant aux terres de classe 7, elles sont principalement situées à Saint-Jean-de-Matha et à Rawdon, couvrant 4 434 ha sur un total de 7 711,4 ha en Matawinie. Toutefois, il est important de mentionner que les classes à faible potentiel pour l'agriculture conventionnelle offrent l'opportunité d'accueillir des activités liées à l'acériculture et à la culture des produits forestiers non ligneux (PFNL). Ces deux types de culture sont présentés plus en détail à la section sur les activités forestières.

[18] Ce qui pourrait expliquer cela est que, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit composer avec un climat plus froid, ce qui donne un nombre plus élevé de jours avec du gel au sol qu'au sud de la MRC. De plus, son territoire est accidenté, ce qui est peu favorable aux activités agricoles conventionnelles.

Carte 7 – Classes des sols selon leur potentiel en zone agricole

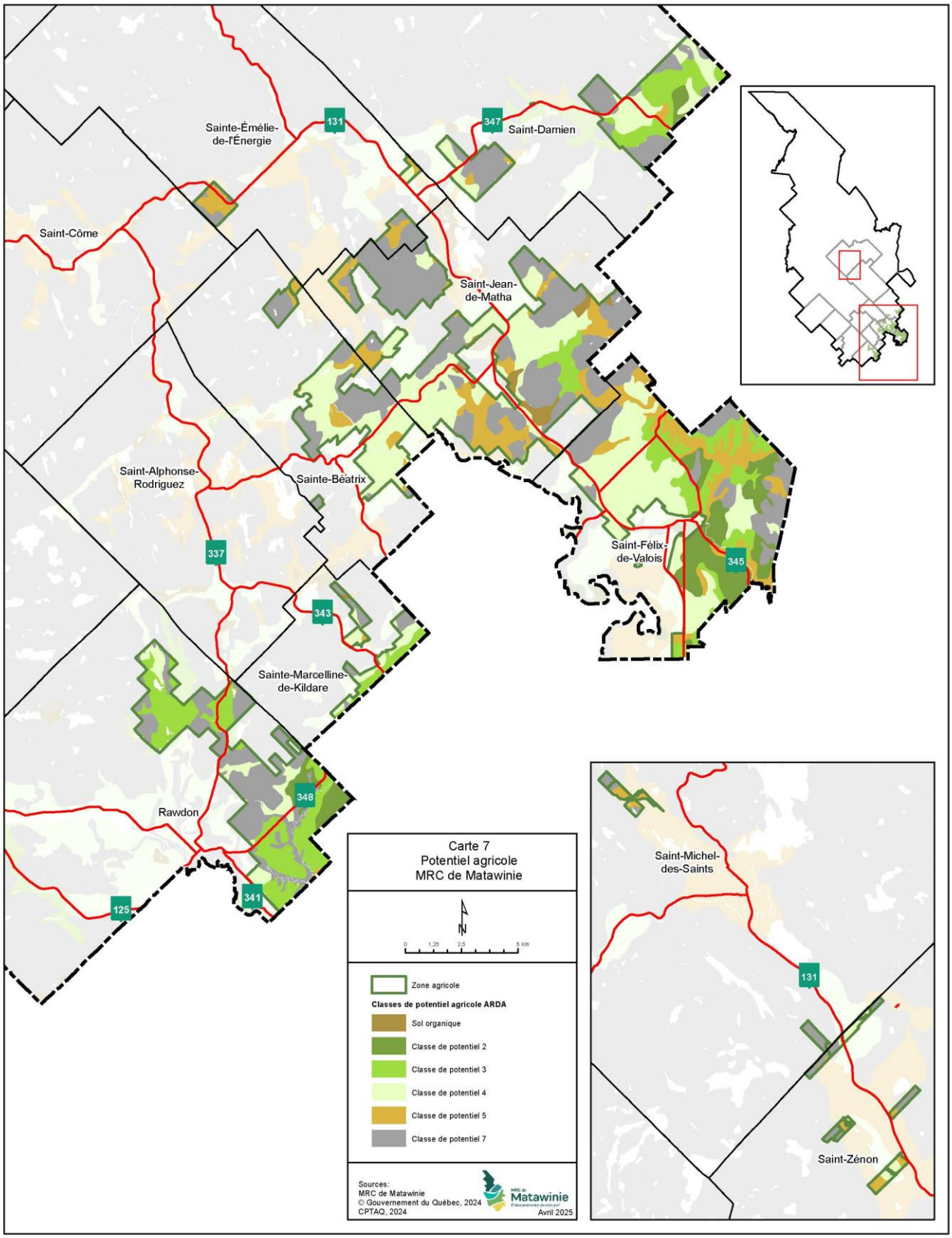

2.4.3 Milieux hydriques et milieux humides

2.4.3.1 Milieux hydriques

En vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC sont responsables des interventions dans les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, incluant les travaux d'aménagement, de nettoyage et d'entretien. Auparavant, cette responsabilité incombait au MAPAQ, qui autorisait divers travaux visant à améliorer la fluidité des cours d'eau et le drainage des terres agricoles.

Au fil des années, 48 segments de cours d'eau traversant neuf municipalités de la MRC de Matawinie ont fait l'objet d'autorisations pour de tels travaux, comparativement à 433 dans l'ensemble de la région de Lanaudière. Comme l'illustre la Figure 3, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Félix-de-Valois sont les municipalités ayant reçu le plus grand nombre d'autorisations. Ce sont également celles qui, en 2021, comptaient les plus vastes superficies exploitées à des fins agricoles.[19]

Figure 3 – Nombre de cours d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation de travaux à des fins d'entretien agricole par le MAPAQ entre 2006-2010 et 2010-2024

Le territoire de la MRC de Matawinie est parcouru par de nombreux lacs et cours d'eau, dont certains se situent en zone agricole. La Carte 8 localise ces milieux hydriques. La rivière L'Assomption, le principal cours d'eau de la MRC, s'étend sur environ 200 km. Elle traverse plusieurs municipalités, dont Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Félix-de-Valois, et alimente une grande partie des terres agricoles. Son bassin versant couvre une superficie de 4 209 km^2, prenant sa source au lac L'Assomption, dans le parc national du Mont-Tremblant, avant de se jeter dans le fleuve Saint-Laurent près de Charlemagne.

[19] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données Fiches d'enregistrements 2021.

Carte 8 – Localisation des milieux hydriques en zone agricole

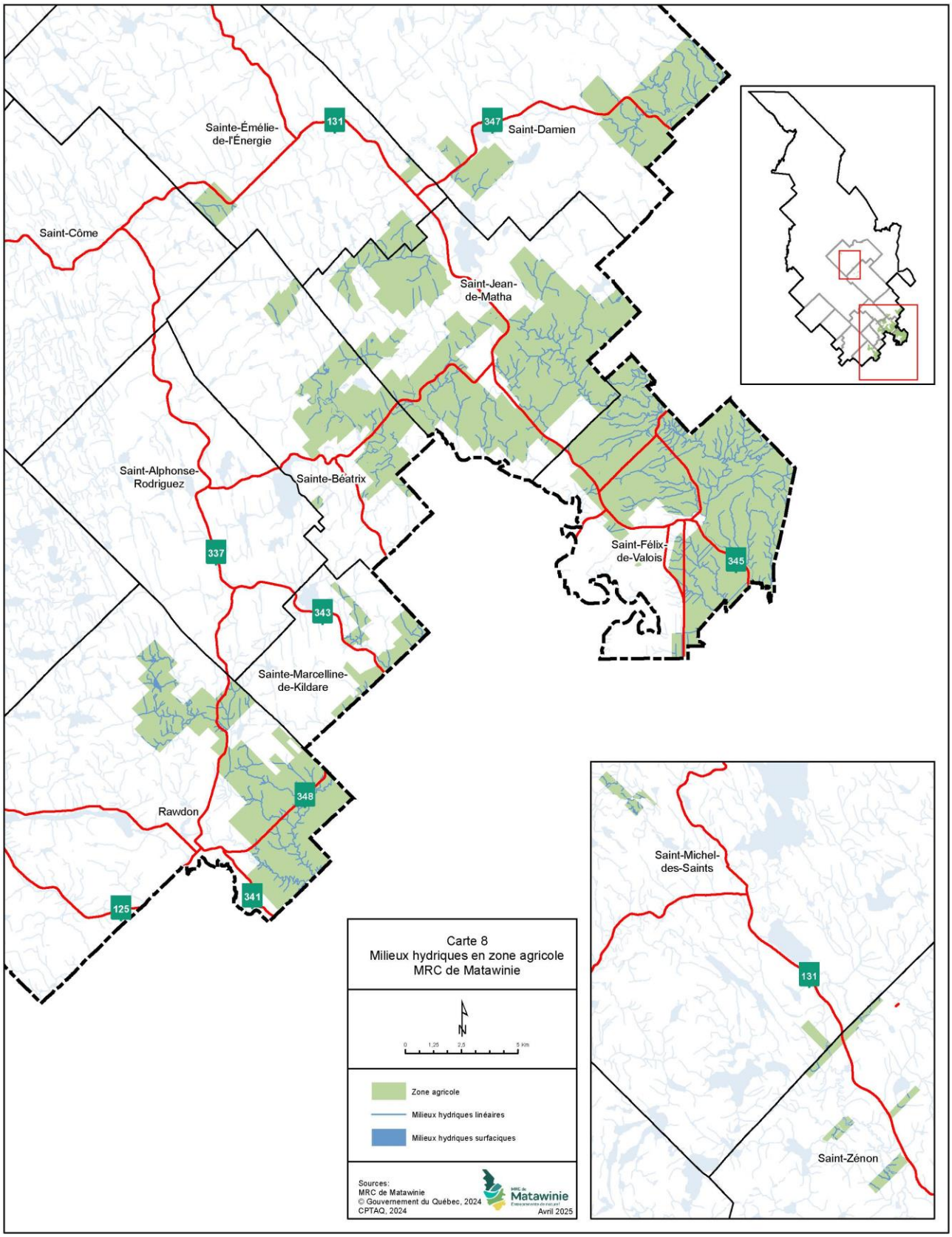

Carte 9 – Classes de drainage des sols en zone agricole

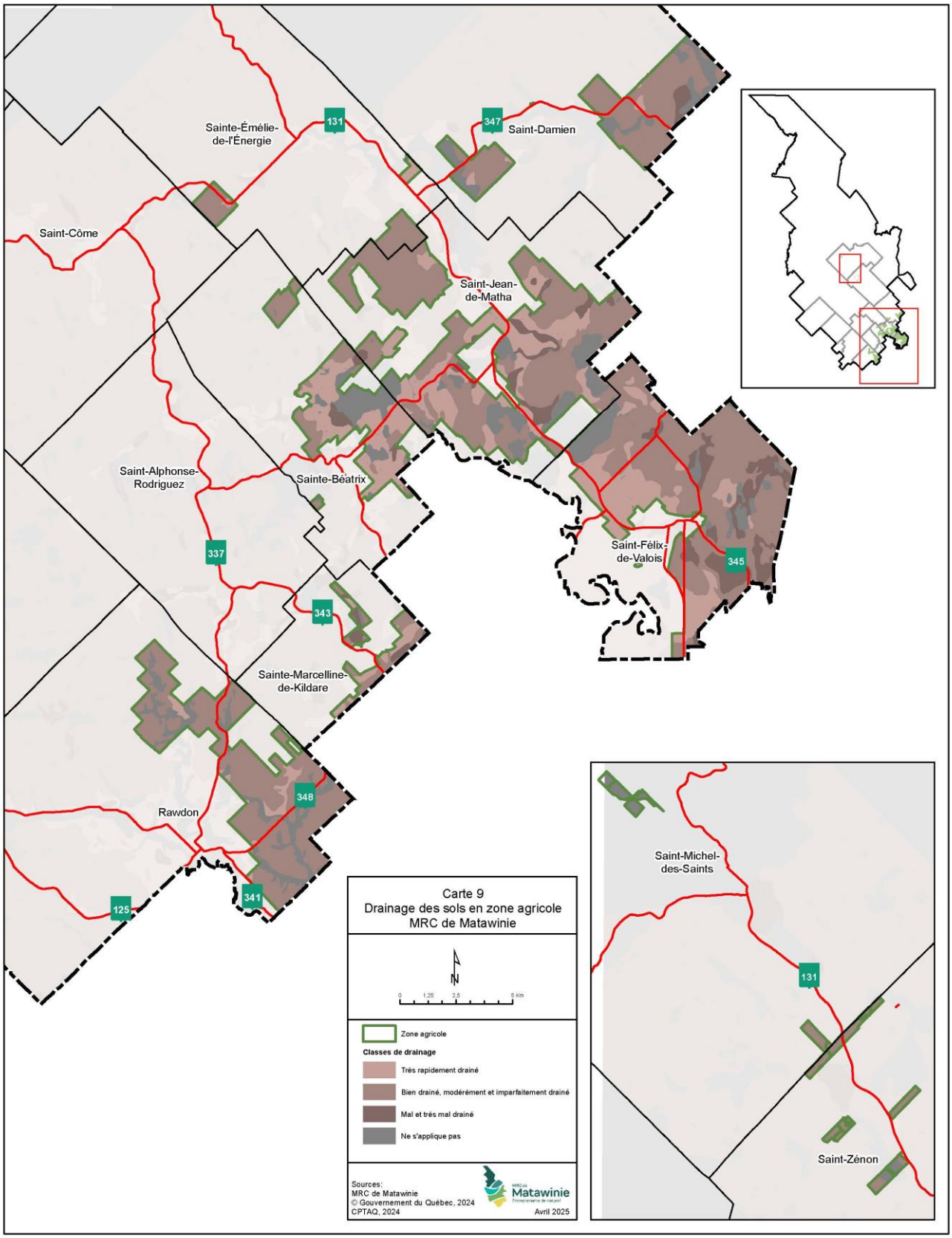

La gestion de l'eau par bassin versant est confiée aux organismes de bassin versant pour assurer une logique rigoureuse dans la prise de décision et dans la pertinence des interventions, et ce, à l'échelle de chaque bassin versant. Le Plan directeur de l'eau (PDE) produit par chaque organisme de bassin versant constitue, à maints égards, un exercice de planification analogue à celui de la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement.

Il y a six organismes de bassins versants sur le territoire de la MRC de Matawinie, dont trois principaux (Agir Maskinongé, OBV Rivière L'Assomption et OBV Zone Bayonne).[20] Comme illustré à la Carte 10, la MRC de Matawinie comprend les bassins versants des rivières L'Assomption (principal bassin versant en zone agricole), Bayonne et Mastigouche-Maskinongé qui s'écoulent directement vers les Basses-terres du Saint-Laurent et le fleuve et qui drainent la majeure partie des territoires municipalisés.

[20]Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé); Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI); Organisme de bassins versants L'Assomption (OBV L'Assomption); Organisme de bassin versant de la rivière du Loup (OBVRL); Organisme de bassin versant de la rivière Saint-Maurice (BVSM); Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB).

Carte 10 – Bassins versants situés dans la MRC de Matawinie

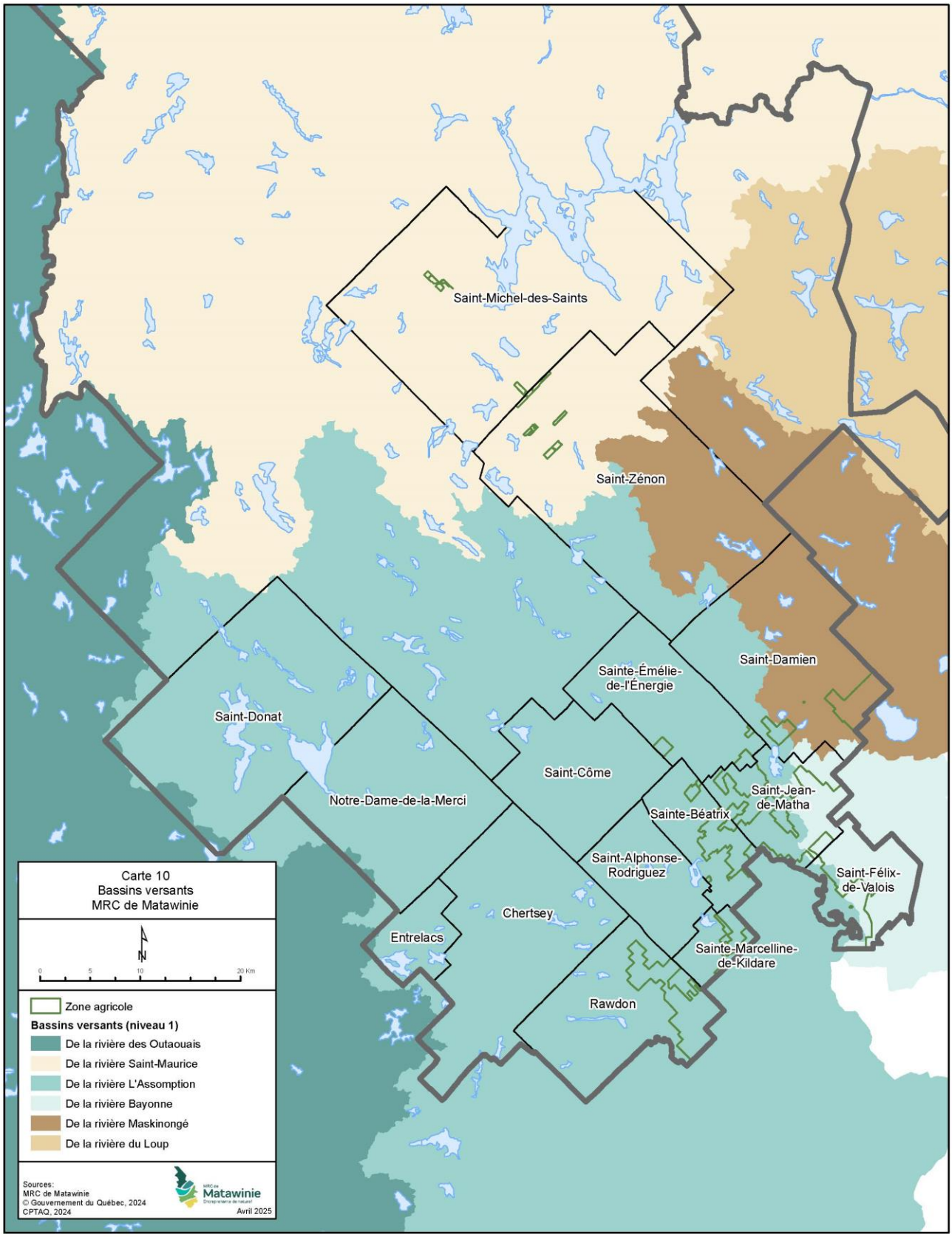

2.4.3.2 Milieux humides

Du fait de sa nature agroforestière et sa topographie, la MRC de Matawinie regorge de milieux naturels sur son territoire. Les milieux humides constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation. Voici quelques exemples : les marais, les marécages, les tourbières et les étangs.

Ces milieux sont essentiels pour assurer, entre autres, la conservation de la biodiversité, la séquestration du carbone, faire office de filtre naturel contre la pollution et la rétention des sédiments ou la régularisation du niveau de l'eau.

Carte 11 – Localisation des milieux humides en zone agricole

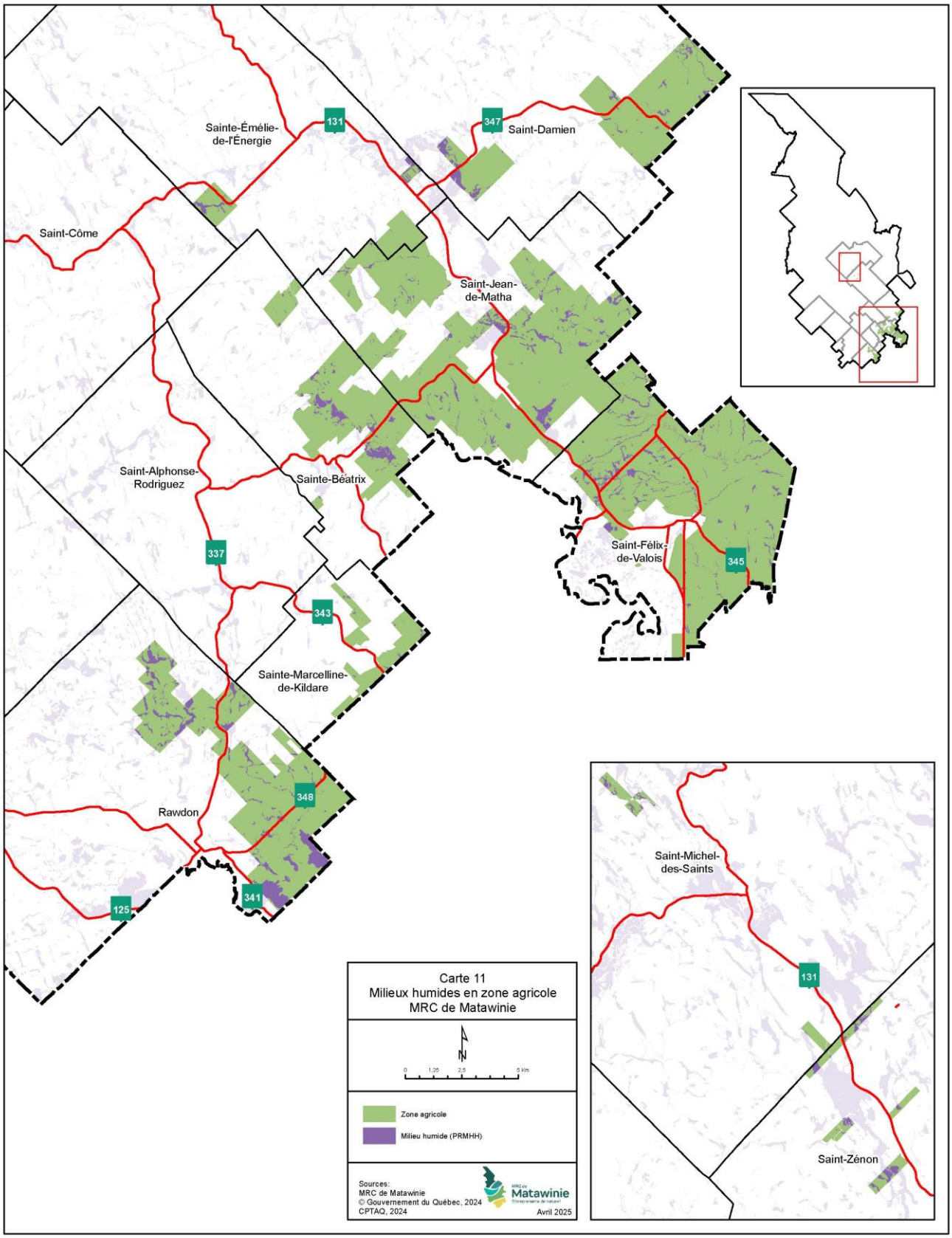

Considérant la nécessité de ces milieux, dans un contexte grandissant d'accélération des changements climatiques, le gouvernement du Québec a émis l'obligation aux municipalités régionales de comtés (MRC), en vertu des articles 15 à 15.7 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (*Loi sur l'eau*)*[21], de se doter d'un outil nommé Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Un PRMHH est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant. Ce plan régional s'applique à l'ensemble des MHH du territoire de la MRC en terres privés.

Les trois principaux objectifs du PRMHH sont les suivants :

- Favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette de superficie de MHH ;
- Assurer une gestion cohérente par bassin versant ;
- Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques.

La version finale du PRMHH de la MRC de Matawinie, adopté le 20 septembre 2023, est entrée en vigueur le 6 octobre 2023.

Sur le territoire de la MRC de Matawinie, et plus particulièrement en zone agricole, c'est plus de 1 566 ha de milieux humides qui s'y trouvent. Les milieux humides couvrent environ 7,21 % de la zone agricole.

Des neuf municipalités se trouvant en zone agricole sur le territoire, ce sont les municipalités de Rawdon, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha qui représentent la plus grande superficie de milieux humides en zone agricole.

Figure 4 – Superficies des milieux humides dans la zone agricole, par municipalité (ha)

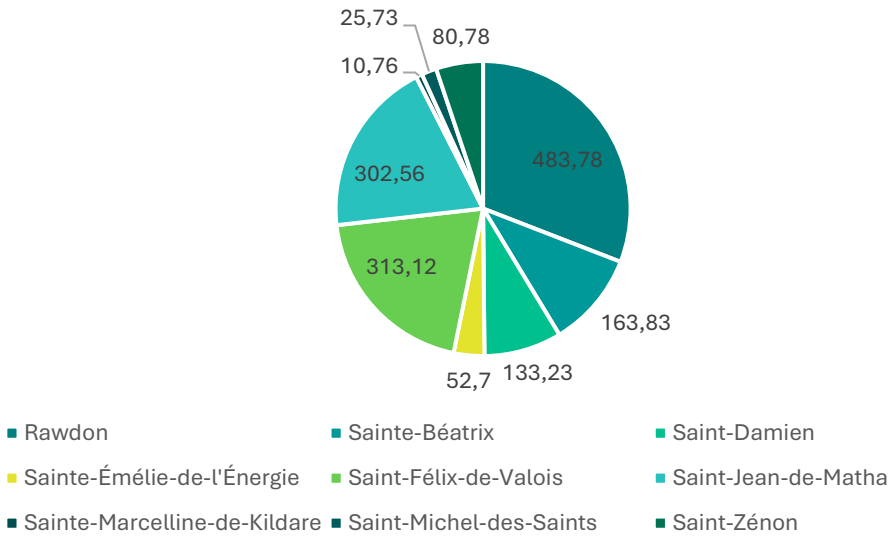

[21]Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), page consultée le 24 septembre 2024, https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/index.htm

De plus, bien que les terres agricoles et les boisés soient situés en terres privées, les milieux humides, tout comme les milieux hydriques, sont régis par des réglementations provinciales et parfois municipales, limitant ainsi les actions pouvant être entreprises, afin de conserver ces milieux et leurs fonctions écosystémiques. Certaines réglementations seront traitées à la section 2.5.6.

2.4.4 Zones de contraintes naturelles

La MRC de Matawinie possède un vaste territoire où se chevauchent plusieurs zones de contraintes naturelles. Ces milieux jouent un rôle écologique essentiel et nécessitent des pratiques de gestion adaptées afin d'assurer la pérennité des écosystèmes et la cohabitation harmonieuse entre l'agriculture et la biodiversité.

2.4.5.1 Conservation

Il est question notamment des milieux humides et hydriques. Ces milieux contribuent à la régulation hydrique, à la protection des sols et à la biodiversité locale. Afin de limiter l'impact des activités agricoles sur ces espaces, diverses mesures de protection et de mise en valeur sont encouragées, notamment dans les recommandations du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Matawinie pour orienter les actions de conservation en zone agricole[22] :

- Maintenir des bandes riveraines élargies et enherbées le long des cours d'eau et milieux humides.
- Planter des haies brise-vent et maintenir des corridors écologiques pour favoriser la connectivité des habitats.
- Adopter des pratiques agricoles durables, telles que le non-travail du sol en bordure des milieux naturels et la réduction de l'utilisation des pesticides.

2.4.5.2 Habitats fauniques

Certaines espèces fauniques, dont la présence est documentée en Matawinie, bénéficient d'habitats sensibles situés en territoire agricole. Une cohabitation harmonieuse entre l'agriculture et la faune est essentielle pour la préservation de la biodiversité et l'équilibre écologique de la région.

Cerf de Virginie

Le cerf de Virginie est une espèce emblématique dont l'aire de répartition chevauche les territoires agricoles et forestiers de la MRC. Son habitat est particulièrement vulnérable aux modifications du paysage, notamment en raison de la fragmentation des forêts et de la conversion des friches en terres cultivées. Afin de minimiser les conflits avec les activités agricoles, certaines mesures peuvent être mises en place :

- Encourager des pratiques d'aménagement favorisant le maintien des boisés interconnectés.
- Accompagner les agriculteurs pour la mise en place de mesures de protection contre le broutage des cultures.

[22] MRC de Matawinie, *Plan régional des milieux humides et hydriques*, page consultée le 14 octobre 2024, https://evaluation.matawinie.org/php/PRMHH/202309_PRMHH_Matawinie_Final.pdf

- Surveiller de façon accrue les populations permettant d'ajuster la gestion des cheptels en fonction des capacités de support des habitats.

Tortue des bois

Espèce désignée vulnérable au Québec, la tortue des bois fréquente les cours d'eau et leurs abords, y compris certaines terres agricoles en Matawinie. Pour assurer la pérennité de cette espèce, certaines mesures peuvent être mises en place :

- Préserver des bandes riveraines afin de fournir des sites de nidification sécuritaires.
- Sensibiliser les producteurs agricoles à l'identification et à la protection des habitats de la tortue des bois.
- Mettre en place des mesures visant à réduire la mortalité accidentelle (ex. aménagements favorisant la traversée sécuritaire des chemins).

Rat musqué

Présent dans les milieux humides et les zones riveraines, le rat musqué joue un rôle important dans la dynamique écologique des écosystèmes aquatiques. Toutefois, ses activités de creusage peuvent fragiliser certaines infrastructures agricoles situées à proximité des plans d'eau. Certaines mesures peuvent être mises en place afin d'harmoniser les pratiques agricoles avec la préservation de l'espèce :

- Gérer les milieux humides en tenant compte de la présence de colonies de rats musqués.
- Collaborer avec les agriculteurs afin d'identifier des solutions adaptées pour limiter les dommages aux infrastructures sans nuire à l'espèce.

2.4.5.3 Contraintes naturelles

Zones de risque d'inondation

Avec la cartographie présentement en vigueur, dans la zone 0-100 ans, une superficie approximative de 565 ha est située en zone agricole. La présence de zones de risque en zone agricole n'empêche pas la pratique des activités agricoles. Cependant, dans les zones vicennales (0-20 ans), les activités agricoles doivent se faire sans remblai ni déblai.

La nouvelle cartographie, qui sera mise à disposition par le MELCCFP, fournira des données plus précises. L'entrée en vigueur du régime permanent encadrant le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* apportera des modifications aux dispositions et aura un impact sur le milieu.[23]

Zones exposées aux glissements de terrain

Les glissements de terrain se produisent sur des pentes, sous l'effet de la gravité. Le niveau de risque qu'ils représentent dépend de l'ampleur et du caractère instantané du phénomène. Le contexte géologique est, quant à lui, responsable des divers types de processus qu'on peut observer, car on

[23] François Peter-Edmond Rivard, Le nouveau régime permanent de gestion des milieux hydriques, Bélanger Sauvé, page consultée le 25 juin 2025, https://www.belangersauve.com/actualites/le-nouveau-regime-permanent-de-gestion-des-milieux-hydriques/

peut assister à un éboulis ou un décrochement lorsqu'il s'agit d'une masse plus rigide, à un glissement ou une coulée lorsqu'il s'agit d'argiles sensibles.

Dans la MRC, on retrouve à la fois des falaises rocheuses et des talus d'érosion dans des dépôts meubles. Que ce soit en terrain montagneux ou en bordure des grandes terrasses, les zones exposées aux glissements de terrain sont plus ou moins directement reliées aux grandes vallées fluviales. Le climat et le régime hydrologique du sous-sol lui-même ou des cours d'eau ont pour conséquence que ces phénomènes se produisent à certaines périodes plus propices, comme au printemps.

Certaines interventions humaines telles l'agriculture ou l'aménagement de structures sur des sites vulnérables peuvent aussi donner lieu à des glissements de terrain lorsqu'elles contribuent à l'instabilité des versants. Deux types de zones ont été identifiées (voir Carte 12), soit de risque élevé ou moyen et de risque faible ou hypothétique qui représentent respectivement 1 137 et 994,7 ha en zone agricole.

Carte 12 – Zones exposées aux glissements de terrain

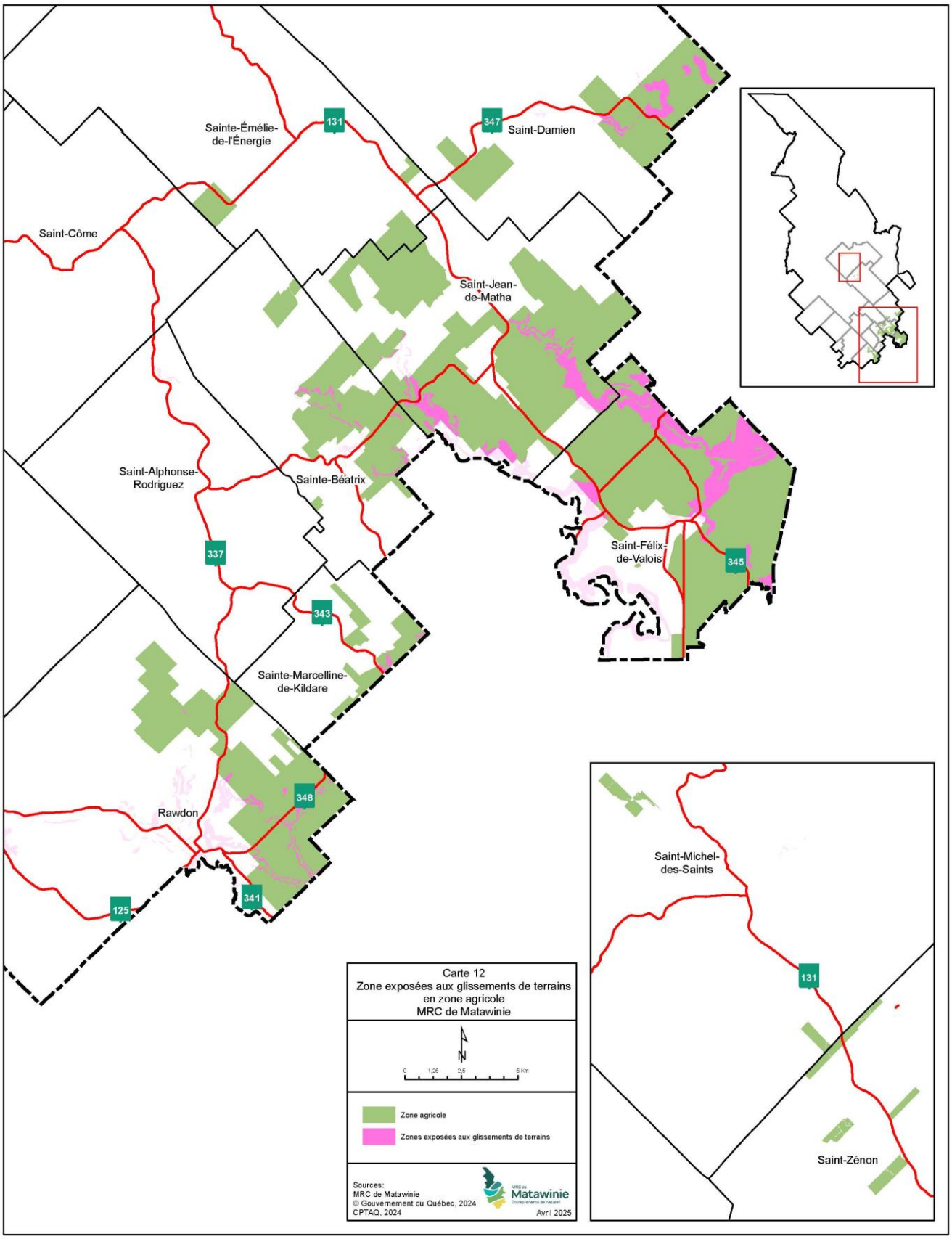

2.4.5 Patrimoine agricole

2.4.5.1 La dimension culturelle de l'agriculture

On observe depuis plusieurs années au Québec un accroissement de la reconnaissance des paysages comme composante essentielle de la qualité de vie, tant sur les plans culturels, écologiques, sociaux, qu'économiques. La mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti agricoles contribue à la reconnaissance des diverses facettes de l'agriculture, à l'important rôle qu'elle a joué dans le développement du territoire québécois et à la promotion de l'agrotourisme.

La révision du PDZA de la MRC de Matawinie constitue l'occasion de mettre à jour l'état des connaissances sur le patrimoine bâti et les paysages agricoles de son territoire, afin d'en amorcer la caractérisation.

L'inventaire du patrimoine immobilier que la MRC est appelée à réaliser au cours des prochaines années permettra d'identifier de manière exhaustive les immeubles, ensembles et secteurs agricoles possédant une valeur patrimoniale. Cet outil pourra ainsi être utilisé pour bonifier cette section du PDZA, en offrant une caractérisation plus fine des éléments d'intérêt composant le patrimoine agricole matawinien.

2.4.5.2 Paysage et patrimoine agricole

Les immeubles agricoles constituent ainsi d'importants témoins de l'histoire d'un territoire. Ils retracent son évolution, de ses premières occupations à sa configuration actuelle. Puisque son intérêt réside en grande partie dans la relation qu'il entretient avec son milieu d'insertion, tant bâti que naturel, le patrimoine agricole est indissociable de la notion de paysage.

Le paysage résulte des interactions entre l'humain, sa culture, ses activités et son milieu. Somme toute, les paysages agricoles québécois sont composés de trois éléments structurants :

- L'organisation spatiale du territoire (en seigneuries ou en cantons);
- L'interrelation entre les éléments naturels du territoire;
- Les éléments bâtis témoignant de la vocation agricole du territoire.

2.4.5.3 Patrimoine immobilier agricole

Bien que la Matawinie ne se soit jamais démarquée pour son potentiel agricole, on y retrouve tout de même bon nombre d'immeubles qui contribuent à distinguer ses paysages agricoles, notamment au sud. Si les bâtiments agricoles anciens bien préservés ne sont pas nombreux, ils n'en sont pas moins importants. Leur rareté contribue d'ailleurs à leur intérêt.

Jusqu'aux années 60 au Québec, en plus de la résidence, l'ensemble agricole caractéristique est composé de la grange-étable qui est son plus important et imposant bâtiment, ainsi que de la porcherie, du poulailler, de la laiterie, du caveau à légumes, du puits et de la remise.

Alors que les fonctions résidentielle et agricole profitaient autrefois d'une grande proximité, elles s'éloigneront graduellement l'une de l'autre, notamment pour une question de salubrité. De nos jours, les bâtiments agricoles sont désormais détachés de l'ensemble résidentiel et en retrait important par rapport au rang, ce qui contribue à une forme d'éclatement de l'ensemble agricole. L'habitation est dorénavant isolée, détachée de la parcelle agricole alors qu'autrefois tout gravitait

autour d'elle. Les bâtiments agricoles d'aujourd'hui sont souvent de plus grandes dimensions et d'une signature architecturale plus industrielle résultant de l'emploi de la tôle usinée comme revêtement extérieur, en contraste du bois qui était autrefois employé pour une majorité des immeubles agricoles.

La grange-étable

La grange-étable, apparue au 19e siècle, combine les fonctions d'étable (abri pour les animaux) et de grange (entreposage des denrées), afin d'améliorer l'isolation hivernale et l'efficacité de l'exploitation agricole. Ce type de bâtiment est emblématique du paysage agricole québécois, particulièrement dans la région matawinienne, où l'on compte près de 350 constructions datant d'avant 1950.

Elle se distingue par son plan rectangulaire (24 à 30 mètres de long), sa structure en pièce sur pièce, son revêtement de bois, son toit en bois ou en tôle, sa porte double en bois massif et quelques fenêtres orientées au sud. Deux types de toitures existent : la plus ancienne à deux versants droits, et la mansardée, plus spacieuse, influencée par l'architecture américaine et apparue après 1890.

Source photo : Bergeron Gagnon, 2013

Le poulailler

À partir de 1910, le poulailler devient un bâtiment agricole indépendant, alors qu'auparavant les poules étaient logées dans des annexes de la grange-étable ou de la porcherie. Soutenue par le gouvernement et des associations agricoles, la construction de poulaillers se développe rapidement au début du 20e siècle, marquant peu à peu le paysage rural québécois. Le poulailler prémoderne se caractérise par un petit bâtiment rectangulaire à deux étages, en bois à clairevoie, recouvert de planches ou de bardeaux, avec un toit en appentis ou à deux versants couverts de tôle. Il comprend une porte massive, un lanterneau, des prises d'air, de petites ouvertures pour les poules et de nombreuses fenêtres sur la façade sud, ce qui en fait le bâtiment agricole le plus fenestré. En Matawinie, peu de poulaillers construits avant 1950 subsistent, notamment à Saint-Félix-de-Valois, malgré son importance en production avicole. La modernisation de l'industrie avicole à partir de la seconde moitié du 20e siècle a entraîné le remplacement des anciens poulaillers par des structures plus grandes, rendant ces bâtiments anciens de plus en plus rares dans la région.

Source photo : Bergeron Gagnon, 2013

Le hangar et la remise

Les hangars et remises, aux fonctions similaires, servent à entreposer véhicules, machineries ou outils. De forme rectangulaire et d'un étage, les bâtiments prémodernes sont construits en bois, avec un toit à deux versants en tôle et de grandes portes à battant. Le hangar, plus grand, est destiné aux véhicules et machines, tandis que la remise, plus petite, sert d'atelier ou d'entreposage d'outils. La remise est l'un des bâtiments agricoles les plus courants au Québec. En Matawinie, une trentaine d'exemples datant d'avant 1950 ont été recensés. Leur usage évoluant souvent avec le temps, leur apparence a parfois changé, bien que certains aient conservé leur caractère d'origine.

Source photo : Bergeron Gagnon, 2013

La cabane à sucre

Désignées en 2021 comme élément du patrimoine immatériel québécois, les traditions du temps des sucres confèrent aux cabanes à sucre une grande valeur patrimoniale. Les premières constructions apparaissent au début du 19e siècle, d'abord comme abris saisonniers, puis comme bâtiments permanents à partir des années 1850. La cabane à sucre typique, popularisée au 20e siècle, est un bâtiment simple d'un étage, de plan rectangulaire allongé, en bois, avec des fenêtres en bois à battants à carreaux, une fondation en pierre et un toit en tôle à deux versants surmontés d'un évent – élément distinctif apparu vers 1890 pour évacuer la vapeur d'eau d'érable.

En Matawinie, l'acériculture est une activité agricole importante, comme il sera démontré à la section 2.7.1. Environ 30 cabanes à sucre construites avant 1950 ont été recensées, principalement à Rawdon, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha, dont la majorité conserve leur authenticité.

Source photo : Bergeron Gagnon, 2013

2.4.5.4 Paysages agricoles

De manière générale, les paysages agricoles de la Matawinie sont harmonieux et bien préservés. Dans certains cas, des résidences à l'architecture moderne ou contemporaine s'y sont greffées. La présence de certains éléments paysagers et bâtis plutôt caractéristiques des milieux urbains contribue également à modifier progressivement l'identité primaire des chemins agricoles de la MRC. On compte notamment parmi ces derniers les haies de cèdres et certaines espèces d'arbres non originaires de la région, les piscines hors terre et les cabanons à revêtement de vinyle.

Le territoire de la Matawinie est tout de même parsemé de plusieurs paysages agricoles d'intérêt ayant su préserver un niveau d'authenticité relativement élevé. Les secteurs, définis au Tableau 3 et illustrés à la Carte 13, sont reconnus par la MRC dans son SADR, en raison de leur intérêt historique, emblématique et identitaire pour la Matawinie. Parmi les 21 paysages d'intérêt patrimonial identifiés au SADR, 16 sont situés en zone agricole.

Les caractéristiques qui prévalent pour la reconnaissance de l'intérêt patrimonial de ces secteurs sont les suivantes :

- La sinuosité de certains rangs dans un paysage agricole vallonné et souvent encadré par des boisés;
- Les vues panoramiques et paysagères;
- La prédominance d'activités liées à l'agriculture et à l'aviculture;
- L'implantation des bâtiments :
  - Le long des rangs (en bordure ou en retrait);
  - D'un seul côté de la route;
  - À flanc de colline;
  - D'architecture traditionnelle, peu modifiée, reflétant des savoir-faire traditionnels;
  - Perpendiculairement à la route.

Tableau 3 – Paysages patrimoniaux situés en zone agricole

Municipalité	Sites
Rawdon	– Chemin Morgan – Chemin Bélair – Route 337 – Chemin Kildare – Chemin Forest
Sainte-Béatrix	– Rang Sainte-Cécile – Route Saint-Laurent
Saint-Damien	– Route 347 – Chemin Beauparlant
Saint-Félix-de-Valois	– Premier rang Castel Hill – Rang Saint-Pierre – Secteur Sainte-Cécile
Saint-Jean-de-Matha	– Rang Saint-Guillaume – Rang Sainte-Louise – Route 337 (1er rang Saint-Pierre) – Rang Sainte-Louise Est – Rang Belle-Montagne

Ces rangs offrent des paysages agricoles d'intérêt patrimonial qui reflètent tant l'histoire du développement de la MRC que les caractéristiques physiques distinctives de son territoire. Parmi les éléments distinctifs ayant un fort impact sur les paysages agricoles matawiniens, on compte notamment la division des terres selon deux types de lotissement, soit en canton et en seigneurie, ainsi que la rencontre entre les Basses-terres du Saint-Laurent et le Piémont lanaudois donnant lieu à des secteurs agricoles entourés de vallées et de collines.

Carte 13 – Paysages patrimoniaux situés en zone agricole

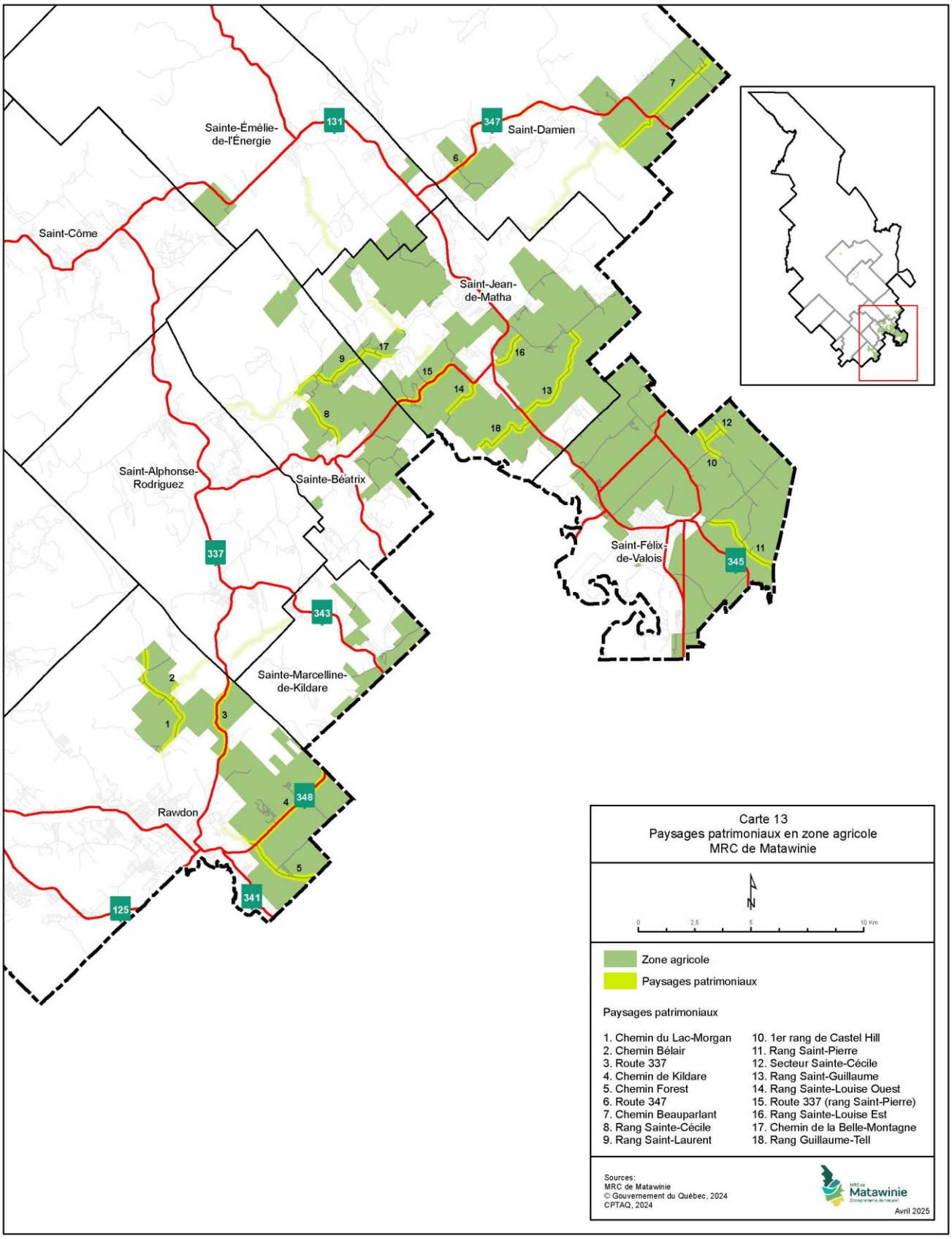

En plus des éléments figurant au SADR, l'*Étude et matrice d'évaluation de la valeur économique et sociale des paysages touristiques de Lanaudière,* réalisée de 2024 à 2025, a permis de diviser le territoire matawinien en différentes entités paysagères qui ont été caractérisées et dont l'intérêt a été évalué en fonction des valeurs dont elles sont porteuses.

Les principales entités paysagères d'intérêt situées dans la zone agricole de la MRC qui y ont été identifiées sont :

- **L'écrin de Saint-Jean-de-Matha**, touchant notamment à la zone agricole des municipalités de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Jean-de-Matha et de Sainte-Béatrix. Il s'agit d'un des plus anciens points d'ancrage de la population dans le Piémont lanaudois et d'un paysage culturel principalement agricole possédant une grande concentration d'immeubles anciens.
- **Le Val Matambin**, couvrant une grande partie de la zone agricole de Saint-Damien. Il s'agit d'un paysage creusé par les glaciers, d'un sillon reliant deux écrins à caractère agricole. Les vues panoramiques de la route 347 qu'on y retrouve contribuent à son intérêt.
- **Les collines des cascades**, couvrant une partie de la zone agricole de Saint-Jean-de-Matha et de Saint-Damien. Faiblement habité, ce secteur est notamment caractérisé par la présence d'un paysage agricole et forestier en son centre, au creux des collines forestières.
- **Les collines de Belle-Montagne**, couvrant une partie de la zone agricole de Saint-Jean-de-Matha, de Sainte-Béatrix et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Cette entité est notamment caractérisée par la présence de parcelles d'un paysage agricole en plein cœur du relief des collines.
- **Les petits écrins et lacs des Cinq-Rivières,** couvrant une partie de la zone agricole de Sainte-Marcelline-de-Kildare et Rawdon. Il s'agit d'un paysage singulier, à la fois forestier et agricole, caractérisé par la présence du Bouclier canadien qui est ici plus érodé qu'ailleurs, et de larges sillons peu profonds abritant de nombreux et vastes lacs entourés de plaines.
- **La vallée de la Sauvage**, couvrant une partie de la zone agricole de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints. La rivière Sauvage forge ici une haute vallée large et irrégulière, dont la topographie est mise en valeur par l'activité agricole. Cette entité est caractérisée par son dynamisme agroforestier et son paysage en hauteur, dégagé et aux forts relents agraires.

Cette étude fait également ressortir les fortes ou très fortes valeurs culturelles et patrimoniales, esthétiques et emblématiques, ainsi que sociales que ces entités possèdent. La forte valeur sociale témoigne de l'attachement élevé qu'entretient la population à l'égard des paysages qu'on y retrouve. On remarque aussi que les écrins et les vaux sont les entités paysagères à plus forte valeur, puisque leur topographie a permis l'implantation de villages et la culture du sol. Dans le cas des vallées et des écrins entourant Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Béatrix, plusieurs paysages esthétiques et emblématiques reconnus parmi les territoires d'intérêt sont liés à la qualité du paysage et du patrimoine agricole.

2.4.6 La souveraineté alimentaire en Matawinie : initiatives locales

En Matawinie, la zone agricole, principalement concentrée dans le sud du territoire, constitue un élément central du paysage rural. En effet, l'étendue du territoire, couplée à un réseau routier limité, pose des défis majeurs en matière d'accessibilité alimentaire, particulièrement pour certaines municipalités plus éloignées telles que Saint-Michel-des-Saints et Saint-Donat.

Les inondations de mai 2023 ont mis en lumière la vulnérabilité de certaines communautés face aux perturbations du réseau routier. La coupure de la route 131 – seul lien reliant Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon au sud de Lanaudière – a souligné l'importance d'une plus grande autonomie alimentaire pour ces secteurs isolés.[24] Face à ces défis, plusieurs initiatives émergent sur le territoire, portées par des municipalités et des organismes engagés dans la promotion d'un système alimentaire plus résilient et inclusif.

Les défis de santé publique, les impacts des changements climatiques, la préservation des ressources naturelles, l'inégalité d'accès à une alimentation saine, la réduction du gaspillage alimentaire ainsi que le renforcement des liens sociaux autour de l'alimentation sont autant d'enjeux qui incitent à repenser les systèmes alimentaires. Dans ce contexte, la Matawinie voit émerger diverses initiatives locales visant à soutenir la création de communautés nourricières, où l'alimentation devient un levier de développement durable et de résilience du territoire. [25]

On observe également la présence de déserts alimentaires, soit des secteurs économiquement défavorisés où l'accès à des commerces offrant des aliments à haute valeur nutritive est limité. [26] Selon l'Indice de désert alimentaire 2021, plusieurs zones rurales de la Matawinie — notamment celles situées dans la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez et dans la portion nord du territoire — se trouvent en situation de désert alimentaire rural. [27]

Les municipalités ont un rôle clé à jouer dans cette transition. Elles disposent d'outils pour créer des environnements propices à une saine alimentation, promouvoir l'agriculture urbaine et encourager des circuits courts en collaboration avec les acteurs locaux. Plusieurs projets concrets témoignent déjà de cette volonté d'action :

- Chertsey, village nourricier
- Saint-Damien, territoire nourricier
- Sainte-Émélie-de-l 'Énergie, plan d'agriculture urbaine

Les municipalités de Chertsey[28] et de Saint-Damien[29] ont également adopté un Plan de développement de la communauté nourricière (PDCN), disponible en ligne, qui vise à structurer et soutenir ces initiatives dans une perspective durable.

Les forêts nourricières : un engagement concret pour la sécurité alimentaire

En complément de ces démarches, le Réseau des organismes en sécurité alimentaire Matawinie (ROSAM) a contribué à la mise en place de trois forêts nourricières sur les territoires de Saint-Jean-de-Matha, de Chertsey et de Saint-Alphonse-Rodriguez dans le but de renforcer la sécurité alimentaire et de favoriser l'accès à des ressources locales.

---

[24] Journal de Montréal, *Inondations dans Lanaudière : de retour au bercail après 4 jours*, page consultée 7 juillet 2024, https://www.journaldemontreal.com/2023/05/04/inondations-dans-lanaudiere--de-retour-au-bercail-apres-4-jours

[25] Carrefour Vivre en Ville, *Bâtir des communautés nourricières*, page consultée le 7 juillet 2024, https://carrefour.vivreenville.org/dossier/batir-des-communautes-nourricieres

[26] Robitaille, É., & Bergeron, P. (2013). Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : Analyse de situation et perspectives d'interventions (s'ouvre dans une nouvelle fenêtre)

[27] Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Géoportail de l'INSPQ, page consultée le 15 septembre 2024, https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail/

[28] Municipalité de Chertsey, *Site officiel de la Municipalité de Chertsey*, page consultée le 25 juin 2024, https://chertsey.ca/

[29] Municipalité de Saint-Damien, *Plan de développement de la communauté nourricière (PDCN)*, page consultée le 18 septembre 2024, https://www.st-damien.com/pdcn.html

Ces forêts nourricières constituent un modèle inspirant d'agriculture communautaire et participative, permettant aux citoyens de s'impliquer directement dans la production alimentaire locale.

Producteurs en Matawinie

Malgré la concentration principale des activités agricoles dans le sud de la Matawinie, il est important de souligner que certains de ces producteurs sont établis à l'extérieur de la zone agricole décrétée. Ces producteurs, souvent situés dans des secteurs plus éloignés ou moins conventionnels, contribuent à diversifier l'offre alimentaire locale et à renforcer la résilience du territoire face aux défis d'accessibilité alimentaire.

Dans la MRC de Matawinie, plusieurs entreprises agricoles, qu'elles soient situées en zone agricole ou hors de celle-ci, prennent part à diverses initiatives de promotion régionale. Ces campagnes sont organisées par le CDBL, en collaboration avec Tourisme Lanaudière pour les Circuits touristiques gourmands Goûtez Lanaudière!. On y recense actuellement :

- Huit entreprises agricoles participant aux Circuits touristiques gourmands ;
- 13 entreprises prenant part à la campagne Goûtez Lanaudière – Produits et détaillants ;
- 21 entreprises figurant dans le guide d'achat à la ferme.

Il est important de noter qu'une même entreprise peut être impliquée dans plus d'une de ces initiatives, selon ses stratégies de mise en marché.

Par ailleurs, la MRC de Matawinie se distingue par la vitalité de ses marchés publics. Avec neuf des 17 marchés publics de la région de Lanaudière situés sur son territoire, elle représente la MRC comptant la plus forte concentration de marchés publics. Ces lieux de commercialisation rassemblent un total de 60 producteurs et transformateurs agroalimentaires de la Matawinie.[30]

Ce sont 13 des 15 municipalités qui dénombrent ces producteurs situés à l'extérieur de la zone agricole. Des municipalités ne comprenant pas ou peu de zone agricole, on peut identifier la municipalité de Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, ainsi que Chertsey.[31]

Vers une autonomie alimentaire renforcée

Face aux défis grandissants liés à l'approvisionnement et à la résilience des communautés, les initiatives en Matawinie démontrent une volonté collective d'avancer vers une autonomie alimentaire accrue. En renforçant les liens entre les producteurs, les consommateurs et les acteurs municipaux, la région se dote de solutions concrètes pour assurer une alimentation accessible, durable et équitable à l'ensemble de sa population.

[30] Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, - Producteurs de la Matawinie, *en date du 2 avril 2025*.
[31] *Idem*

2.5 Occupation du territoire agricole

2.5.1 Occupation dédiée à l'entreprise agricole

Le taux d'occupation est un moyen de mesurer le dynamisme agricole, il permet de mesurer l'espace utilisé à des fins agricoles et d'estimer l'ampleur des usages autres qu'agricoles qui sont établis en zone verte.

En 2010, le taux d'occupation de la zone agricole était de 58,4 %. En tenant compte des entreprises situées à l'extérieur de la zone agricole, le taux d'occupation de la zone agricole baisse à 47,8 %, ce taux reste inchangé à ce jour.

Concernant les superficies exploitées (comprenant l'ensemble de la superficie occupée par l'entreprise agricole) en 2010, 58,4 % des terres agricoles de Matawinie étaient en exploitation.

Figure 5 – Répartition des superficies exploitées selon les municipalités (ha)

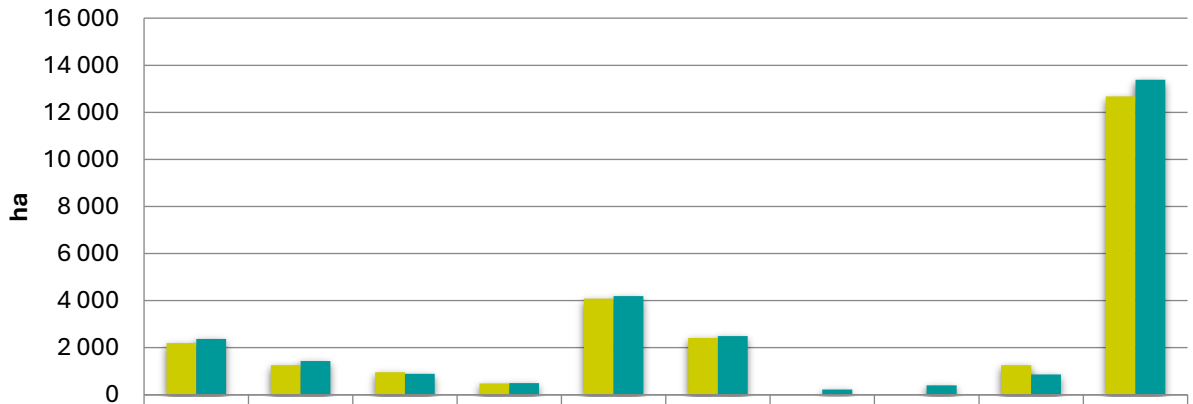

	RAW	SDA	SBE	SMK	SFV	SJM	SEE	NDM	nord	Somme
2010	2 198	1 260	961	487	4 088	2 416	0	0	1 262	12 672
2017	2 373	1 435	890	503	4 190	2 494	231	409	860	13 385

Depuis 2010, on peut voir de légères augmentations notamment pour les municipalités de Rawdon et Saint-Damien. Deux municipalités ont été retirées des exploitations du secteur nord, car elles comptent maintenant plus de trois entreprises. Depuis 2010, il y a eu une augmentation de 713 ha en matière de superficies exploitées.

En 2010, 55 % des superficies agricoles exploitées en Matawinie sont en culture. Les municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Rawdon sont les deux municipalités qui ont les plus grandes superficies de terres cultivées, soit respectivement 2 981 et 1 298 ha.

Figure 6 - Superficie cultivée (ha) par municipalité[32]

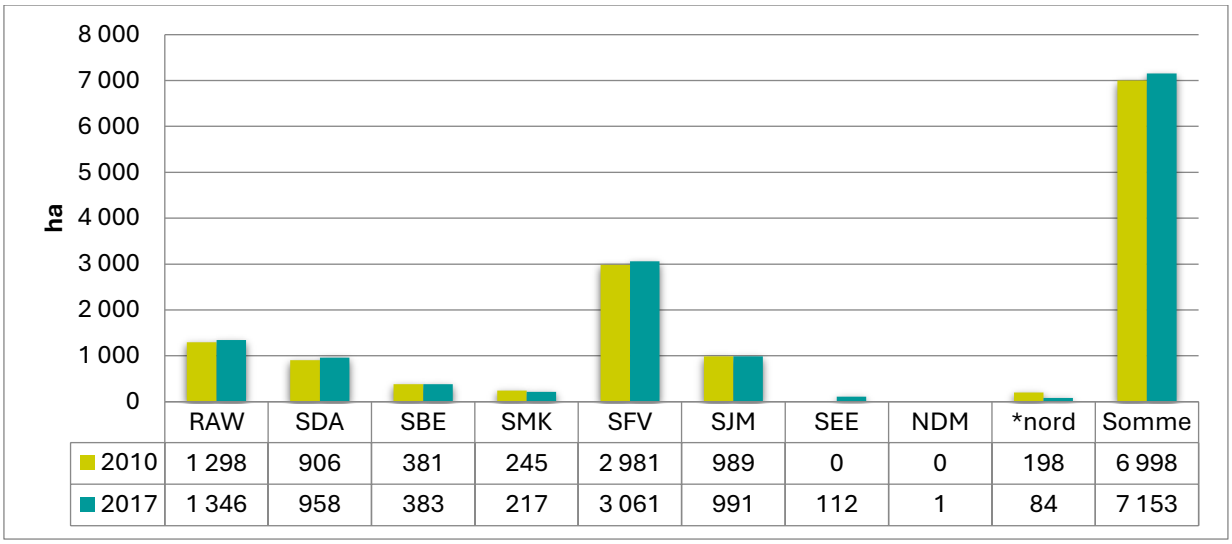

	RAW	SDA	SBE	SMK	SFV	SJM	SEE	NDM	*nord	Somme
2010	1 298	906	381	245	2 981	989	0	0	198	6 998
2017	1 346	958	383	217	3 061	991	112	1	84	7 153

*Le secteur nord comprend Saint-Donat, Saint-Côme, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints.

Selon les données du MAPAQ issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version décembre 2017), la superficie cultivée totale dans les municipalités répertoriées s'élève à 7 153 ha.

Malgré le fait que certaines municipalités ont vu leurs superficies cultivées augmenter entre 2004 et 2010, pour l'ensemble de la Matawinie la période située entre 2010 et 2017, quant à elle, dénote une diminution de 155 ha.

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois est celle qui possède la plus grande superficie cultivée (3 061 ha), suivie de Rawdon (1 346 ha) et de Saint-Jean-de-Matha (991 ha). Les autres municipalités présentent des superficies agricoles plus restreintes, notamment Sainte-Béatrix (383 ha), Sainte-Marcelline-de-Kildare (217 ha) et Saint-Damien (958 ha).

Les municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci et de Sainte-Émélie-de-l 'Énergie, bien que possédant de faibles superficies cultivées (1 ha et 112 ha respectivement), ont été retirées du secteur nord dans la donnée de 2017, car elles comptent désormais plus de trois entreprises agricoles actives.

2.5.2 Nombre d'entreprises agricoles

En 2017, c'est un total de 193 entreprises agricoles de tout genre qui se retrouvent sur l'ensemble du territoire de la Matawinie, et ce, sur une superficie exploitée de 13 385 ha. Le nombre d'exploitants agricoles est resté le même qu'en 2010. Avec 86 entreprises agricoles, près de la moitié (45 %) des fermes matawiniennes sont situées à Saint-Félix-de-Valois, ce qui en fait de loin la municipalité la plus agricole de la MRC. Viennent ensuite Saint-Jean-de-Matha et Rawdon qui, avec respectivement 34 et 24 fermes, accueillent ensemble 30 % des entreprises de la Matawinie.[33]

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois se distingue toujours avec le plus grand nombre d'exploitations agricoles, soit 86 entreprises contre 89 en 2010. Suivies de Saint-Jean-de-Matha (34)

[32]Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2017
[33] *Idem*

et de Rawdon (24). Les autres municipalités présentent un nombre plus restreint d'exploitations, notamment Sainte-Béatrix (12), Sainte-Marcelline-de-Kildare (6) et Saint-Damien (15).

Le secteur nord, qui comprend Saint-Donat, Saint-Côme, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints, regroupe un total de huit exploitations agricoles.[34]

La figure suivante illustre l'évolution du nombre d'entreprises agricoles par municipalité entre 2010 et 2017.

Figure 7 – Évolution nombre d'entreprises agricoles par municipalité[35]

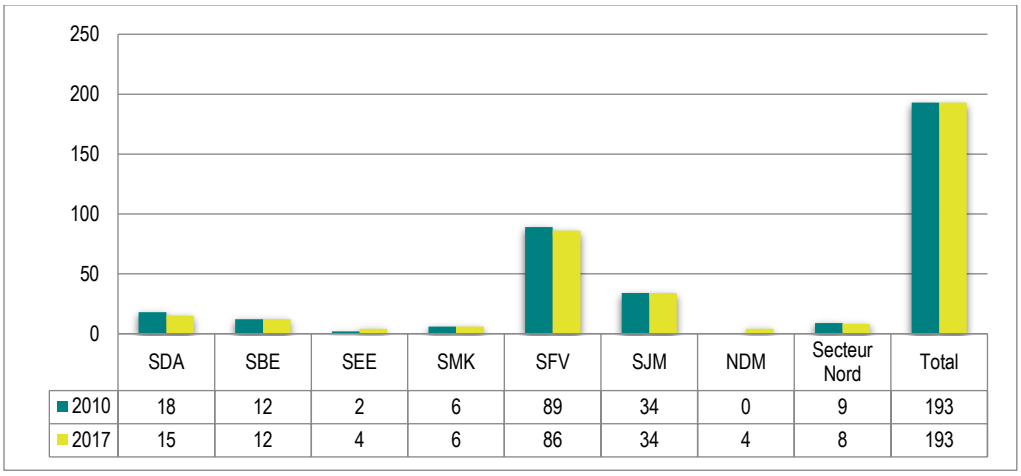

	SDA	SBE	SEE	SMK	SFV	SJM	NDM	Secteur Nord	Total
2010	18	12	2	6	89	34	0	9	193
2017	15	12	4	6	86	34	4	8	193

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

Bien que la plupart des données du MAPAQ sont issues des fiches d'enregistrements de 2017, il a été possible en ce qui a trait au nombre d'exploitations agricoles de ressortir les données de 2023. En décembre 2023, en Matawinie, il y avait plus de 213 entreprises agricoles, représentant une augmentation de 10% soit la plus forte augmentation pour la région de Lanaudière.

Tableau 4 – Nombre d'exploitations agricoles en 2023 dans Lanaudière, par découpage territorial (MRC)

Découpage territorial - MRC	Nb d'exploitations agricoles (2017)	Nb d'exploitations agricoles (2023)	Variation
D'Autray	434	429	-5
L'Assomption	148	153	5
Joliette	215	209	-6
Matawinie	193	213	20
Montcalm	418	421	3
Les Moulins	92	100	8
Lanaudière	1 500	1 525	25

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2023-12**)

[34] Toutefois, les municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, comptant maintenant plus de trois exploitations agricoles chacune (4 exploitations dans chaque municipalité), ont été retirées du secteur nord pour l'année 2017.

[35] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2017

2.5.3 Location des terres

Le taux de location des terres signifie la superficie louée sur l'ensemble des superficies exploitées. Ces terres louées font l'objet d'ententes entre le propriétaire et le locataire exploitant ou encore entre deux entités juridiques. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à son entreprise. La diversification des formes juridiques des entreprises agricoles contribue à augmenter le taux de location.

À l'échelle de la MRC, le taux de location a augmenté de 2,0% entre 2010 et 2017, soit une hausse moins grande qu'entre 2004 et 2010 qui était de 4,3%.[36]

À l'échelle locale, plusieurs municipalités ont vu leur taux de location augmenté de 3,1 % à 13,6 %, soit Rawdon, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Damien. En contrepartie, le taux de location des terres a diminué, entre 2010 et 2021, dans les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, de Sainte-Béatrix et de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Tableau 5 - Comparaison avec les moyennes régionales

Municipalités	Pourcentage de location
Saint-Félix-de-Valois	44,6%
Saint-Jean-de-Matha	25,3%
Sainte-Béatrix	32,6%
Sainte-Marcelline-de-Kildare	54,9%
Rawdon	54,2%
Notre-Dame-de-la-Merci	63,2%
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	37,0%
Saint-Damien	27,1%
Secteur Nord*	35,6%
Matawinie	40,3%
Lanaudière	40,5%
Québec	33,3%

*Le secteur nord comprend Saint-Donat, Saint-Côme, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints.

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version 2017-12)

Les principales tendances observées concernant le pourcentage de terres agricoles en location par municipalité pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Notre-Dame-de-la-Merci (63,2 %) et Rawdon (54,2 %) affichent les taux de location les plus élevés, ce qui indique une forte dépendance aux terres louées pour l'exploitation agricole.
- Sainte-Marcelline-de-Kildare (54,9 %) et Saint-Félix-de-Valois (44,6 %) suivent avec des taux également significatifs.
- À l'opposé, Saint-Jean-de-Matha (25,3 %), Saint-Damien (27,1 %) et Sainte-Béatrix (32,6 %) ont des taux plus faibles, suggérant une proportion plus élevée de terres en propriété.
- Secteur Nord (35,6 %) présente un taux inférieur à la moyenne de la MRC de Matawinie (40,3 %), mais reste dans la moyenne régionale.

[36] *Idem*

- Matawinie (40,3 %) : taux comparable à la moyenne régionale de Lanaudière (40,5 %).
- Québec (33,3 %) : indique que la moyenne provinciale est légèrement plus basse que celle de la MRC.

2.5.5 Parcelles agricoles sous-utilisées ou en friche

Afin de connaître le type de friches présentes sur le territoire de la Matawinie, un mandat a été octroyé lors de l'élaboration du PDZA de 2016, afin de déterminer les éléments suivants :

- Répertorier les terres en friches;
- Analyser les potentiels des sols en fonction du contexte géophysique;
- Proposer des moyens afin de valoriser les terres en friche.

Tableau 6 – Détermination des catégories de friches

Type de friche	Description	Classe attribuée
Court terme	Abandon des cultures depuis 1 à 6 ans et de catégorie herbacée	Type 1
Moyen terme	Abandon des cultures depuis 6 à 11 ans et de catégorie arbustive	Type 2
Long terme	Abandon des cultures depuis plus de 11 ans et de catégorie arborée	Type 3
Étant donné l'impossibilité d'accéder à certaines terres en friches lors de la validation terrain, certaines terres se verront attribuer la classe 4. Cette classe contiendra donc les terres en friche répertoriées à l'aide de photographies aériennes.[37]		Type 4

Source : Chantale Grégoire, *Rapport agronomique pour PDZA*, décembre 2014, 23 pages

Tableau 7 - Types de friche par municipalité (en ha) – Retrait des secteurs de contraintes

Municipalités	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Superficie totale	Proportion (%)	Variation (%)
Rawdon	18,9	26,9	20,0	14,5	80,4	**13,2**	-61,8
Sainte-Béatrix	28,2	26,4	11,9	–	66,5	**10,9**	-53,9
Saint-Damien	22,1	43,2	7,2	–	72,6	**11,9**	-12,5
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	8,6	15,3	5,6	–	29,6	**4,9**	-13,8
Saint-Félix-de-Valois	14,7	43,8	9,7	12,5	80,3	**13,2**	-47,2
Saint-Jean-de-Matha	70,3	62,3	67,9	6,1	206,6	**34,0**	-37,0
Sainte-Marcelline-de-Kildare	9,6	15,0	–	–	24,6	**4,0**	-28,3
Saint-Michel-des-Saints	0,9	–	–	–	0,9	**0,2**	–
Saint-Zénon	33,4	2,4	10,7	–	46,5	**7,7**	–
Total	**206,7**	**235,3**	**133,0**	**33,1**	**608,0**	**100,0**	**-41,2**
Proportion par type de friche (%)	34,0	38,7	21,9	5,4	100,0	**–**	–
Variation par type de friche (%)	-6,0	-5,0	-72,1	–	-41,2	**–**	–

Source : Chantale Grégoire, *Rapport agronomique pour PDZA*, décembre 2014, 23 pages

[37] De plus, dans certains cas, des terres ont été abandonnées de façon évolutive (poursuite de l'exploitation sur une partie de la terre pour être éventuellement abandonnée), ce qui en fait en sorte que plus d'une classe pourrait être attribuée à une même terre. Afin de simplifier le tout, la classe la plus limitative a été retenue.

Les terres en friches représentent 608,1 ha. Saint-Jean-de-Matha est la municipalité ayant la plus grande superficie de terres en friche (34 %), suivie par Rawdon et Saint-Félix-de-Valois (13,2 % chacune).

Parallèlement, un projet mené par l'UPA via l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire de Lanaudière vise à actualiser ces données d'ici fin 2025. Ce projet intègrera une cartographie des friches, une classification selon la couverture végétale et la densité, ainsi que des recommandations pour favoriser la biodiversité et la connectivité écologique. Il offrira aussi un accompagnement aux producteurs agricoles sur les programmes de financement existants (Prime-Vert, ALUS, etc.).

2.5.6 Autorisations de la CPTAQ

La MRC de Matawinie présente une superficie totale de 21 707 ha en zone agricole. Depuis la révision de la zone agricole, de 1988 à 2022[38], c'est 110 ha qui ont été exclus et 60 ha qui ont été inclus à la zone agricole. La municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie est celle où il y a eu le plus d'hectares inclus à la zone agricole et la municipalité de Sainte-Béatrix est celle où il y a eu le plus d'hectares exclus à la zone agricole.

De plus, le tableau suivant présente les exclusions et inclusions ayant eu lieu entre 1988-2022, selon les classes de sols dans la MRC de Matawinie. [39]

Tableau 8 - Exclusions et inclusions ayant eu lieu entre 1988-2022, selon les classes de sols dans la MRC de Matawinie

	Classes 1, 2, 3		Classes 4 et 5		Classes 6 et 7		Classe O		Superficie totale (ha)
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	
Exclusion	0	0	90	82	20	18	0	0	110
Inclusion	0	0	60	100	0	0	0	0	60

[38]Gouvernement du Québec, *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain, annexes complémentaires du fascicule 1 : Le territoire agricole*, page consultée en septembre 2024, https://consultation.quebec.ca/rails/active_storage/disk/eyJfcmFpbHMiOnsibWVzc2FnZSI6IkJBaDdDVG9JYTJWNVNTSWhkRGRrTnpVemFXaHBjMlV6Tkhkdk5XaGlhMkp0T1c0NU1XbHpjZ1k2QmtWVU9oQmthWE53YjNOcGRHbHZia2tpYldsdWJHbHVaVHNnWm1sc1pXNWhiV1U5SWtOdmJuTjFiSFJoZEdsdmJsOXdkV

[39]*Idem*

Carte 14 — Localisation des inclusions et exclusions à la zone agricole

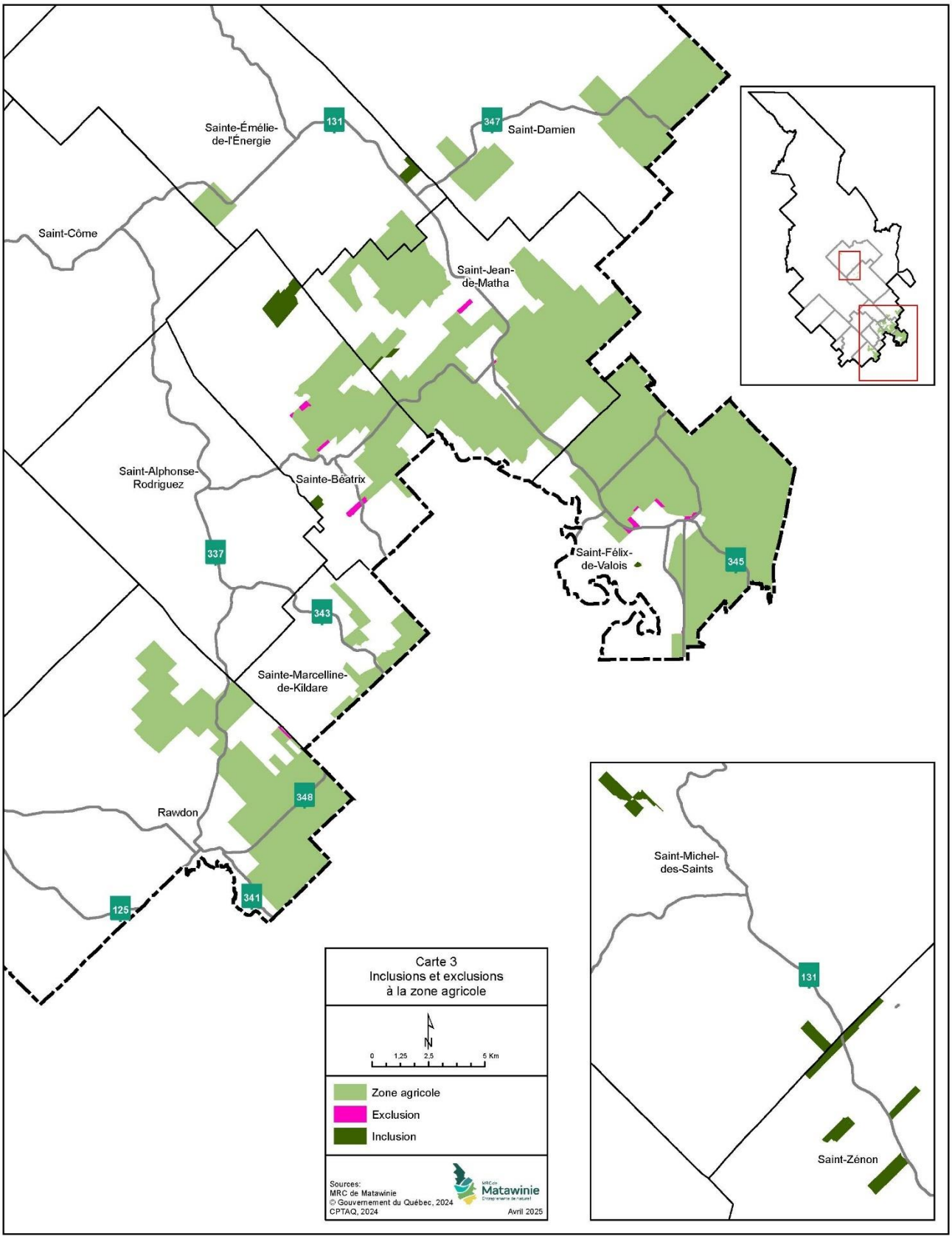

Dans un même ordre d'idées, concernant les demandes à la CPTAQ, entre 2016 et 2024, ce sont 170 demandes qui ont été déposées et 118 qui ont fait l'objet d'une autorisation. Son taux d'acceptation est donc de 69% pour la période faisant le bilan des demandes à la CPTAQ.

Voici les demandes déposées selon les usages[40] :

- **Résidentiel** : 94 demandes déposées, 56 autorisées (60 %).
- **Commercial ou industriel** : 60 demandes déposées, 40 autorisées (67 %).
- **Récréotouristique** : 15 demandes déposées, 14 autorisées (93 %).
- **Autres** : 9 demandes déposées, 8 autorisées (89 %).
- **Total** : 170 demandes déposées, 118 autorisées (69 %).

Voici les superficies qui ont été autorisées (ha) par la CPTAQ pour des usages non agricoles (UNA), par types d'usages, entre 1998 et 2022 dans la MRC de Matawinie[41]

Tableau 9 - Superficies autorisées (ha) par la CPTAQ pour des usages non agricoles (UNA), par types d'usages, entre 1998 et 2022 dans la MRC de Matawinie

Usages	Résidentiel	Comm. ou industriel	Exploitation ress.	Récréo-touristique	Équipe-ments institut.	Services d'utilité pub.	Énergie, transport, comm.	Autres	Total
Superficies	39	28	2	165	0	18	8	1	260

2.5.7 Îlots déstructurés

La zone agricole de la MRC se caractérise principalement par son dynamisme à l'égard de la production avicole, la présence de massifs acéricoles et par la prédominance de sols de qualité moyenne. Au cours des dernières années, l'addition d'usages non agricoles, majoritairement résidentiels, a contribué à déstructurer certaines portions de cette zone.

Afin de se prévaloir de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, lequel prévoit, par l'entremise d'une demande à portée collective, la détermination d'îlots déstructurés en zone agricole pour l'implantation de fonctions résidentielles, la MRC a déposé une demande auprès de la CPTAQ en 2012.

Une demande à portée collective permet aux instances municipales de gérer l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles au sein des îlots déstructurés reconnus, entre autres, par la CPTAQ et l'UPA, sans recourir à des demandes d'utilisation à une fin autre que l'agriculture.

À terme, cet exercice aura permis d'identifier 32 îlots répartis dans le territoire des municipalités de Rawdon (4), Saint-Damien (3), Sainte-Béatrix (2), Sainte-Marcelline-de-Kildare (4), Saint-Félix-de-Valois (9) et Saint-Jean-de-Matha (10).

[40] *Idem*
[41] *Idem*

Carte 15 – Localisation des îlots déstructurés

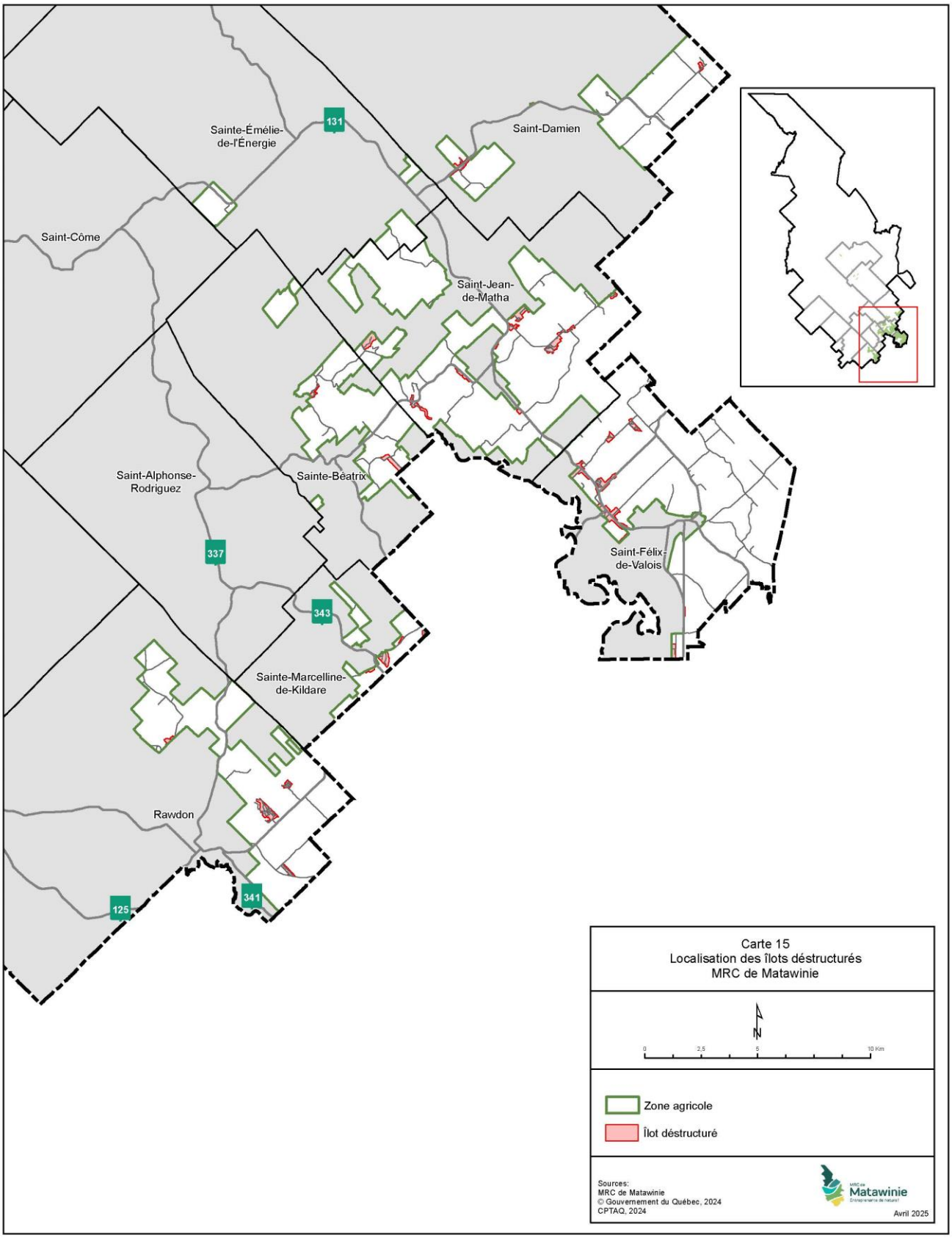

2.6 Caractéristiques des entreprises agricoles

2.6.1 Taux d'emploi relié à l'agriculture

Selon le dernier recensement de Statistique Canada en 2021[42], 3,3 % des résidents de la MRC de Matawinie aptes à travailler occupaient un emploi relié à l'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche, représentant 820 personnes. En 2011, ce pourcentage était de 3,2%. Le taux d'emploi relié au secteur de production agricole, à la foresterie, à la chasse et la pêche demeure marginal, mais tout de même plus élevé qu'aux niveaux lanaudois et québécois qui sont respectivement de 1,6 % et 2,0 %.

Quant à la rémunération agricole, 65,4% des travailleurs liés à l'agriculture sont payés sur une base annuelle, que ce soit un emploi à temps partiel ou à temps plein. Pour le 34,6% restant, ces derniers sont payés sur une base saisonnière ou temporaire.[43]

2.6.2 Revenus agricoles

À l'échelle régionale, le revenu agricole moyen a augmenté d'à peine 38 127 $ pour se situer à 471 928 $ en 2021, ce qui signifie une augmentation de 4,5 % depuis 2010.

Au niveau de la MRC, le revenu moyen des producteurs agricoles est passé de 911 953 $ en 2010 à 838 211 $ en 2017, représentant une diminution de 73 742 $ (8,8%) en 11 ans.[44]

Malgré cette diminution, plusieurs municipalités ont vu leur revenu moyen augmenté. C'est le cas pour les municipalités de Rawdon, de Saint-Félix-de-Valois ainsi que de Saint-Jean-de-Matha.

Le revenu agricole moyen de la MRC de Matawinie peut être biaisé en raison du revenu agricole moyen élevé de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois par rapport aux autres municipalités de la MRC. Ainsi, en retirant la municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans le calcul de la MRC, le revenu moyen passerait à 170 833 $.

[42] Statistique Canada, *Profil du recensement 2021 – MRC de Matawinie* https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=matawinie&DGUIDlist=2021A00032462&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0

[43] *Idem*

[44] *Idem*

Le tableau suivant présente la répartition des revenus agricoles moyens par municipalité.

Tableau 10 - Répartition des revenus agricoles moyens selon les municipalités

Municipalité	Revenu moyen ($)
Saint-Félix-de-Valois	1 732 916
Saint-Jean-de-Matha	384 941
Sainte-Béatrix	398 353
Sainte-Marcelline-de-Kildare	169 180
Rawdon	272 499
Notre-Dame-de-la-Merci	86 935
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	68 435
Saint-Damien	341 573
Secteur Nord*	114 480
Total – MRC Matawinie	938 419
Lanaudière	497 080
Québec	349 065
*Le secteur nord comprend Saint-Donat, Saint-Côme, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints.	

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (décembre 2017)

Les revenus agricoles de la MRC de Matawinie proviennent majoritairement de la production animale, plus particulièrement de la production avicole. Dans la région de Lanaudière, les sources de revenus sont réparties entre la production de volaille, de céréales et de protéagineux, ainsi que de légumes.

2.6.3 Main-d'œuvre agricole

Tableau 11 – Présentant la provenance de la main-d'œuvre agricole et le nombre d'entreprises

Municipalité	Nombre d'entreprises	Familiale		Non familiale (du Québec)		Non familiale (hors Qc)	
		Nbr. entr.	Prop.	Nbr. entr.	Prop.	Nbr. entr.	Prop.
Saint-Félix-de-Valois	86	76	88%	36	42%	1	1%
Saint-Jean-de-Matha	34	33	97%	11	32%	0	0%
Sainte-Béatrix	12	12	100%	5	42%	0	0%
Sainte-Marcelline-de-Kildare	6	6	100%	0	0%	0	0%
Rawdon	24	22	92%	7	29%	2	8%
Notre-Dame-de-la-Merci	4	2	50%	3	75%	0	0%
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	4	3	75%	2	50%	1	25%
Saint-Damien	15	14	93%	3	20%	1	7%
Secteur Nord*	8	6	75%	5	63%	0	0%
Matawinie	193	174	90%	72	37%	5	3%
Région Lanaudière	1 500	1 349	90%	521	35%	150	10%
Québec	27 856	25 309	91%	8 105	29%	986	4%
*Le secteur nord comprend Saint-Donat, Saint-Côme, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints.							

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

Dans la MRC de Matawinie, 90,4 % des entreprises agricoles embauchent de la main-d'œuvre ayant un lien familial avec le propriétaire, ce qui représente 174 exploitations agricoles. D'un autre côté, c'est 36,8 % qui n'ont aucun lien familial avec la main-d'œuvre, ce qui représente 72 entreprises. De ceux qui n'ont aucun lien familial avec la main-d'œuvre, ce sont 2,9 %, donc seulement cinq entreprises agricoles qui emploient de la main-d'œuvre provenant de l'extérieur du Québec.

2.6.4 Relève agricole

La moyenne d'âge des producteurs agricoles dans la MRC de Matawinie est d'un peu plus de 50 ans. Près de 63 % des propriétaires principaux ont 50 ans et plus. Cette donnée n'a pas changé depuis le premier PDZA. Cette réalité pousse plusieurs d'entre eux à réfléchir à l'avenir de leur entreprise, notamment à l'établissement de la relève.[45]

Comme l'illustre le Tableau 12, en 2017, 32 producteurs prévoyaient vendre leur entreprise dans les cinq prochaines années, soit le double qu'en 2010. Parmi eux, sept n'avaient pas de relève identifiée et 25 souhaitaient vendre à la relève.

Tableau 12 – Nombre d'entreprises prévoyant vendre d'ici 5 ans avec ou sans relève

	Nbr. entreprise
Vente d'ici 5 ans avec relève	25
Vente d'ici 5 ans sans relève	7
Somme	32

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

En ce qui concerne la relève agricole en 2017, définie comme la présence d'au moins un membre de moins de 40 ans ayant une part dans l'entreprise, le tableau suivant illustre le portrait sur le territoire.

Tableau 13 – Proportion des entreprises agricoles ayant au moins un membre de moins de 40 ans en Matawinie en 2017

Municipalité	Nbr entre 40 ans et moins	Nombres d'entreprises	% 40 ans et moins
Notre-Dame-de-la-Merci	0	4	0%
Rawdon	**6**	24	25%
Saint-Damien	3	15	20%
Sainte-Béatrix	2	12	17%
Sainte-Émélie-de-l 'Énergie	1	4	25%
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1	6	17%
Saint-Félix-de-Valois	**17**	86	20%
Saint-Jean-de-Matha	**9**	34	26%
Secteur Nord *	2	8	25%
MRC de Matawinie	41	193	21%
Lanaudière	356	1 500	24%
Québec	6 171	27 856	22%

*Le secteur nord comprend Saint-Donat, Saint-Côme, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints.
Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

[45] *Idem*

Les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha et de Rawdon affichent les proportions les plus élevées. À l'inverse, les municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci, Sainte-Béatrix et Sainte-Marcelline-de-Kildare présentent la plus faible proportion d'entreprises comptant un membre de la relève. Quant aux municipalités n'ayant pas d'entreprises agricoles recensées, elles demeurent confidentielles en raison du faible nombre de producteurs sur leur territoire, soit généralement moins de quatre entreprises agricoles.[46]

Concernant le mode d'établissement de la relève, 42 % des nouveaux agriculteurs ont repris une entreprise familiale en activité, tandis que 3 % ont bénéficié d'un transfert non familial. Toutefois, la majorité (55 %) a procédé à un démarrage d'entreprise, une tendance contraire à celle observée à l'échelle québécoise, où le démarrage représente seulement 33 % des nouveaux établissements, alors que le transfert familial est le plus courant avec 59 %.

Parmi ceux ayant démarré leur entreprise, seulement 12 % ont pu compter sur un transfert familial d'actifs agricoles, ce qui signifie que la grande majorité s'est lancée sans actifs initiaux.

Le Tableau 14 présente la répartition des exploitations agricoles de la relève selon leur activité principale. Le secteur de la volaille (poulets et dindons) arrive en tête avec 13 entreprises, représentant 52 % des nouvelles installations.

Tableau 14 - Activité principale de la relève agricole[47]

	Nombre d'exploitations agricoles	Vente d'ici 5 ans	Relève prévue	Sans relève prévue
Poulets et dindons	64	14	13	1
Productions laitières	16	4	3	1
Acériculture	23	5	3	2
Céréales, protéagineux, légumineuses et autres grains	14	2	2	-
Autres sources de revenus	7	2	2	-
Autres légumes frais	7	1	1	-
Horticulture ornementale	5	1	1	1
Pommes de terre	3	1	-	
MRC de Matawinie	203	30	25	5
Lanaudière	1 561	178	145	33

Côté formation, près de la moitié des producteurs de la relève en Matawinie détiennent un diplôme d'études collégiales (44,7 %), et 17,6 % ont poursuivi des études universitaires. Environ 35 % des jeunes agriculteurs de la région ont un diplôme de niveau secondaire ou professionnel, contre 30,8 % en moyenne dans Lanaudière. Enfin, seuls 2,7 % de la relève agricole de Matawinie n'ont pas complété leur secondaire, alors que cette proportion atteint 9,2 % dans l'ensemble de la région de Lanaudière.

[46] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2017.
[47] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version 2021.

Tableau 15 — Répartition de la relève agricole établie, selon le plus haut diplôme obtenu

Plus haut diplôme obtenu	Proportion dans la MRC (%)	Proportion dans la région (%)
Diplôme d'études universitaires	17,6	16,7
Diplôme d'études collégiales	44,7	43,3
Attestation d'études collégiales	5,9	6,7
Diplôme d'études professionnelles	10	12,9
Diplôme d'études secondaires	19,1	11,2
Aucun diplôme	2,7	9,2

Source : Statistiques Canada Recensement 2021
https://www12.statcan.gc.ca/censusrecensement/2021/dppd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=matawinie&DGUIDlist=2021A00032462&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0

2.6.5 Type de productions

Dans la MRC de Matawinie, les productions agricoles sont nombreuses et diversifiées. C'est plus de 193 entreprises agricoles qui opèrent des productions animales et végétales. Les prochaines sections détailleront ces types de productions.

Productions animales

En Matawinie, c'est sept catégories de production animale qui peuvent être identifiées. Les plus importantes sont les volailles, les bovins laitiers et la production laitière, ainsi que les bovins de boucherie. La figure suivante fait état des productions animales.

Figure 8 – Production animale comme activité principale dans la MRC de Matawinie[48]

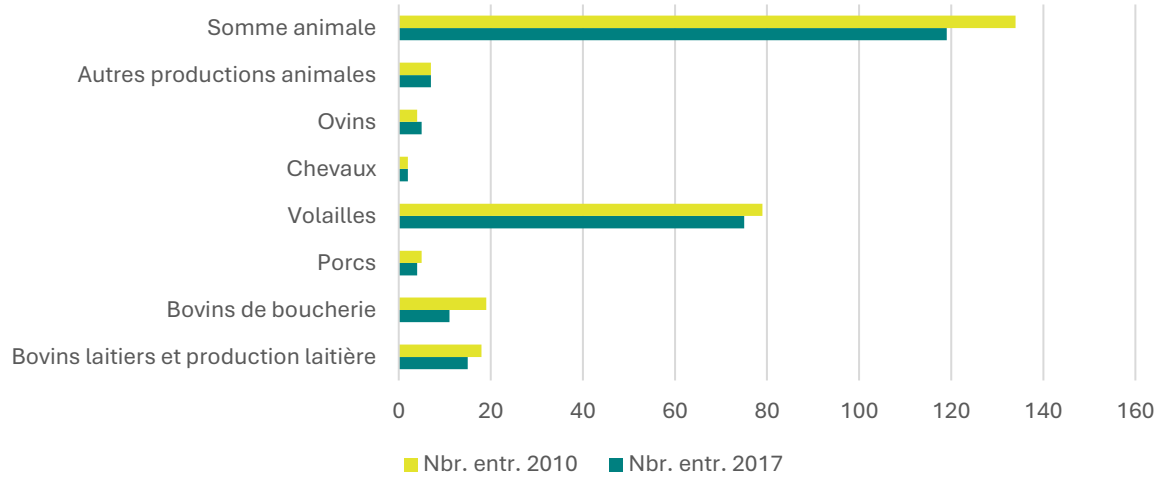

Comparativement aux données de 2010, toutes les productions animales comme activité principale décrites dans la Figure 8 ont connu une baisse du nombre d'entreprises agricoles, soit une baisse de

[48]Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2017.

15 entreprises. La plus grande baisse est dans les secteurs des bovins de boucherie et des bovins laitiers et production laitière.

La production animale est le type de production le plus présent sur le territoire de la MRC de Matawinie en 2017. En effet, 61.7 % des entreprises agricoles ont comme production principale les productions animales. Depuis 2010, il s'agit d'une diminution de 7,7 %.

Comme indiqué à la Figure 8 illustrant le type de production animale comme activité principale, selon le nombre de fermes, la production animale la plus importante dans la MRC est sans contredit les volailles, qui représentent 63 % de toutes les productions animales comme activité principale. Ce type de production fait partie de l'identité même de l'agriculture matawinienne, notamment en raison de sa forte concentration dans le secteur des municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Jean-de-Matha. La production laitière et les bovins laitiers correspondent à 12,6 % de l'ensemble des productions animales de la MRC. [49]

Il est également intéressant de constater que la taille des cheptels peut avoir évolué pour les entreprises ayant comme principale activité la production animale. Ces données sont présentées au tableau suivant.

Tableau 16 – Nombre d'unités animales par type de production

Type de production animale vs nombre d'unité animale		
Type de production	**2010**	**2017**
Bovins laitiers	1 410	1 334
Bovins de boucherie	1 681	1 320
Porcs	1 071	1 107
Volailles	17 840	18 565
Chevaux	140	113
Ovins	121	115
Autres	31	45
Total	21 934	22 599

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

Ce sont les productions de volailles et de porcs qui ont connu la plus grande augmentation au niveau des cheptels. On peut voir une diminution au niveau des productions de bovins laitiers et des bovins de boucherie. Cela peut être expliqué par le manque de relève, la concentration des fermes ou les coûts de production élevés.[50]

De plus, 25 entreprises agricoles exercent la production animale comme production secondaire. L'élevage comme activité secondaire signifie que l'élevage n'est pas l'activité principale de l'exploitation agricole, mais qu'il est pratiqué en complément d'une autre production (ex. culture céréalière, maraîchage, acériculture). Il s'agit parfois de l'élevage de plus d'un type d'animal sur une

[49] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2021.

[50] Julie Ruiz, Évolution spatiale des activités agricoles (rapport MAPAQ), https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/consultation-publique/RA_Ruiz_Lavoie_evolution-spatiale-activites-agricoles_MAPAQ.pdf

même ferme. Comme démontré au Tableau 17, l'élevage de bovins de boucherie est la principale production animale exercée comme production secondaire, dont la majorité se retrouve à Saint-Félix-de-Valois.

Tableau 17 – Entreprises agricoles avec production animale comme production secondaire

Sources de revenus animales secondaires	Nb d'exploitations agricoles 2010	Nb d'exploitations agricoles 2017
Bovins laitiers et production laitière	3	1
Bovins de boucherie	9	13
Volailles	7	10
Caprins	4	2
Autres productions animales	3	4
Somme animale	26	30

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

Depuis 2010, c'est une augmentation de quatre entreprises qui ont une production animale comme production secondaire. Cette augmentation peut notamment être constatée dans le secteur des bovins de boucherie et de la volaille.

Production végétale

La production végétale concerne les plantes, les légumes et les fruits.

Tableau 18 – Production végétale comme activité principale dans la MRC de Matawinie[51]

Productions végétales	Nbr. Entr. 2010	Nbr. entr. 2017	% Même type	% Total Entr.
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	12	17	23,0%	8,8%
Fourrages	13	15	20,3%	7,8%
Légumes	6	6	8,1%	3,1%
Fruits	5	6	8,1%	3,1%
Cultures abritées et horticulture ornementale	4	3	4,1%	1,6%
Acériculture	17	23	31,1%	11,9%
Autres productions végétales	2	4	5,4%	2,1%
Somme végétale	59	74	100,0%	38,3%

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

Dans la MRC de Matawinie, la production végétale représente 38,3 % des productions agricoles. En 2017, 74 entreprises agricoles se consacrent principalement à la production végétale, sur un total de 193 entreprises. Depuis 2010, c'est 15 nouvelles entreprises qui se consacrent maintenant à la production végétale comme production principale.

Comme l'indique le Tableau 18, l'acériculture est le type de production végétale le plus important en matière de production principale. En effet, 23 productions se consacrent à la récolte de la sève d'érable, soit 11,1 % de l'ensemble des productions végétales dans la MRC. Il s'agit d'une véritable richesse naturelle d'un potentiel immense dont jouit le territoire. [52]

[51] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2017.

[52] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2021.

Tableau 19 – Hectares (ha) exploités par types de productions végétales principales dans la MRC de Matawinie

Type de production	Superficies (ha) 2010	Superficies (ha) 2017
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	2 981	3 172
Fourrages	3 000	2 902
Pâturages	818	642
Légumes	139	311
Fruits	17	61
Horticulture ornementale en plein champ	21	21
Horticulture ornementale en conteneur	1	1,6
Cultures abritées (en serre)	0,78	0,6
Acériculture	1 126	1 491
Autres superficies cultivées	-	43
Somme	8 103,78	8 645

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

Dans la MRC de Matawinie, c'est 8 645 ha qui sont exploités pour les productions végétales, en ayant aux premiers rangs les céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains et fourrages. En 2010, il s'agissait de 8 103,78 ha, donc une augmentation de 541,22 ha.

Tableau 20 – Production végétale comme activité secondaire dans la MRC de Matawinie

Sources de revenus végétales secondaires	Nb d'exploitations agricoles 2010	Nb d'exploitations agricoles 2017
Acériculture	9	10
Fruits	3	3
Légumes	4	5
Bois	-	17
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	34	29
Cultures abritées & Horticulture ornementale	4	5
Fourrages	22	24
Somme	76	93

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

En 2017, 96 entreprises agricoles déclarent pratiquer la production végétale comme production secondaire. Comme démontré au Tableau 20, la culture des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains est la plus pratiquée comme production secondaire, avec 21 entreprises agricoles, localisées principalement à Saint-Félix-de-Valois. La catégorie bois vient en deuxième position avec 17 entreprises pratiquant ce type de production comme deuxième source de revenus. La source de revenus végétales bois était dans les autres sources végétales en 2010, ce qui pourrait expliquer la petite diminution à ce niveau. Il s'agit somme toute d'une augmentation de 17 exploitations entre 2010 et 2017.

Production biologique

L'agriculture biologique favorise l'utilisation de ressources renouvelables, le recyclage et l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols. Elle privilégie la santé et le bienêtre des animaux, le tout dans un contexte qui valorise l'économie locale et la mise en valeur du territoire agricole.

Ce type de production exclut notamment le recours aux éléments suivants :

- Les pesticides et les engrais chimiques de synthèse ;
- Les organismes génétiquement modifiés (OGM) ;
- Les antibiotiques et les hormones de croissance ;
- L'irradiation ;
- Les agents de conservation chimiques.[53]

En 2017, 13 entreprises distinctes détiennent une certification d'agriculture biologique sur un total de 193 entreprises agricoles, alors qu'il n'y en avait que cinq en 2010. Il s'agit donc d'un mode de production encore marginal dans la MRC, mais en croissance.

À l'échelle lanaudoise, ce sont 133 exploitations agricoles qui possèdent cette certification, soit une hausse de 105 depuis 2010. Cette hausse traduit un réel intérêt pour la transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique.

Le Tableau 21 illustre les différents types de productions biologiques certifiées qui sont exclusivement issues de la production végétale. Il est à noter qu'une même entreprise peut avoir plusieurs types de production.

Tableau 21 – Types de production certifiée biologique[54]

Types de productions biologiques	Nbr.
Acériculture	6
Apiculture	1
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	2
Cultures abritées	2
Fourrages	2
Fruits champs	1
Légumes frais	3
Somme	17

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

2.6.6 Activités complémentaires aux activités agricoles

Les activités complémentaires aux activités agricoles concernent la transformation alimentaire, les circuits courts de commercialisation comme les marchés publics, la vente à la ferme,

[53]Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Aliments biologiques, page consultée le 20 octobre 2024 http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/Pages/alimentsbio.aspx

[54] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2021.

l'autocueillette, l'agrotourisme ou les circuits agrotouristiques. Ces activités permettent aux entreprises agricoles de vendre leurs productions de façon à optimiser la vente locale.

Tableau 22 - Entreprises agricoles faisant de la transformation alimentaire

Secteurs des activités de transformation	Répartition 2010	Nbr. Déclaration	Répartition 2017
Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâté, charcuterie, etc.)	13%	4	10%
Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	52%	21	53%
Transformation de fruits et légumes (conserve, jus, etc.)	13%	7	18%
Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie	-	2	5%
Fabrication de boissons alcoolisées	13%	5	13%
Autres	9%	1	3%
Somme	100%	40	100%

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

Pour la transformation alimentaire, en 2017 c'est 31 exploitations agricoles qui font la transformation de produits directement à la ferme. Cependant, étant donné qu'une entreprise peut être active dans plus d'une catégorie, 40 sont comptabilisées. La fabrication de produits de l'érable est le principal domaine de transformation de produits agricoles dans la MRC de Matawinie. En effet, 53 % des activités de transformation et de fabrication de produits de la ferme proviennent de l'érable, à l'exception du sirop qui n'est pas compris dans cette catégorie.

Comparativement à 2010, il y a eu une augmentation au niveau des secteurs des fruits et légumes, une nouvelle catégorie de boulangerie et pâtisserie et une diminution au niveau du secteur de viandes, volailles et poissons, ainsi que du secteur « autres ».

2.6.7 Agrotourisme

L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une entreprise agricole. Il met en relation des producteurs et productrices agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, ce qui permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. Ainsi, sur le territoire de la MRC, il y a une offre agrotouristique qui se caractérise par sa diversité et sa complémentarité.

L'agrotourisme est également l'un des axes de développement ciblés dans un PDZA puisque cette activité complémentaire agricole :

- Mets en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Vise l'accroissement ou la diversification des productions, des produits ou des modes de mise en marché;
- Encourage le développement des activités complémentaires à l'agriculture, que ce soit au niveau de l'agrotourisme ou de la transformation à la ferme.

Exploitations agrotouristiques

Le Tableau 23 illustre donc les différentes catégories d'activités complémentaires aux activités agricoles selon l'exploitation. L'acériculture et la vente de légumes sont les deux principaux produits mis en marché ou liés à des activités d'agrotourisme.[55]

Tableau 23 – Nombre d'exploitations procédant à une mise en marché ou à des activités d'agrotourisme comparatif 2010-2017

Municipalité	Kiosque à la ferme 2010	Autocueillette 2010	Kiosque à la ferme 2017	Autocueillette 2017
Saint-Félix-de-Valois	5	0	2	0
Saint-Jean-de-Matha	11	1	13	2
Sainte-Béatrix	4	0	2	1
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	0	2	1
Rawdon	6	2	13	1
Notre-Dame-de-la-Merci	2	0	2	0
Sainte-Émélie-de-l 'Énergie	0	0	0	0
Saint-Damien	3	2	5	0
Secteur Nord*	1	0	3	0
Somme	32	5	42	5
*Le secteur nord comprend Saint-Donat, Saint-Côme, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints.				

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

C'est à Saint-Jean-de-Matha et Rawdon que se trouve le plus grand nombre d'entreprises agricoles pratiquant des activités de transformation, avec 13 entreprises agricoles. Plusieurs produits alimentaires sont transformés sur le territoire de la MRC de Matawinie. Cette transformation, qu'elle soit de deuxième ou troisième niveaux, est déclarée par 46 entreprises où leur activité principale est une production animale ou végétale.

Depuis 2010, c'est dix nouveaux kiosques de ventes à la ferme qui ont vu le jour. De cette augmentation, ce sont les municipalités de Rawdon, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Damien qui ont connu la plus grande croissance.

Ces entreprises ont comme valeur commune de se servir de l'agriculture comme levier local de développement touristique, ce qui offre l'opportunité d'inciter la population à côtoyer le monde agricole. Tout comme la vente de produit aux marchés public, il n'y a pas un secteur en particulier qui se démarque dans l'offre d'activités agrotouristiques. L'offre est donc très diversifiée.[56]

[55] *Idem*
[56] *Idem*

Figure 9 – Vente de produits en marchés publics[57]

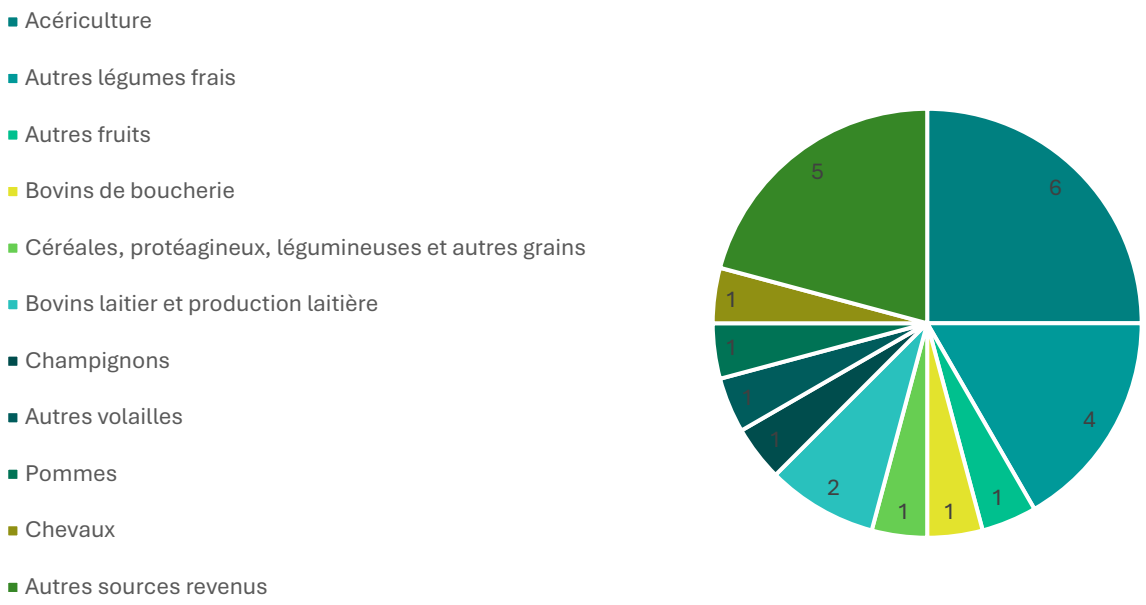

Marché public

Sur les 15 municipalités de la MRC de Matawinie, 9 accueillent des marchés publics estivaux. Le tableau suivant en détail la liste.

Tableau 24 – Marchés publics sur le territoire de la Matawinie[58]

Marchés publics	Municipalité
Marché public Chertsey	Chertsey
Marché authentique de Notre-Dame-de-la-Merci	Notre-Dame-de-la-Merci
Marché public la récolte de Rawdon	Rawdon
Marché public autour du four	Saint-Damien
Marché des découvertes de Saint-Donat	Saint-Donat
Marché public Radstock de Sainte-Marcelline-de-Kildare	Sainte-Marcelline-de-Kildare
Marché public communautaire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Marché fermier de Saint-Félix	Saint-Félix-de-Valois
Marché public de Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha

En 2025, c'est 60 entreprises de la Matawinie qui participent à la vente de leurs produits dans les marchés publics. Ce chiffre était de 18 entreprises agricoles en 2021. Les entreprises qui vendent leurs produits dans les marchés proviennent majoritairement de Rawdon, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Damien et Saint-Jean-de-Matha.[59]

[57] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2021.
[58] Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, Producteurs de la Matawinie, Données des marchés publics 2025.
[59] Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, - Producteurs de la Matawinie, Données du 2 avril 2025.

De plus, les produits vendus au marché public sont assez variés, allant des fruits et légumes à l'apiculture, de l'acériculture à la vente de produits venant d'ovins ou bien de la volaille à l'horticulture ornementale.

Sur les 43 entreprises agricoles pratiquant la vente de leurs produits à la ferme, 14 offrent des produits provenant de la pratique de l'acériculture, soit 28,6%. Outre les produits de l'érable, les produits vendus à la ferme sont très variés dans la MRC. Les municipalités de Saint-Jean-de-Matha et de Rawdon sont les deux où il y a le plus d'exploitations ayant un kiosque de vente à la ferme.[60]

Tableau 25 - Entreprises ayant un kiosque de vente de produits de la ferme

Activité principale	Somme 2010	Kiosque à la ferme	Kiosque hors ferme	Somme 2017
Acériculture	13	14	1	15
Apiculture	1	1	0	1
Autres fruits	4	2	2	4
Autres légumes frais	2	1	1	2
Autres sources de revenus	1	4	1	5
Bovins de boucherie	1	3	0	3
Caprins	-	2	0	2
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1	1	0	1
Chevaux	1	1	0	1
Fourrages	2	3	0	3
Horticulture ornementale	1	2	0	2
Ovins	1	3	0	3
Pommes	-	2	0	2
Pommes de terre	-	1	0	1
Poulets et dindons	-	1	0	1
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	1	1	0	1
Somme	33	42	5	47

Source: MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles (version **2017-12**)

Depuis 2010, ce sont 14 entreprises qui se sont ajoutées au kiosque à la ferme dans différentes catégories. La majeure augmentation peut être constatée en acériculture, fourrages, ovins et autres sources de revenus.

Autocueillette

En 2017, cinq entreprises agricoles offrent l'activité d'autocueillette (soit le même nombre qu'en 2010), principalement localisées dans les municipalités de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Saint-Jean-de-Matha alors, que dans Lanaudière, 53 exploitations s'y adonnent. Les produits offerts en autocueillette proviennent principalement de la production de pommes avec trois entreprises, mais également l'autocueillette de fruits et légumes ainsi que l'horticulture ornementale.

[60] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2021.

Figure 10 – Autocueillette à la ferme, selon le type de productions[61]

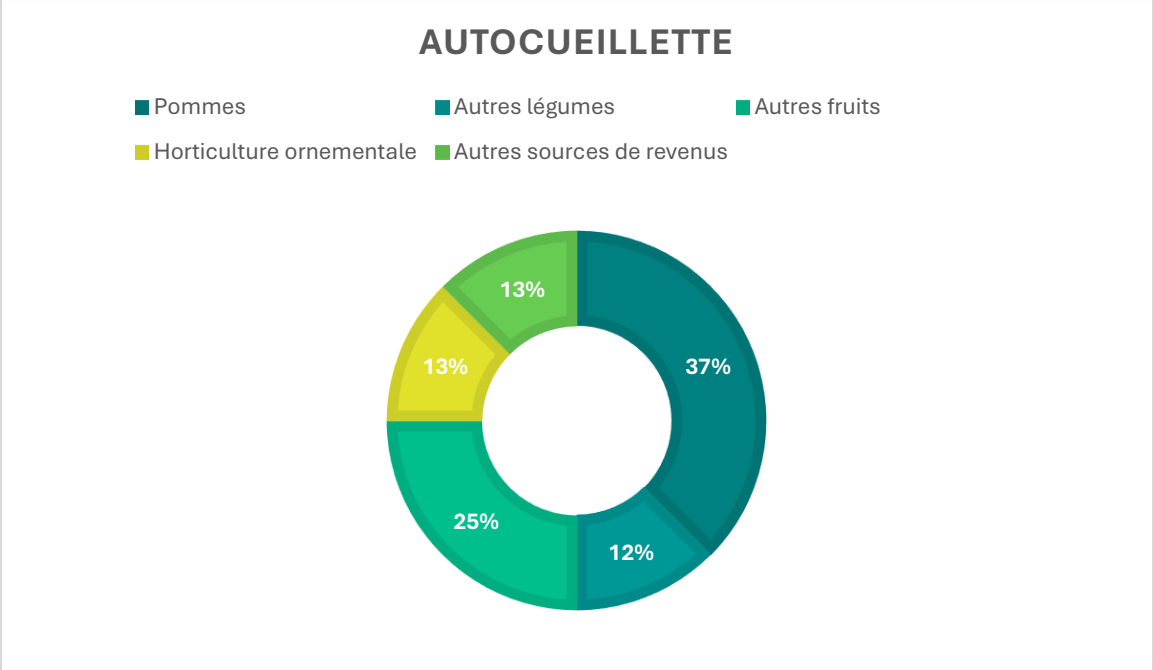

2.7 ACTIVITÉS AGROFORESTIÈRES

Le territoire de la MRC de Matawinie est majoritairement recouvert de forêts, occupant 87 % de sa superficie. De cette couverture forestière, 87 % correspond à de la forêt publique, 0,7 % au territoire forestier public intramunicipal et 12 % à la forêt privée. La production forestière y est bien présente, principalement en terres publiques situées au nord du territoire, tandis que les terres au sud sont davantage orientées vers les activités agricoles.[62]

Selon les données de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, la MRC de Matawinie représente 55,4 % de la superficie forestière totale de la région de Lanaudière, soit 130 072 ha de forêt productive et 4 934 ha en forêt improductive.[63]

Figure 11 - Superficies forestières productives et improductives (ha)[64]

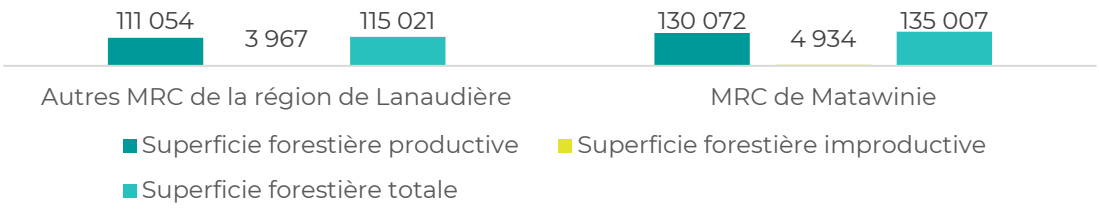

[61] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2017.

[62] Schéma d'aménagement et de développement révisé (2017), MRC de Matawinie (Section 3.2) https://evaluation.matawinie.org/php/prmhh/2-20250909_SADR_Codif_administrative.pdf

[63] Association des forêts privées de Lanaudière, Plan de protection et de mise en valeur (PPMV), https://afplanaudiere.org/wp-content/uploads/2020/12/ppmv-complet-final.pdf

[64] Benoit Couture, *Agence des forêts privées de Lanaudière*. (2022-2023)

L'industrie forestière a traversé une crise majeure entre 2004 et 2013, réduisant considérablement la production de bois dans la région. Dans cette période, le volume de bois mis en marché dans la MRC de Matawinie a passé de 114 175 m^3 à 33 911 m^3. En référence, la figure suivante montre le volume de bois mis en marché de 2004 à 2020.[65]

Figure 12 – Volume de bois mis en marché provenant de la forêt privée en Matawinie[66]

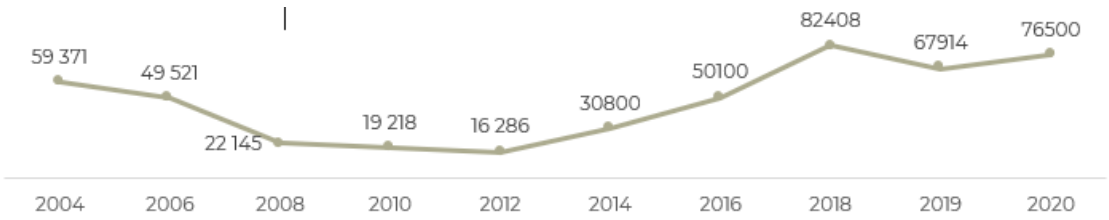

Avec une moyenne annuelle de 76 125 m^3 de bois livrés aux usines depuis les cinq dernières années, la récolte en forêt privée lanaudoise représente seulement 1,2 % des volumes livrés au Québec. La région de Lanaudière compte pourtant 3,5 % de la superficie forestière et 3,9 % de la possibilité de récolte des forêts privées. L'Agence estime que moins de 10 % de la superficie en forêt privée a été aménagée grâce aux différents programmes en vigueur de 1993 à 2022.

Grâce à la mobilisation des partenaires et aux différentes activités réalisées, le volume de bois livré aux usines est passé de 31 800 m^3 en 2014 à 81 400 m^3 en 2022. Même si la situation s'est améliorée progressivement, moins de 25 % du bois disponible annuellement est récolté en région.[67]

2.7.1 Acériculture et potentiel acéricole

L'acériculture joue un rôle important dans l'économie agricole de la MRC de Matawinie, notamment grâce à la transformation des produits d'érable. La CPTAQ définit une érablière comme un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable, d'une superficie minimale de 4 ha. En terre publique, constitue une érablière ayant un potentiel acéricole, un peuplement feuillu composé d'érables à sucre ou d'érables rouges ou d'un mélange de ces deux essences dans une proportion de plus de 60 % et permettant plus de 150 entailles par hectare.

En Matawinie, en 2017, on dénombre un total de 193 exploitations agricoles. Parmi celles-ci, 33 exploitations déclaraient des revenus liés à l'acériculture, qu'ils soient principaux ou secondaires.

Plus précisément, 23 exploitations considéraient l'acériculture comme leur principale source de revenus, tandis que dix exploitations en tiraient un revenu secondaire. Ensemble, ces activités acéricoles ont généré des revenus totalisant 1 503 766 $, soit 1 410 642 $ provenant des entreprises pour lesquelles l'acériculture est la source principale, et 93 124 $ provenant de celles pour lesquelles elle constitue une source secondaire.

[65] *Idem*
[66] *Idem*
[67] *Idem*

Ces 33 entreprises déclarant des revenus en acériculture, représente 11,60 % des exploitations agricoles du territoire.[68] Parmi elles, 78 entreprises sont spécialisées en production végétale, soit 28,9 % des exploitations de ce secteur.

L'acériculture occupe une place importante dans le paysage agroforestier du Québec, et la MRC de Matawinie ne fait pas exception. Grâce à ses vastes superficies boisées, dont une part importante est composée d'érablières potentielles, la région présente un fort potentiel de développement acéricole.

Ce potentiel s'inscrit dans un contexte où la demande pour les produits de l'érable est en croissance, tant sur les marchés locaux qu'internationaux. L'essor de cette filière représente une opportunité intéressante pour la diversification des activités agricoles, la mise en valeur durable des terres boisées privées, et le dynamisme économique du territoire.

Dans la MRC, plusieurs exploitations agricoles génèrent déjà des revenus à partir de l'acériculture, que ce soit comme activité principale ou complémentaire. Toutefois, des superficies d'érablières non encore exploitées pourraient permettre d'augmenter significativement la production, à condition de relever certains défis, notamment en lien avec l'accès aux terres, les infrastructures, la main-d'œuvre et la gestion durable des érablières.

De ce fait, une analyse du potentiel acéricole sur le terrain est en cours au sein de la MRC de Matawinie, afin de confirmer les estimations.

L'analyse du potentiel acéricole vise donc à brosser un portrait des ressources disponibles, des producteurs en place, ainsi que des possibilités d'expansion de la production, tout en identifiant les leviers à activer pour favoriser un développement cohérent et structurant de cette filière sur le territoire de la MRC.

Le potentiel acéricole total, couvrant 14,4 % de la MRC de Matawinie, est donc estimé à 8 043,30 ha, dont 1 160 ha sont situés en zone agricole et 6 883,30 ha hors zone agricole.

[68] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données issues des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, version décembre 2017.

La figure suivante détaille le potentiel acéricole par municipalité.

Figure 13 – Potentiel acéricole (ha) dans la zone agricole

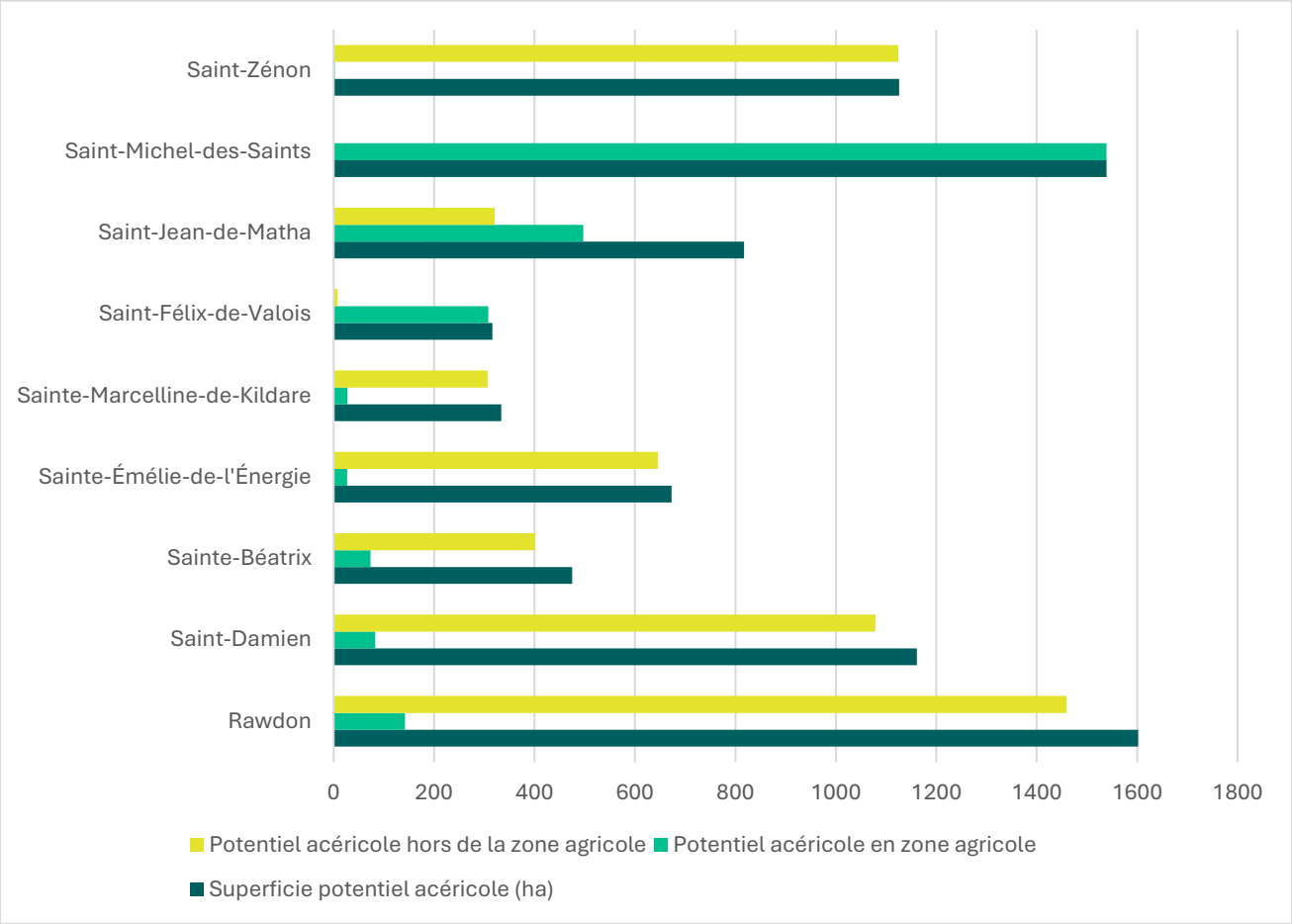

C'est dans la municipalité de Saint-Jean-de-Matha qu'il y a le plus grand potentiel acéricole avec 496,6 ha en zone agricole. Suivent avec de plus petites superficies les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, de Rawdon et de Saint-Damien.

La carte suivante illustre le potentiel acéricole à l'échelle de la MRC de Matawinie.

Carte 16 – Potentiel acéricole dans la zone agricole (ha) sur le territoire de la MRC de Matawinie

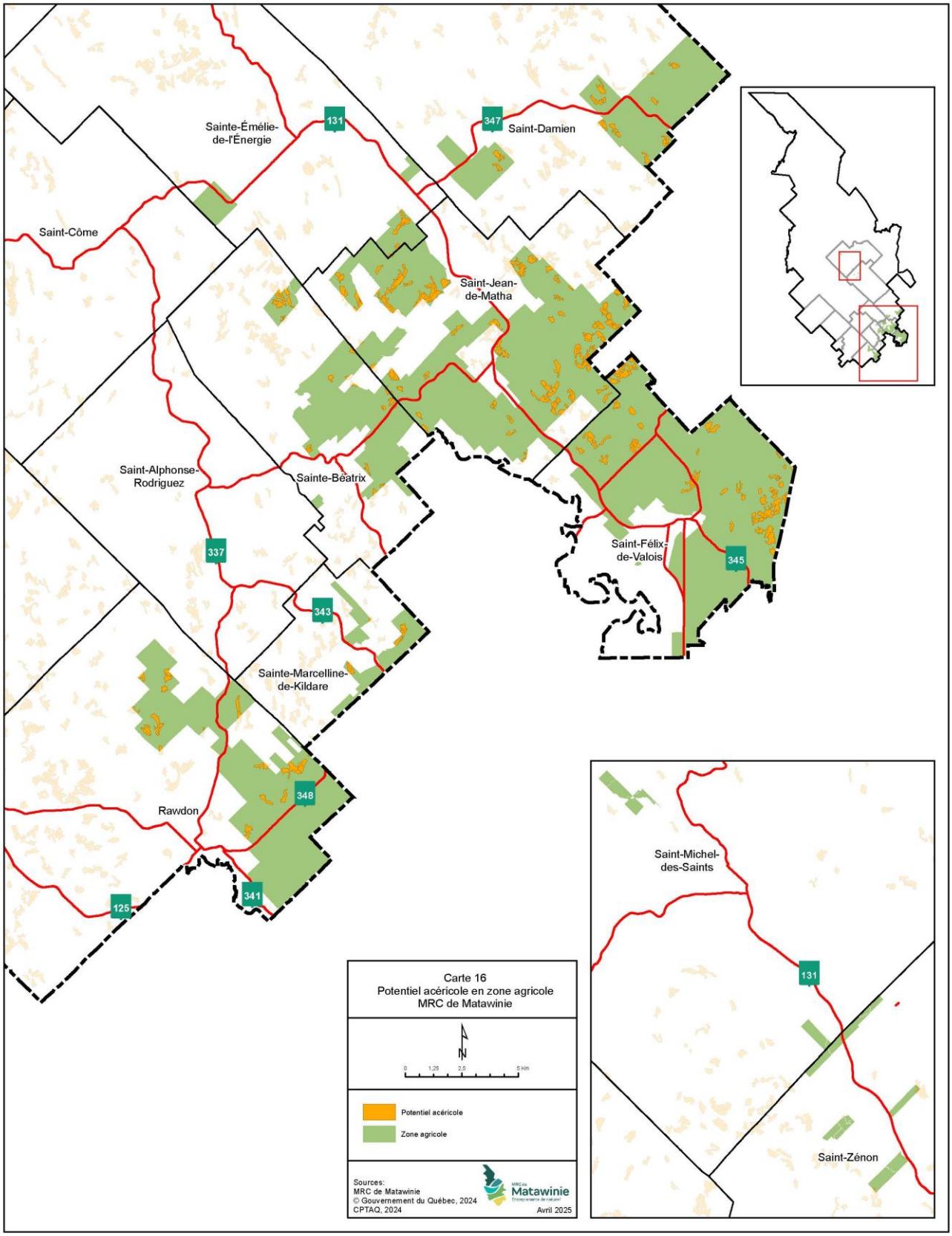

Parmi les municipalités comportant une partie de la zone agricole, les municipalités de Rawdon et Saint-Michel-des-Saints présentent le potentiel acéricole le plus élevé lorsqu'on y inclut la superficie acéricole hors de ladite zone.

2.7.2 Acériculture en terres publiques

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) encadre l'acériculture sur terres publiques à travers l'émission de permis d'intervention. Le ministère a délégué à la MRC de Matawinie la gestion de certaines terres publiques intramunicipales (TPI) en 2010. Ainsi, 13 permis acéricoles actifs ont été délivrés sur les TPI et couvrent 377 ha, pour un total d'environ 82 672 entailles. Les données des exploitations en terres publiques hors TPI ne sont pas disponibles.

Cependant, la dernière attribution de contingents d'entailles remonte à janvier 2024, avec un total de sept millions d'entailles octroyées au Québec pour des projets de démarrage ou d'agrandissement. En conséquence, 89 289 entailles ont été octroyées en 2024 en forêt publique dans Lanaudière, considéré comme zone favorable pour l'agrandissement ou la création d'entreprises.[69]

En date de 2024, pour le TPI de la MRC de Matawinie, le potentiel acéricole disponible pour des projets de démarrage ou d'agrandissement est de 611 ha et 130 500 entailles potentielles.[70]

L'évaluation du potentiel acéricole des terres publiques se poursuit dans Lanaudière grâce à diverses initiatives.

2.7.3 Autres potentiels forestiers

Plantes forestières comestibles

Une étude réalisée par Aménagement Bio-forestier Rivest[71] démontre qu'il y a plusieurs ressources intéressantes en matière de plantes forestières comestibles dans les forêts matawiniennes, comme le thé du Labrador, le thé des bois et le petit thé. D'ailleurs, certaines essences d'arbres sont déjà utilisées dans la confection de tisane, notamment le sapin baumier et l'épinette noire. De plus, une multitude de petits fruits sont présents au sein des forêts, le bleuet étant le plus présent.

L'analyse fait également état de 13 variétés de champignon démontrant un potentiel commercial dans les forêts de la Matawinie.

<u>Produits forestiers non ligneux</u>

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) représentent une ressource considérable pour la région, offrant des opportunités de diversification économique et de valorisation du territoire. Ils englobent une vaste gamme de produits d'origine biologique, autres que le bois d'œuvre, provenant des forêts et des terres agricoles. On distingue trois principales catégories de PFNL :

- Produits récoltés en milieu naturel : cette catégorie inclut les champignons sauvages, les petits fruits (bleuets, framboises, etc.), les plantes médicinales et aromatiques (thé du

[69] Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), Résultats : tirage de 7 millions d'entailles, 22 janvier 2024, page consultée le 13 février 2025 https://ppaq.ca/fr/evenements/12311/
[70] Philippe Gaudet, Technicien forestier, MRC de Matawinie (2025)
[71] Aménagement Bio-forestier Rivest, Page consultée le 13 février 2025 : https://abfr.ca/

Labrador, thé des bois, etc.) et d'autres ressources récoltées dans les forêts et les terres agricoles.

- Produits issus de forêts gérées : le sirop d'érable est l'exemple emblématique de cette catégorie. Sa production peut être intégrée aux pratiques agricoles, notamment dans les érablières situées en zone agricole.
- Produits cultivés en systèmes agroforestiers : cette catégorie comprend la culture d'espèces forestières telles que le ginseng, ainsi que l'intégration d'arbres et d'arbustes fruitiers dans les systèmes agricoles.

Le potentiel des PFNL en zone agricole

La zone agricole de la région offre un environnement propice au développement de la filière des PFNL. Voici quelques pistes à explorer :

- Diversification des productions agricoles : l'intégration de la production de PFNL peut permettre aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus et de valoriser les ressources naturelles présentes sur leurs terres.
- Valorisation des terres marginales : les terres agricoles moins productives peuvent être utilisées pour la culture de PFNL, telles que les champignons ou les plantes médicinales, offrant ainsi de nouvelles perspectives économiques.
- Développement de l'agroforesterie : l'implantation de systèmes agroforestiers, combinant la culture d'arbres et de cultures agricoles, peut améliorer la biodiversité, la fertilité des sols et la production de PFNL.
- Tourisme gourmand et de nature : la richesse des PFNL de la région peut être valorisée à travers le développement d'activités touristiques, telles que la cueillette de champignons, la dégustation de produits forestiers et la découverte des paysages forestiers.

Une étude réalisée par Aménagement Bio-forestier Rivest a mis en lumière le potentiel commercial de 13 variétés de champignons et de nombreuses plantes comestibles présentes en forêt. Combinée à la production existante de bleuets, cette richesse offre aux agriculteurs des opportunités de diversification économique. La demande croissante pour les PFNL renforce cet intérêt, bien que des défis liés à la transformation, à la mise en marché et à l'approvisionnement demeurent. Une étude réalisée par le Comité PFNL Lanaudière du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), publiée en juin 2022, souligne l'importance de structurer cette filière et propose des actions pour une gestion durable. Enfin, un répertoire des entreprises agroforestières de Lanaudière (2017-2018) a été élaboré par l'Association Forestière de Lanaudière et la Société d'aide au développement et de la collectivité Matawinie (SADC).

Dans ce contexte, la MRC souhaite que la prochaine révision du PDZA permette de bonifier l'information disponible sur les PFNL, afin d'appuyer davantage le développement de cette filière.

2.8 CHANGEMENTS CLIMATIQUES[72]

2.8.1 Objectifs du mandat

Au fil des décennies, l'agriculture de la MRC de Matawinie est passée d'une production de subsistance à une agriculture marchande, malgré un relief accidenté et des sols naturellement peu fertiles. Depuis les années 2000, les changements climatiques imposent de nouveaux défis, amenant les producteurs à adapter leurs pratiques pour maintenir la productivité et la résilience de leurs exploitations.

Les projections climatiques annoncent une hausse des températures moyennes de 1,5 à 2°C d'ici 2050, une plus grande variabilité des précipitations et une fréquence accrue d'événements extrêmes. Ces phénomènes pourraient réduire les rendements de 10 à 20 % pour certaines cultures et accentuer les risques d'érosion et d'inondations.

Consciente de ces enjeux, la MRC de Matawinie a mandaté Habitat afin de :

- Brosser un portrait physique et climatique du territoire agricole ;
- Identifier les zones à risque d'inondation ;
- Analyser les opportunités et menaces que posent les changements climatiques pour les grandes cultures à l'horizon 2041–2070.

Les analyses reposent sur des données géomatiques et climatiques transmises à la MRC afin d'appuyer la planification et les réflexions stratégiques pour le développement agricole.

L'analyse complète réalisée par Habitat est disponible sur le site de la MRC de Matawinie : **Habitat (2025). *Analyse des impacts des changements climatiques sur le territoire agricole de la MRC de Matawinie*. Pour la MRC de Matawinie, 42 p.**

2.8.2 Portrait physique du territoire

Le territoire de la MRC de Matawinie se distingue par un environnement géographique contrasté, caractérisé par un relief vallonné, une topographie accidentée et des sols généralement pauvres en éléments nutritifs. Ces conditions naturelles ont historiquement limité le développement de l'agriculture à grande échelle, concentrant les activités dans les secteurs les plus propices, notamment au sud de la MRC.

Malgré ces contraintes physiques, l'agriculture s'est progressivement développée grâce à l'amélioration des techniques de production et à une adaptation continue aux réalités locales. Les terres agricoles de la Matawinie sont aujourd'hui exploitées principalement pour des grandes cultures, dont le foin, le soya et le maïs-grain, qui représentent la majorité des superficies cultivées. Ces productions sont complétées par des céréales et des cultures maraîchères, souvent destinées aux marchés locaux et régionaux.

Les conditions pédologiques restent un facteur déterminant dans la répartition des activités agricoles. Les zones de plaine, mieux drainées et plus fertiles, concentrent la majorité des

[72] L'analyse complète réalisée par Habitat est disponible sur le site de la MRC de Matawinie : Habitat (2025). Analyse des impacts des changements climatiques sur le territoire agricole de la MRC de Matawinie. Pour la MRC de Matawinie, 42 p.

exploitations. À l'inverse, les zones de piémont et de montagne, où les sols sont minces et la topographie plus contraignante, présentent une vocation agricole limitée. Ces zones accueillent plutôt des usages complémentaires, comme l'acériculture et certaines activités forestières, contribuant à la diversification économique du territoire rural.

Le portrait physique élaboré par Habitat s'appuie sur l'analyse détaillée des données géomatiques disponibles, permettant d'illustrer la répartition des zones agricoles et leur adéquation aux usages actuels. Ce travail fournit une vision intégrée du potentiel agricole réel de la MRC, essentielle pour la planification territoriale et l'évaluation des impacts climatiques à long terme.

Le territoire agricole couvre environ 6 000 hectares, concentrés dans le sud de la MRC. Les principales productions sont :

- Foin : 19 %
- Soya : 17 %
- Maïs : 16 %
- Céréales : 8 %
- Maraîchage : 4 %

Les terres situées au nord, au relief plus accidenté et aux sols minces, restent peu propices à la culture, mais présentent un potentiel pour les activités forestières et acéricoles.

2.8.3 Portrait climatique à l'horizon 2041–2070

Le portrait climatique de la MRC de Matawinie, élaboré par Habitat, repose sur l'analyse des projections régionales issues de Donnéesclimatiques.ca et du consortium Ouranos. Ces données permettent d'évaluer l'évolution probable des conditions météorologiques à l'horizon 2041–2070, en se basant sur plusieurs variables clés : températures moyennes, précipitations, jours de chaleur extrême et durée de la saison de croissance.

Dans le document intégral ainsi que dans cette synthèse, deux scénarios climatiques sont comparés. Le scénario modéré repose sur une trajectoire de faibles émissions de gaz à effet de serre (GES), permettant de maintenir le réchauffement planétaire à un niveau jugé gérable, soit sous la barre des 2 °C. À l'inverse, le scénario élevé — ou *à forte teneur en carbone* — suppose la poursuite de la tendance actuelle d'augmentation des émissions. Ce scénario entraînerait un réchauffement beaucoup plus important, avec des hausses de 4 à 8 °C dans certaines régions d'ici la fin du siècle. Les scénarios modérés s'appuient sur la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses et d'innovations technologiques, tandis que les scénarios élevés correspondent à un maintien des politiques actuelles et à l'absence de mesures supplémentaires pour réduire les émissions.[73]

Les résultats indiquent une tendance générale au réchauffement sur l'ensemble du territoire. La température moyenne annuelle pourrait augmenter de 1,5 à 2 °C d'ici 2050, voire davantage selon les scénarios de référence. Le réchauffement sera particulièrement marqué en hiver et au printemps, entraînant une réduction significative de la période de gel. Cette évolution prolongera la saison de

[73]Ouranos, *Températures – Changements projetés*, Page consultée le 25 novembre 2025 : https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/temperatures-changements-projetes

croissance, offrant un potentiel d'adaptation pour certaines cultures, mais générant également des défis en matière de gestion de l'eau, des sols et des ravageurs.

Les précipitations annuelles devraient également augmenter de 10 à 14 %, mais de manière plus irrégulière. Les épisodes de fortes pluies deviendront plus fréquents et seront entrecoupés de périodes de sécheresse plus longues. Cette variabilité accrue expose les terres agricoles à un risque accru d'érosion et d'inondation, en particulier dans les zones de bas-fonds et sur les terrains en pente.

Parallèlement, les vagues de chaleur extrême seront plus fréquentes, avec une augmentation estimée de quatre à cinq jours par été où la température dépassera 30 °C, et jusqu'à 15 jours supplémentaires dans le sud de la MRC. Ces conditions accentueront le stress thermique pour les cultures et le bétail, nécessitant l'adaptation des pratiques culturales et des infrastructures agricoles.

Dans l'ensemble, le portrait climatique met en évidence un double enjeu pour la MRC de Matawinie:

- Opportunité : un allongement de la saison de croissance pouvant favoriser le rendement et diversifier les cultures.
- Risque : une vulnérabilité accrue face aux extrêmes climatiques et aux perturbations hydriques.

Les projections clés issues d'Ouranos et de Donnéesclimatiques.ca se résument comme suit :

- Réchauffement annuel moyen : +2 °C, plus marqué en hiver ;
- Durée de gel : réduction d'environ 15 jours ;
- Jours de chaleur extrême : +4 à 5 jours par été, jusqu'à +15 jours au sud ;
- Allongement de la saison de croissance : environ deux semaines ;
- Précipitations liquides annuelles : hausse jusqu'à +14 %.

Ces évolutions climatiques prolongeront la période de culture, mais augmenteront également les risques d'érosion, d'inondations et de stress thermique pour les cultures et les animaux.

Rappel des scénarios

• **Scénario modéré** : Faibles émissions permettant de limiter le réchauffement à **< 2 °C**, grâce à des politiques climatiques fortes et des innovations.

• **Scénario élevé** : Poursuite des émissions actuelles, menant à un réchauffement pouvant atteindre **4 à 8 °C** d'ici la fin du siècle, sans mesures supplémentaires.

Tableau 26 : Évolution projetée des températures en degrés Celsius selon deux scénarios climatiques par rapport à la période actuelle 1991-2020

Variable climatique		Température médiane quotidienne (1991-2020)	Scénario modéré (SSP2-4.5)	Scénario élevé (SSP3-7.0)
Températures	Annuel	+ 3,0 °C	+ 2,1 °C	**+ 2,6 °C**
	Hiver	-10,9 °C	+ 2,7 °C	**+ 3,6 °C**
	Printemps	+0,9 °C °C	+ 2,1 °C	**+ 2,3 °C**
	Été	+16,5 °C	+ 1,9 °C	**+ 2,3 °C**
	Automne	+ 5,1 °C	+ 1,9 °C	**+ 2,1 °C**
Les saisons sont définies de la manière suivante : hiver (décembre, janvier, février), printemps (mars, avril, mai), été (juin, juillet, août) et automne (septembre, octobre, novembre)				

Tableau 27 : Tendances climatiques futures et incidences sur l'agriculture

Hiver	• Des hivers plus chauds avec une augmentation des précipitations totales. • La quantité des précipitations solides diminue néanmoins au profit de précipitations liquides. • Le réchauffement des températures va entrainer une augmentation du nombre d'évènements de gel-dégel. → De telles conditions sont susceptibles d'endommager certaines cultures pérennes.
Printemps	• Des printemps plus chauds et plus hâtifs. → Saison de croissance des plantes plus longue. • Augmentation significative des précipitations liquides. → Possible retard sur les semis, notamment à cause de sols trop humides entraînant un accès limité aux champs. → Risques de compaction nuisant à la croissance des racines et à l'efficacité de l'absorption des nutriments, etc.
Été	• Des étés plus chauds avec des précipitations semblables à la période actuelle. → Augmentation de l'évapotranspiration, aggravant ainsi les déficits hydriques (c'est-à-dire la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration). • Augmentation des précipitations extrêmes. → Augmentation du risque de ruissèlement, d'érosion, de glissements de terrain et d'inondations pluviales.
Automne	• Des automnes plus chauds. → Saison de croissance des plantes plus longue. → Possible perturbation de la récolte et du rendement des cultures (p.ex. séchage sur pied du maïs). • Augmentation modérée de la quantité de pluie. • Augmentation des évènements de pluies extrêmes. → Possible perturbation de la récolte et du rendement des cultures (p.ex. inondation des zones agricoles).

2.8.4. Impacts des changements climatiques sur l'agriculture

En complément du portrait climatique, Habitat a réalisé une revue de littérature afin d'identifier les principaux effets des changements climatiques sur les productions agricoles de la MRC de Matawinie. Cette analyse met en lumière à la fois des opportunités de développement et des menaces pour la viabilité des exploitations.

a. Extension possible de la zone agricole

À l'échelle globale, l'augmentation des températures et des degrés-jours pourrait permettre une extension limitée de l'agriculture vers le nord. Dans la MRC de Matawinie, cette expansion est toutefois freinée par les sols peu fertiles, le relief accidenté et les impacts environnementaux liés à la déforestation et aux émissions de GES. L'allongement de la saison de croissance offre un potentiel théorique d'expansion modérée, mais la faisabilité reste limitée et l'extension des activités agricoles vers ces secteurs soulève des enjeux environnementaux, tels que l'érosion, la perte de biodiversité et le déboisement.

b. Chaleur extrême et stress thermique

La hausse du nombre de jours avec des températures supérieures à 30 °C représente un risque pour les travailleurs et les animaux d'élevage. La mise en place de mesures d'adaptation devient essentielle : ombrage des bâtiments, accès à l'eau, ventilation, brumisateurs ou végétalisation des abords. Ces actions visent à limiter les impacts sur la santé et la productivité.

c. Inondations

L'augmentation des précipitations intenses et irrégulières accroît la probabilité d'inondations pluviales et fluviales, affectant les cultures, les infrastructures et la stabilité des sols. Habitat a identifié que 2 à 3 % de la zone agricole se situe dans des zones à risque. Les pratiques recommandées pour réduire ces impacts incluent : la végétalisation des bandes riveraines, la gestion des eaux de ruissellement et l'utilisation de cultures de couverture.

d. Productions végétales

Certaines grandes cultures, comme le maïs, le soya et les fourrages, pourraient bénéficier d'une saison de croissance plus longue, avec un potentiel d'augmentation des rendements. Cependant, les gains sont fragiles, car les vagues de chaleur, sécheresses et pluies intenses pourraient compenser ces bénéfices. L'adaptation passera par le choix de variétés résistantes, l'ajustement des dates de semis et la diversification des rotations culturales.

e. Production acéricole

Le réchauffement climatique pourrait favoriser une extension de la zone propice à l'érable à sucre vers le nord de la MRC. Toutefois, des cycles de gel/dégel plus courts et des périodes de sécheresse plus marquées pourraient affecter la qualité et la quantité du sirop. Ces changements nécessitent une gestion prudente des érablières existantes et la préservation de peuplements mixtes, favorables à la résilience des forêts.

f. Ravageurs, maladies et adventices

La hausse des températures et la diminution des périodes de gel permettront la survie hivernale accrue de plusieurs ravageurs et de maladies, et pourraient faciliter l'installation de nouvelles espèces nuisibles. Une surveillance renforcée et des pratiques de gestion intégrée adaptées aux cultures seront nécessaires pour limiter les pertes.

g. Santé des sols

Les sols agricoles de la MRC, généralement pauvres en matière organique, sont particulièrement sensibles à la dégradation et à l'érosion. Les changements climatiques pourraient accentuer ces phénomènes. Maintenir ou augmenter la matière organique par l'utilisation de prairies, cultures de couverture et résidus végétaux est essentiel pour :

- Préserver la fertilité des sols,
- Améliorer la rétention d'eau,
- Renforcer la résilience du système agricole face aux aléas climatiques.

2.8.5 Conclusion

Les analyses réalisées par Habitat démontrent que les changements climatiques entraîneront des répercussions importantes sur l'agriculture de la MRC de Matawinie au cours des prochaines décennies. À l'horizon 2041–2070, le territoire devrait connaître :

- Une hausse moyenne des températures de 2 à 2,6 °C ;
- Une augmentation des précipitations liquides de 12 à 14 %.

Ces évolutions se traduiront par des conditions climatiques plus chaudes et plus humides, mais également plus variables, avec une fréquence accrue d'événements extrêmes : vagues de chaleur, fortes pluies, inondations et périodes de sécheresse.

Les impacts pour le secteur agricole seront contrastés :

- Opportunités : allongement de la saison de croissance, diversification des cultures, introduction de variétés plus adaptées et extension possible de certaines productions, comme le maïs, le soya ou l'acériculture vers le nord de la MRC.
- Risques : stress thermique pour les cultures et les élevages, dégradation et érosion des sols, augmentation des inondations et prolifération de ravageurs et maladies.

La zone agricole du sud demeurera le principal pôle de production, tandis que le nord offrira un potentiel accru pour l'acériculture et la foresterie.

Pour faire face à ces enjeux, la MRC est invitée à mettre en œuvre un ensemble de mesures d'adaptation proactive, incluant :

- La gestion intégrée des sols, de l'eau et des infrastructures ;
- La diversification des cultures et des pratiques agricoles ;
- La végétalisation des bandes riveraines et des zones à risque ;
- La surveillance phytosanitaire et le transfert de connaissances aux producteurs.

Les données géomatiques et climatiques produites dans le cadre de cette étude constituent un outil stratégique pour la planification agricole et la mise en œuvre des actions d'adaptation. Elles permettront de soutenir les agriculteurs dans leurs démarches d'adaptation face aux nouvelles réalités climatiques, renforçant ainsi la résilience, la sécurité alimentaire et la durabilité économique du territoire.

chapitre

3 Diagnostic et enjeux prioritaires

Plan de développement de la zone agricole | PDZA

MATAWINIE

CHAPITRE 3

DIAGNOSTIC ET ENJEUX PRIORITAIRES

HÉRITAGE DU PDZA 2016

Le bilan présenté au chapitre 1 a permis de dresser un état des lieux des actions mises en œuvre dans le cadre du précédent PDZA, en mettant en évidence les réussites ainsi que les défis rencontrés. Cette analyse constitue une base essentielle pour le diagnostic actuel, présenté dans ce chapitre.

En effet, le diagnostic permet d'identifier les forces et faiblesses internes ainsi que les contraintes et opportunités externes de la zone agricole. Ces éléments servent à déterminer les enjeux prioritaires qui guideront les actions du nouveau plan de développement, afin de répondre de manière ciblée aux besoins du territoire et de ses acteurs.

Le diagnostic se décline en quatre thèmes reflétant la réalité de la zone agricole de la MRC de Matawinie. Il permet de cibler les enjeux prioritaires sur lesquels s'appuieront la vision concertée et le plan d'action du PDZA, afin de valoriser la zone agricole tout en favorisant le développement durable des activités.

L'analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) offre un cadre pour évaluer la situation actuelle du secteur et orienter la planification stratégique. Dans ce contexte, une rencontre avec le Comité technique a été organisée pour brosser le portrait de l'évolution du territoire agricole au cours des dix dernières années.

Le constat est encourageant : plusieurs faiblesses ont été transformées en forces, certaines menaces ont été éliminées, et d'autres faiblesses ont également été retravaillées.

LES 4 THÉMATIQUES DU DIAGNOSTIC DE LA ZONE AGRICOLE : Forces, faiblesses, opportunités, menaces

1. Vitalité des entreprises agricoles

2. Relève, main-d'œuvre et conditions de travail

3. Adaptation aux changements climatiques et aux particularités du territoire

4. Structuration et développement du secteur bioalimentaire régional

Comme mentionné, le diagnostic a été élaboré à partir d'une analyse des forces, faiblesses, contraintes et opportunités de la zone agricole.

- **Forces et faiblesses** : elles proviennent de facteurs internes à la zone agricole.
  - Forces : aspects positifs sur lesquels il est possible de construire l'avenir.
  - Faiblesses : aspects négatifs offrant d'importantes marges d'amélioration.

- **Contraintes et opportunités** : elles relèvent de facteurs externes à la zone agricole.
  - Contraintes : problèmes, obstacles ou limitations extérieures pouvant freiner le développement agricole.
  - Opportunités : potentiel positif externe pouvant être exploité, en tenant compte des forces et faiblesses actuelles.

THÈME 1 : VITALITÉ DES ENTREPRISES AGRICOLES

Inclus la diversité des productions, la résilience face aux risques sanitaires (grippe aviaire, biosécurité), la rentabilité, l'accès au financement et les conditions économiques (mise en marché, tarifs, gestion de l'offre).

Objectif : Assurer la pérennité et l'adaptabilité des entreprises

FORCES	FAIBLESSES
• Diversité des productions sur le territoire • Tissu entrepreneurial dynamique, soutenu par une relève agricole innovante • Essor des productions de niche et de l'agriculture artisanale, soutenu par une diversification croissante • Sols agricoles de qualité dans certaines zones • Prédominance de la production avicole • Présence d'importants massifs d'érables • Grande expertise en production des PFNL • Importance de l'agrotourisme • Présence accrue de marchés publics sur le territoire • (9 municipalités sur 15) • Mobilisation citoyenne autour de la souveraineté alimentaire	• Rentabilité fragile de certaines filières, notamment la production laitière en déclin, et faible résilience aux chocs des marchés mondiaux • Faible autonomie régionale en transformation • Difficulté d'accès au financement agricole • Topographie limitante pour certains types de production agricole • Disparités marquées entre le nord et le sud du territoire (accessibilité aux grands centres, homogénéité du territoire, types de productions) • Manque de main-d'œuvre qualifiée aggravé par la complexité de la réglementation (ex. FERME) et les contraintes liées aux règles d'immigration

OPPORTUNITÉS (POTENTIELS)	MENACES (CONTRAINTES)
• Croissance de la demande pour des produits locaux, biologiques et transformés • Coopération entre producteurs favorisant la mise en commun de services ou d'équipements • Dynamisme du secteur agrotouristique • Potentiel d'exploitation acéricole majeur – en zone agricole et zone blanche • Potentiel de croissance lié au développement du bio, des cultures en serre et adapté au climat local • Arrimage des outils de planification territoriale (SADR, PDZA, PDCN Matawinie) • Développement des marchés HRI (hôtel, restauration, institutionnel) • Revalorisation des terres en friche (Entente sectorielle de développement bioalimentaire de Lanaudière et PL86 encourageant la taxation municipale des terres en friche) • Soutien à l'abattage à la ferme (projet pilote du MAPAQ autorisant l'abattage à la ferme) • Territoire propice aux cultures émergentes et aux PFNL	• Contexte géopolitique (tarifs douaniers, dépendance aux marchés américains) • Pertes de superficies agricoles au profit d'autres usages (villégiature, urbain, autorisations CPTAQ) • Pandémies animales ou végétales (grippe aviaire, porcine, etc.) • Réglementations contraignantes pour les petites productions • Problématique de cohabitation entre les usages • Absence d'abattoirs locaux et réglementation stricte freinant la transformation des produits • Potentiel limité des sols restreignant les possibilités de production agricole • Investissement important pour l'établissement de la relève freinant son entrée dans le secteur agricole • Paysages agricoles emblématiques menacés

ENJEUX PRIORITAIRES
1. Diversification et valorisation des productions agricoles locales Comment soutenir et développer une offre variée — incluant les productions biologiques, acéricoles, agrotouristiques et de niche — afin de renforcer l'attractivité du secteur et créer un lien fort avec le territoire, favorisant ainsi son occupation dynamique et sa protection durable ?
2. Rentabilité économique et accès au financement Comment améliorer la rentabilité des fermes, faciliter l'accès au financement et structurer les marchés locaux et bioalimentaires, dans une perspective de vitalité économique qui favorisera l'ancrage des entreprises agricoles sur le territoire et contribuera à sa mise en valeur et à sa préservation ?
3. Coordination territoriale et développement durable Comment renforcer la concertation entre les acteurs et intégrer l'agriculture, incluant le potentiel acéricole et les productions émergentes comme les PFNL, dans la planification territoriale ? Comment encourager des initiatives telles que l'agrotourisme et l'économie circulaire pour stimuler l'économie locale et diversifier les revenus agricoles ?

THÈME 2 : RELÈVE, MAIN-D'ŒUVRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Regroupe les enjeux liés à la relève agricole, notamment la transmission des entreprises, à l'attractivité du secteur agricole pour la nouvelle génération et à la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, stable et mobilisée.

Objectif : Renforcer la capacité des exploitations à se renouveler et à s'entourer de personnel compétent.

FORCES	FAIBLESSES
• Taux élevé de relève familiale lors d'un transfert de ferme • Bonne accessibilité à la formation dans la région de Lanaudière • Revenus élevés générés par l'industrie de la volaille, représentant un secteur attractif pour la relève agricole • Augmentation du nombre d'exploitations conventionnelles et spécialisées • Diversité de la superficie des fermes • Coût des terres avantageux comparé à d'autres MRC	• Manque d'informations concernant l'accès à des terres abordables (relève) • Méconnaissance du potentiel acéricole • Topographie limitante pour certains types de production agricole pour le nord du territoire • Augmentation du nombre d'entreprises agricoles sans relève prévue, avec plusieurs propriétaires envisageant de vendre d'ici 5 ans • Insuffisance de relève agricole extérieure au cercle familial • Relève fragile marquée par le vieillissement des producteurs et un faible nombre de nouvelles installations agricoles • Attraction et rétention de la main-d'œuvre : les entreprises rencontrent des difficultés à recruter et à conserver du personnel, ce qui affecte leur stabilité opérationnelle et leur capacité à répondre à la demande.

OPPORTUNITÉS (POTENTIELS)	MENACES (CONTRAINTES)
• Accès à des financements pour soutenir la transition écologique et les pratiques agroenvironnementales • Développement des nouvelles technologies, telles que l'agriculture de précision et l'énergie verte, offrant des leviers pour améliorer la productivité et la durabilité des exploitations • Opportunité de location de terres facilitant l'accès au foncier pour les nouveaux producteurs et la relève • Possibilités de stages en milieu agricole favorisant le transfert de connaissances, l'intégration de la relève et l'intérêt pour le métier • Présence de fermes de petite taille (28 hectares et moins) facilitant l'accès aux terres • Opportunités de jumelage avec le service de Lanaudière Économique pour la relève agricole et les entreprises en démarrage et en transfert • Projet pilote de la MRC de l'Érable comme modèle inspirant pour faciliter l'accès à la terre et l'établissement de la relève agricole	• Vieillissement des producteurs sans relève clairement identifiée, mettant en péril la pérennité des exploitations agricoles • Capacité à payer de la main-d'œuvre qualifiée, autonome, à l'extérieur du cercle familial • Accès difficile à l'établissement pour la relève non apparentée en raison des coûts de production très élevés et de la machinerie • Difficulté d'obtention de financement pour les produits émergents

ENJEUX PRIORITAIRES

1. **Évaluation et gestion stratégique des terres agricoles en Matawinie**
   Comment mieux documenter l'état et la disponibilité des terres agricoles sur le territoire afin de combler le manque d'information, faciliter la création d'une banque de terres et ainsi soutenir l'installation de nouveaux producteurs et la diversification des modèles agricoles ?
2. **Capacité des agriculteurs à rémunérer une main-d'œuvre agricole qualifiée, disponible et durable**
   Comment renforcer la capacité des producteurs à rémunérer, attirer/pérenniser/sécuriser et fidéliser une main-d'œuvre agricole qualifiée dans un contexte de rareté, de dépendance familiale et de contraintes réglementaires, afin d'assurer la continuité et la performance des fermes ?

THÈME 3 – ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

Allie les enjeux climatiques (résilience, pratiques durables, transition agroenvironnementale) à ceux liés au territoire (sols, climat, topographie, zonage, transport).

Objectif : Adapter l'agriculture aux nouvelles réalités physiques, climatiques et réglementaires.

FORCES	FAIBLESSES
• Bonne accessibilité aux ressources naturelles notamment l'eau • Présence de zones boisées contribuant au drainage naturel des sols et à la biodiversité • Diversité de sols et de climats offrant des potentiels variés • Expérience et savoir-faire des agriculteurs locaux favorisant une adaptation progressive aux défis agricoles • Existence de mesures d'adaptation déjà documentées pour différentes productions animales • Présence de solutions techniques disponibles, notamment les systèmes de ventilation, les brumisateurs ou le choix de cultivars adaptés • Présence d'un réseau de recherche actif au Québec et d'organismes (Réseaux d'avertissements phytosanitaires - RAP) assurant une surveillance des ravageurs et maladies • Existence de bonnes pratiques agricoles éprouvées comme les rotations culturales, les cultures de couverture ou le travail réduit du sol	• Contraintes topographiques limitant certaines pratiques agricoles et agroenvironnementales • Vulnérabilité aux aléas climatiques tels que le gel ou la sécheresse impactant la production agricole • Coûts élevés liés aux mesures d'adaptation comme l'irrigation, les serres et le drainage, limitant leur mise en œuvre • Manque de données sur les impacts climatiques à l'échelle de la MRC • Risque d'érosion des sols avec les précipitations extrêmes, surtout dans les zones vallonnées entraînant la perte de sols arables • Zones agricoles vulnérables aux inondations et mal adaptées (zones de cuvettes) • Vulnérabilité physiologique de l'érable à sucre aux changements du cycle gel/dégel, au débourrement hâtif et au manque de couverture neigeuse • Faibles teneurs en matière organique dans les sols agricoles actuels (3-5%) entraînant une vulnérabilité accrue aux stress climatiques

• Terrains agricoles du sud de la MRC caractérisés par des sols fertiles et une topographie favorable, réduisant les risques d'érosion • Présence de volumes importants de résidus forestiers et de déchets de bois pouvant être valorisés localement • Intérêt croissant des entreprises agricoles pour des solutions énergétiques autonomes et renouvelables, comme la biomasse	• Cultures actuelles, hors prairies et pâturages, peu favorables à l'amélioration de la matière organique des sols • Perte potentielle de l'efficacité des herbicides, pesticides, fongicides en raison des pluies accrues • Risque d'augmentation de la résistance des pathogènes et ravageurs aux substances utilisées • Gestion insuffisante des sols à long terme sans changements rapides, mettant en péril la qualité et la fertilité des terres • Faible structuration de la filière locale de biomasse (logistique, transformation, distribution). • Manque de connaissances techniques chez plusieurs producteurs quant aux usages agricoles possibles de la biomasse.

OPPORTUNITÉS (POTENTIELS)	MENACES (CONTRAINTES)
• Réchauffement climatique favorable à l'extension nordique et à l'introduction de cultures à plus haut rendement • Augmentation des degrés-jours permettant la prolongation de la saison de croissance de certaines cultures • Fort potentiel économique du développement acéricole, appuyé par la migration assistée et l'aménagement forestier • Croissance de la production biologique et des cultures en serre, répondant à la demande accrue de produits locaux durables • Financements et aides soutenant la transition écologique et l'adoption de pratiques agroenvironnementales innovantes • Technologies avancées renforçant la résilience des cultures et la gestion des risques phytosanitaires • Techniques de conservation des sols et aménagements écologiques réduisant l'érosion et préservant la biodiversité • Ententes en aménagement du territoire et plan climat favorisant les démarches de réduction des émissions agricoles de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques • Valorisation des terres en friche par inventaires et banques de terres, soutenant une expansion agricole durable • Reboisement des coulées agricoles et création de corridors écologiques renforçant biodiversité et santé des écosystèmes • Positionnement stratégique sur les marchés durables, notamment en acériculture et bioalimentaire, augmentant les débouchés économiques régionaux	• Variations climatiques régionales (nord-sud) accentuant les disparités et complexifiant l'adaptation agricole locale • Sécheresses, cycles gel/dégel et risques biosécurité accrus fragilisant la stabilité et la productivité agricoles (ex. grippe aviaire) • Accroissement des événements climatiques extrêmes aggravant l'érosion et la dégradation durable des sols • Conflits d'usage de l'eau entre agriculture, résidentiel et récréatif menaçant l'approvisionnement et la gestion durable des ressources hydriques • Cohabitation des usages (villégiature, agriculture) ; sensibilisation plus élevée à faire, pour les notions d'agriculture de grandes surfaces et de certaines pratiques agroenvironnementales • Hausse des coûts d'assurance et pertes économiques liées aux aléas climatiques fragilisant la viabilité des exploitations agricoles • Inondations pluviales fréquentes affectant la rentabilité et la pérennité des exploitations agricoles • Menaces biologiques croissantes (ravageurs, maladies, adventices), exacerbées par le changement climatique, augmentant les coûts phytosanitaires • Réduction de la couverture neigeuse et redoux hivernaux augmentant la vulnérabilité des sols et les risques d'érosion • Fragmentation des terres agricoles en zones nordiques, amplifiée par une topographie vallonnée, limitant le développement agricole classique hors acériculture

• Développement d'une filière régionale de valorisation des résidus de bois pour le chauffage, l'amendement des sols ou la production d'énergie • Diversification des revenus agricoles grâce à la production, la transformation ou la vente de biomasse	• Coûts d'investissement initiaux élevés pour les équipements de valorisation ou de combustion de la biomasse

ENJEUX PRIORITAIRES

1. **Adaptation des pratiques agricoles aux événements climatiques extrêmes**
   Comment accompagner les producteurs dans l'adaptation de leurs pratiques face aux événements climatiques extrêmes (sécheresses, gels tardifs, précipitations abondantes), notamment en favorisant l'utilisation et la valorisation de la biomasse comme ressource agricole et énergétique, afin de renforcer la résilience et la productivité des exploitations ?
2. **Protection et conservation des sols agricoles face à l'érosion et perte de biodiversité**
   Comment favoriser la mise en œuvre de pratiques agroenvironnementales durables pour préserver la qualité des sols, limiter l'érosion et maintenir la biodiversité, notamment en lien avec le ruissellement et la couverture hivernale ?
3. **Valorisation du potentiel acéricole et des cultures adaptées aux nouvelles conditions climatiques**
   Comment soutenir le développement de l'acériculture et des cultures adaptées aux nouvelles réalités climatiques afin de diversifier la production, tirer parti du climat nord-sud de la MRC et valoriser les ressources forestières disponibles ?

THÈME 4 : STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

Regroupe les enjeux liés à la transmission des entreprises, à l'attractivité du secteur agricole, à la valorisation des paysages agricoles et du patrimoine.

Objectif : Renforcer la capacité des exploitations à se renouveler, à préserver les éléments identitaires du territoire agricole (paysage, patrimoine et agrotourisme) et à s'entourer de personnel compétent pour assurer la pérennité et la vitalité du secteur bioalimentaire

FORCES	FAIBLESSES
• Intérêt croissant pour les circuits courts • Diversité de produits transformables localement • Diversité des paysages agricoles • Pratique bien établie d'achat local et de transformation directe à la ferme • Multiples festivals et réseaux de distribution valorisant les produits régionaux du terroir • Présence de marchés publics reconnus et soutien actif des municipalités • Déploiement de circuits courts dans le nord du territoire (Village nourricier Chertsey, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l 'Énergie) • Table de concertation bioalimentaire présente sur le territoire (CDBL) • Système Alimentaire Durable Matawinie -SADM présent sur le territoire • Marque régionale reconnue, Goûtez Lanaudière!, très présente sur le territoire, tant chez les détaillants, les restaurants que pour les circuits touristiques gourmands	• Secteur faiblement structuré, insuffisance d'infrastructures de transformation • Accès difficile à certains marchés, notamment en distribution et en volume • Coût de transport élevé pour la mise en marché des produits du terroir • Peu d'entreprises agricoles engagées en 2e et 3e transformation • Difficulté d'accès au nord du territoire (marchés publics, commerces de proximité) • Gestion des entreprises locales à renforcer : enjeux observés en planification stratégique, gestion des ressources humaines, relève, plans d'affaires, stratégie marketing, calcul des coûts et structure de prix. Ces aspects limitent actuellement le plein potentiel de développement et de pérennité. • Attraction et rétention de la main-d'œuvre : les entreprises rencontrent des difficultés à recruter et à conserver du personnel, ce qui affecte leur stabilité opérationnelle et leur capacité à répondre à la demande.

	• Marge bénéficiaire restreinte : plusieurs entreprises opèrent avec une rentabilité limitée, ce qui réduit leur flexibilité financière et leur capacité à investir dans leur croissance ou leur modernisation.

OPPORTUNITÉS (POTENTIELS)	MENACES (CONTRAINTES)
• Développement de la transformation artisanale ou à petite échelle • Structuration du secteur bioalimentaire régional (coopératives, regroupements) • Valorisation du terroir auprès des consommateurs (sensibilisation à l'achat local) • Développement du créneau PFNL • Possibilité de développement de cultures émergentes et de niche adaptées au territoire, ainsi que le développement de l'agrotourisme • Adhésion à la marque régionale Goûtez Lanaudière! • Potentiel de développement de circuit cyclable sur le réseau routier existant • Valorisation du patrimoine agricole par la protection du territoire et le développement de circuits agrotouristiques • Potentiel de développement accru de la vente directe à la ferme • Accès à la terre plus abordable et attrayant dans le nord, favorable au développement agricole • Intérêt croissant pour les circuits courts et l'autonomie alimentaire • Renforcement du maillage entre entreprises : développement de collaborations interentreprises (échange de services, mutualisation des ressources, projets communs) favorisant l'innovation, la résilience et l'ancrage local • Étude sur l'approvisionnement régional et interrégional (en développement)	• Éloignement des grands marchés • Faible visibilité des entreprises agrotouristiques hors routes principales • Difficultés d'accès au marché dues au volume de production limité et aux investissements élevés • Pressions croissantes liées à la villégiature, au récréotourisme et à l'urbanisation • Présence de déserts alimentaires (nord Matawinie)

ENJEUX PRIORITAIRES
1. Structuration du secteur bioalimentaire Comment renforcer la structuration du secteur bioalimentaire en Matawinie afin de favoriser la collaboration entre producteurs, améliorer les capacités de mise en marché et soutenir le développement régional ? **2. Manque d'infrastructures de transformation artisanale ou à petite échelle** Comment soutenir la mise en place d'infrastructures de transformation adaptées aux petites entreprises pour favoriser la valorisation des produits locaux et diversifier les débouchés ? **3. Accès limité aux marchés et circuits de distribution, surtout dans le nord** Comment améliorer l'accès aux marchés et aux circuits de distribution, particulièrement dans le nord de la MRC, afin de réduire les coûts logistiques, accroître la visibilité des producteurs et améliorer leur rentabilité ?

chapitre

4 Vison concertée et orientations

Plan de développement de la zone agricole | PDZA

MATAWINIE

CHAPITRE 4

VISION CONCERTÉE

La vision concertée du PDZA trace la ligne directrice pour la réalisation des actions en définissant l'avenir du développement agricole dans la MRC de Matawinie pour les vingt prochaines années.

Découlant du portrait et du diagnostic, cette vision a été élaborée en collaboration avec le Conseil de la MRC de Matawinie.

La MRC de Matawinie avait déjà affirmé, dans sa vision précédente, son identité comme territoire de contrastes et de diversité, riche de ses paysages agricoles et forestiers, et reconnue pour son dynamisme agrotouristique.

Aujourd'hui, à la lumière des nouveaux enjeux identifiés et des ambitions renouvelées pour les cinq prochaines années, cette vision évolue pour mettre davantage l'accent sur l'innovation, la résilience et la structuration du secteur agricole, tout en conservant au coeur ses valeurs de mise en valeur, de vitalité et de fierté territoriale.

Nouvelle vision

Terre d'abondance et d'innovation, la MRC de Matawinie fait de l'agriculture un des piliers essentiels de sa vitalité économique, culturelle et environnementale.

Elle s'appuie sur la valorisation de son identité et de ses paysages, sur le dynamisme de ses entreprises et de sa relève, sur la résilience de ses pratiques face aux changements climatiques et sur un développement local concerté mettant en valeur les produits du territoire.

Ensemble, producteurs, citoyens et partenaires unissent leurs efforts pour construire un milieu agricole attrayant, vivant et durable, au bénéfice des générations présentes et futures.

ORIENTATIONS

Les orientations traduisent cette vision en grands axes stratégiques. Elles permettent de structurer le plan d'action, de prioriser les initiatives et de coordonner les efforts des différents partenaires afin de favoriser un développement agricole durable et harmonieux sur le territoire.

Afin de concrétiser la vision concertée, quatre orientations ont été déterminées, en fonction des thèmes définis au diagnostic :

Thématique 1 : Vitalité des entreprises agricoles

- **Orientation** : Valoriser et promouvoir l'agriculture de la Matawinie comme moteur économique, culturel et touristique, en renforçant la mise en marché et l'attractivité du territoire.

Thématique 2 : Relève, main-d'œuvre et conditions de travail

- **Orientation** : Assurer la relève agricole et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en améliorant l'accès au foncier et les conditions de travail dans le secteur.

Thématique 3 : Adaptation aux changements climatiques et aux particularités du territoire

- **Orientation** : Renforcer la résilience et la durabilité des pratiques agricoles en soutenant l'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable des ressources.

Thématique 4 : Structuration et développement du secteur bioalimentaire régional

- **Orientation** : Structurer et développer le secteur bioalimentaire local pour accroître l'autonomie alimentaire et favoriser une alimentation saine et durable.

La section suivante présente, pour chaque thématique, les orientations et objectifs retenus, ainsi que les actions spécifiques qui permettront de concrétiser les changements souhaités sur le territoire et de soutenir la mise en œuvre du PDZA.

chapitre

5 Plan d'action

Plan de développement
de la zone agricole | PDZA

MA
TA
WI
NIE

CHAPITRE 5

PLAN D'ACTION

Le plan d'action constitue l'étape charnière du PDZA. Il permet de répondre stratégiquement aux enjeux prioritaires identifiés lors du diagnostic et de concrétiser la vision d'avenir du développement agricole dans la MRC de Matawinie pour les vingt prochaines années.

Le précédent plan d'action du PDZA comprenait 14 actions ciblées, déployées sur une période de dix ans. Ces actions visaient notamment à renforcer la vitalité agricole, à soutenir la relève, à améliorer les conditions de production et à valoriser les particularités du territoire. Le bilan du PDZA de 2016 a été présenté dans le chapitre 1 du présent document. Cependant, les ressources internes limitées au cours des dernières années ont restreint la capacité de la MRC à maintenir un lien soutenu avec le milieu agricole et à assurer le suivi complet de la mise en œuvre du plan d'action.

Le plan d'action a été élaboré en étroite collaboration avec le Comité technique, les partenaires du territoire et les agriculteurs de la région. Ces derniers ont été consultés à plusieurs reprises lors des différentes révisions du plan, afin de s'assurer que les actions proposées reflètent les besoins réels du milieu et favorisent une mise en œuvre adaptée au territoire.

Le PDZA révisé se concentre sur des actions plus ciblées et moins nombreuses, certaines pouvant être portées par d'autres organismes. De plus, le plan d'action s'accompagne d'indicateurs et cible des porteurs de projets diversifiés, afin de favoriser un avancement coordonné par plusieurs acteurs, et non uniquement par la MRC.

Cette mise à jour constitue également une occasion de définir de nouveaux objectifs et de planifier des actions adaptées à l'horizon de développement visé.

PLAN D'ACTION - SYNTHÈSE	
1	Valoriser et promouvoir l'offre agroalimentaire et agrotouristique de la Matawinie
2	Promouvoir et harmoniser les outils de communication agricole existants
3	Élaborer une étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt en Matawinie
4	Soutenir le développement des PFNL, notamment la filière acéricole, en appuyant les initiatives de formation, de renforcement des compétences et de commercialisation des PFNL
5	Accompagner et soutenir la relève et les entrepreneurs agricoles
6	Diffuser et uniformiser l'information pour les acteurs agricoles (formations, réglementations, financements disponibles)
7	Promouvoir l'utilisation de la cartographie climatique projetée à 50 ans pour soutenir la planification des cultures
8	Promouvoir les programmes territoriaux et les alliances sur les pratiques résilientes (sols, biodiversité, adaptation climatique)
9	Encourager la collaboration entre les acteurs du territoire afin de favoriser l'émergence d'une filière de bioénergie
10	Caractériser les cours d'eau agricoles
11	Promouvoir le bon voisinage et les pratiques agroenvironnementales
12	Améliorer l'accès aux données agroclimatiques en installant une station météo dans le sud de la Matawinie.
13	Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un abattoir
14	Soutenir les initiatives communautaires locales pour assurer le maillage entre les différents acteurs du territoire
15	Soutenir la pérennité et la cohésion des marchés publics sur le territoire

THÉMATIQUE 1 : VITALITÉ DES ENTREPRISES AGRICOLES

ORIENTATION : Valoriser et promouvoir l'agriculture de la Matawinie comme moteur économique, culturel et touristique, en renforçant la mise en marché et l'attractivité du territoire.

OBJECTIF : Renforcer l'image, la reconnaissance et la promotion de l'agriculture locale pour stimuler les retombées économiques, la fierté territoriale et la cohésion régionale.

ENJEUX PRIORITAIRES

1. Diversification et valorisation des productions agricoles locales
Comment soutenir et développer une offre variée — incluant les productions biologiques, acéricoles, agrotouristiques et de niche — afin de renforcer l'attractivité du secteur et créer un lien fort avec le territoire, favorisant ainsi son occupation dynamique et sa protection durable ?

2. Rentabilité économique et accès au financement
Comment améliorer la rentabilité des fermes, faciliter l'accès au financement et structurer les marchés locaux et bioalimentaires, dans une perspective de vitalité économique qui favorisera l'ancrage des entreprises agricoles sur le territoire et contribuera à sa mise en valeur et à sa préservation ?

3. Coordination territoriale et développement durable
Comment renforcer la concertation entre les acteurs et intégrer l'agriculture, incluant le potentiel acéricole et les productions émergentes comme les PFNL, dans la planification territoriale ?
Comment encourager des initiatives telles que l'agrotourisme et l'économie circulaire pour stimuler l'économie locale et diversifier les revenus agricoles ?

ACTION 1 : Valoriser et promouvoir l'offre agroalimentaire et agrotouristique de la Matawinie

Mise en contexte :

La diversité des productions et paysages agricoles de la Matawinie est un atout majeur pour l'agrotourisme. Cette action vise à renforcer la synergie entre les partenaires régionaux, valoriser les circuits existants et encourager la consommation locale et responsable.

Sous-actions :

- Structurer et promouvoir les circuits gourmands régionaux en collaboration avec Tourisme Lanaudière, le CDBL et Développement Matawinie, afin d'assurer une offre cohérente et facilement identifiable pour le visiteur
- Mettre de l'avant la marque Goûtez Lanaudière!
- Engager une discussion entre la MRC de Matawinie et le CDBL pour assouplir les critères d'admissibilité des initiatives Goûtez Lanaudière!, afin de permettre l'intégration de modèles plus petits, incluant les kiosques libre-service, les micro-fermes et les productions sans transformation.

Responsables (coresponsabilité) :

- CDBL
- Tourisme Lanaudière

Partenaires :

- Développement Matawinie, Lanaudière économique, FUPAL, municipalités, Table des préfets

Indicateurs :

- Nombre de visites sur les circuits gourmands (flux du site internet)
- Nombre de promotions via les réseaux sociaux de la MRC

Cibles à 5 ans :

- 4 diffusions par an via les réseaux sociaux, déployées en collaboration avec les partenaires régionaux
- Augmentation de 15 % du flux de visites web sur les pages liées aux circuits agrotouristiques

ACTION 2 : Promouvoir et harmoniser les outils de communication agricole existants

Mise en contexte :

La visibilité des entreprises agricoles de la Matawinie repose en partie sur des outils déjà existants, souvent sous-utilisés ou méconnus. Cette action vise à mieux diffuser ces outils, à harmoniser les pratiques d'affichage et de signalisation agricoles, et à favoriser une cohérence régionale, notamment dans les pratiques municipales et dans les outils déjà développés par les partenaires. L'uniformisation de l'affichage et une meilleure promotion des ressources existantes facilitent l'accès à l'information pour les citoyens, renforcent la découvrabilité des entreprises et soutiennent la mise en marché locale.

Sous-actions :

- Favoriser le maillage entre les partenaires et diffuser les outils existants auprès des producteurs et des municipalités
- Organiser des rencontres avec le MTMD et les municipalités afin de discuter des enjeux liés à l'affichage sur le réseau routier supérieur
- Évaluer la possibilité d'intégrer un PIIA ou des normes d'affichage sur les routes municipales afin d'assurer une uniformité territoriale

Responsable :

- MRC de Matawinie, service d'aménagement

Partenaires :

- FUPAL, MTMD, Développement Matawinie, municipalités, CDBL

Indicateurs :

- Nombre de municipalités diffusant les outils existants
- Mise en ligne de la boîte à outils sur le site de la MRC
- Nombre de rencontres réalisées avec le MTMD et les municipalités

Cibles à 5 ans :

- 5 municipalités diffusent les outils existants
- La boîte à outils est disponible sur le site Internet de la MRC
- 2 rencontres avec le MTMD et les municipalités sont réalisées

ACTION 3 : Élaborer une étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt en Matawinie

Mise en contexte :

Les paysages de la Matawinie constituent un héritage unique. L'étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt permettra de préserver ces paysages et de guider les municipalités et acteurs locaux dans leur protection et mise en valeur.

Sous-actions :

- Élaborer une étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt en Matawinie, incluant les terres en friche
- Arrimer l'atlas avec l'étude Plan montagne de Tourisme Lanaudière
- Amorcer la réflexion sur l'intégration des données de l'étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt, dans les outils de planification régionaux pour soutenir l'Action 1 et les PIIA
- Impliquer la FUPAL dans l'analyse et l'harmonisation des règlements d'urbanisme (ex. : règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)) touchant le paysage agricole.

Responsable :

- MRC de Matawinie, service d'aménagement

Partenaires :

- Tourisme Lanaudière, CDBL, municipalités, FUPAL

Indicateurs :

- Nombre de consultations en ligne de l'étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt
- Réunions ou ateliers organisés pour discuter de l'intégration de l'étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt dans les outils de planification

Cibles à 5 ans :

- Étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt élaborée et diffusée
- 1 campagne de dévoilement réalisée
- 2 rencontres réalisées pour l'intégration de l'étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt au SADR

ACTION 4 : Soutenir le développement des PFNL, notamment la filière acéricole, en appuyant les initiatives de formation, de renforcement des compétences et de commercialisation des PFNL

Mise en contexte :

Cueillette sauvage, introduction de produits dans son boisé, culture indigène en champ: les modèles d'exploitation sont diversifiés. Alors que la production de petits fruits comme le bleuet sauvage sont les PFNL, les plus connus au Québec, le développement et la mise en valeur de nombreux potentiels restent à faire. La récolte ou la production à grande échelle ainsi que la mise en marché demeurent des défis de taille pour ce secteur. Selon le répertoire du secteur des produits forestiers non ligneux et des cultures émergentes, plus de 50 entreprises produisent, transforment ou offrent des services-conseils liés aux PFNL dans Lanaudière . Par l'entremise du projet *La révolution verte de la forêt en Matawinie: des racines à la cime'*, la MRC souhaite mieux cibler les produits avec un fort potentiel de production et de mise en marché, tels les champignons, les noix nordiques et les plantes comestibles. D'autre part, le sirop d'érable est également considéré comme un PFNL. Dans Lanaudière le chiffre d'affaires des 186 entreprises acéricoles atteint 13,51 M$ pour un total de 854 000 entailles.

Sous actions :

- Appuyer les initiatives de formation, de renforcement des compétences et de commercialisation des PFNL (champignons, noix nordiques, plantes comestibles, sirop d'érable)
- Favoriser les liens avec restaurateurs et consommateurs pour valoriser la production locale
- Sensibiliser le public à la diversité des modèles d'exploitation et à la culture du territoire

Responsable :

- Développement Matawinie

Partenaires :

- FUPAL, PPAQ section Lanaudière, Commission scolaire des Samares, Entreprises de PFNL, CDBL, Agence des forêts privées de Lanaudière, Jardins Écoumène

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets accompagnés et/ou financés par la MRC

Cibles 5 ans :

- Au moins 15 projets accompagnés

THÉMATIQUE 2 : RELÈVE, MAIN-D'ŒUVRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

ORIENTATION : Assurer la relève agricole et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en améliorant l'accès au foncier et les conditions de travail dans le secteur.

OBJECTIF : Faciliter l'installation de nouveaux producteurs et renforcer la stabilité et l'attractivité de la main-d'œuvre agricole.

ENJEUX PRIORITAIRES

1. Évaluation et gestion stratégique des terres agricoles en Matawinie
Comment mieux documenter l'état et la disponibilité des terres agricoles sur le territoire afin de combler le manque d'information, faciliter la création d'une banque de terres et ainsi soutenir l'installation de nouveaux producteurs et la diversification des modèles agricoles ?

2.Capacité des agriculteurs à rémunérer une main-d'œuvre agricole qualifiée, disponible et durable
Comment renforcer la capacité des producteurs à rémunérer, attirer/pérenniser/sécuriser et fidéliser une main-d'œuvre agricole qualifiée dans un contexte de rareté, de dépendance familiale et de contraintes réglementaires, afin d'assurer la continuité et la performance des fermes ?

3.Valorisation et mise en valeur du potentiel acéricole et des productions émergentes (ex. PFNL)
Comment mieux faire connaître, structurer et valoriser le potentiel acéricole et les productions émergentes, comme les produits forestiers non ligneux (PFNL), pour stimuler l'économie locale et diversifier les revenus agricoles ?

ACTION 5 : Accompagner et soutenir la relève et les entrepreneurs agricoles

Mise en contexte :

L'accès à la terre, aux ressources et à l'accompagnement constitue un défi majeur pour la relève agricole et les entrepreneurs souhaitant créer ou développer leur entreprise. Les besoins vont de l'établissement initial à la structuration d'une entreprise viable, en passant par le transfert de fermes et le développement de modèles d'affaires durables. Un accompagnement personnalisé, incluant l'appui technique, financier et en gestion, est essentiel pour renforcer la viabilité économique des entreprises agricoles, favoriser le développement de la relève et soutenir la pérennité du secteur sur le territoire.

Sous-actions :

- Offrir un accompagnement personnalisé sur l'établissement, le développement et la commercialisation
- Analyser la viabilité économique, structurer le modèle d'affaires et promouvoir des pratiques de gestion durable
- Faciliter l'accès aux ressources et aux services des partenaires régionaux (financiers, formation, main-d'œuvre, transfert d'entreprise)

Responsable :

- Développement Matawinie

Partenaires :

- Lanaudière économique, SADC, FUPAL, MAPAQ, Carrefour jeunesse emploi, Centre emploi (FUPAL), CDBL.

Indicateurs :

- Nombre de producteurs ou projets agricoles accompagnés dans leurs démarches d'établissement, de développement et de commercialisation.

Cibles à 5 ans :

- 1 à 5 projets agricoles accompagnés

ACTION 6 : Diffuser et uniformiser l'information pour les acteurs agricoles (formations, réglementations, financements disponibles)

Mise en contexte :

L'information agricole demeure dispersée entre plusieurs intervenants, ce qui crée des références et des démarches parfois incohérentes. Pour assurer une compréhension uniforme, il est nécessaire d'harmoniser la diffusion des outils et de clarifier vers qui orienter chaque demande.

Sous-actions :

- Développer et diffuser une boîte à outils uniforme pour les producteurs et municipalités.
- Créer sur le site de la MRC de Matawinie un espace dédié aux producteurs agricoles, en lien direct avec les services et ressources de Développement Matawinie.
- Assurer la coordination entre les acteurs via des rencontres annuelles

Responsable :

- MRC de Matawinie, service d'aménagement

Partenaires :

- Lanaudière économique, Développement Matawinie, FUPAL, SADC, CDBL, Table des partenaires en développement économique

Indicateurs :

- Nombre de partenaires ayant accès à la boîte à outils / document de référence
- Nombre de réunions ou activités de suivi permettant de diffuser et valider le document auprès des acteurs

Cibles à 5 ans :

- 100 % des partenaires disposent du même document de référence
- 5 rencontres réalisées

THÉMATIQUE 3 : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

ORIENTATION : Renforcer la résilience et la durabilité des pratiques agricoles en soutenant l'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable des ressources.

OBJECTIF : Accompagner les producteurs dans l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques et dans la transition écologique.

ENJEUX PRIORITAIRES

1. **Adaptation des pratiques agricoles aux événements climatiques extrêmes**
   Comment accompagner les producteurs dans l'adaptation de leurs pratiques face aux événements climatiques extrêmes (sécheresses, gels tardifs, précipitations abondantes), notamment en favorisant l'utilisation et la valorisation de la biomasse comme ressource agricole et énergétique, afin de renforcer la résilience et la productivité des exploitations ?

2. **Protection et conservation des sols agricoles face à l'érosion et perte de biodiversité**
   Comment favoriser la mise en œuvre de pratiques agroenvironnementales durables pour préserver la qualité des sols, limiter l'érosion et maintenir la biodiversité, notamment en lien avec le ruissellement et la couverture hivernale ?

3. **Valorisation du potentiel acéricole et des cultures adaptées aux nouvelles conditions climatiques**
   Comment soutenir le développement de l'acériculture et des cultures adaptées aux nouvelles réalités climatiques afin de diversifier la production, tirer parti du climat nord-sud de la MRC et valoriser les ressources forestières disponibles ?

ACTION 7 : Promouvoir l’utilisation de la cartographie climatique projetée à 50 ans pour soutenir la planification des cultures

Mise en contexte :

Les changements climatiques influencent de plus en plus la planification et la gestion des cultures agricoles. La cartographie climatique projetée sur 50 ans constitue un outil stratégique pour anticiper ces changements et adapter les pratiques agricoles. Pour qu’elle soit pleinement efficace, cet outil doit être diffusé et mis à disposition des producteurs et conseillers afin qu’ils puissent le consulter.

Sous-actions :

- Diffuser la cartographie climatique et accompagner les producteurs et les conseillers dans son interprétation

Responsable :

- MRC de Matawinie, service d’aménagement

Partenaires :

- FUPAL, Agence des forêts privées de Lanaudière, MAPAQ, Développement Matawinie, OBV, CRE Lanaudière, producteurs et acériculteurs

Indicateurs :

- Mise en ligne et accessibilité de la cartographie climatique projetée
- Nombre de clics ou de consultations de la cartographie climatique en ligne
- Nombre de communications / diffusions réalisées pour informer les producteurs et conseillers de la disponibilité de la cartographie

Cibles à 5 ans :

- La cartographie climatique projetée est disponible en ligne et accessible à tous les producteurs et conseillers
- Atteindre au moins 30 consultations/clics sur la cartographie climatique en ligne
- Diffusion de l’information sur la cartographie auprès de la FUPAL et l’ensemble des partenaires (infolettres, réseaux sociaux, ateliers)

ACTION 8 : Promouvoir les programmes territoriaux et les alliances sur les pratiques résilientes (sols, biodiversité, adaptation climatique)

Mise en contexte :

Face aux aléas climatiques, les producteurs doivent adopter des techniques qui préservent la productivité et la biodiversité. Un programme de formation et démonstration favorisera l'adoption de ces pratiques.

Sous-actions :

- Regrouper et diffuser les programmes applicables aux pratiques résilientes (sols, biodiversité, adaptation climatique ; comme Prime Vert, ALUS Lanaudière)
- Créer des supports de sensibilisation et guides pratiques pour la cohabitation résidentielle/agricole et routière
- Faciliter la promotion des services d'accompagnement offerts par les partenaires (Développement Matawinie, Lanaudière économique, Agriconseils) notamment pour l'aide à la complétion des formulaires et aux demandes de soutien financier.

Responsable :

- FUPAL

Partenaires :

- Agence des forêts privées de Lanaudière, ROSAM, CABCM, MAPAQ, Développement Matawinie, OBV.

Indicateurs :

- Nombre de programmes promus et adoptés par les producteurs
- Nombre de producteurs ayant participé aux événements ou reçu les guides

Cibles à 5 ans :

- 5 programmes promus et intégrés dans les pratiques agricoles
- Au moins 50 participations / producteurs sensibilisées

ACTION 9 : Encourager la collaboration entre les acteurs du territoire afin de favoriser l'émergence d'une filière de bioénergie

Mise en contexte :

La bioénergie, produite à partir de matières organiques telles que la biomasse ligneuse, représente une solution concrète pour décarboner les usages thermiques dans divers secteurs [1]. Elle peut alimenter des réseaux de chaleur pour les bâtiments institutionnels, permettre la fonte de la neige sur les trottoirs, soutenir le séchage du grain dans le secteur agricole, alimenter des systèmes de chauffage pour les serres et les bâtiments agricoles, ainsi qu'alimenter des évaporateurs pour la production acéricole [2]. De plus, elle offre des perspectives intéressantes pour les ensembles résidentiels à haute efficacité énergétique, notamment par l'implantation de réseaux de chaleur alimentés localement. Des analyses démontrent que plusieurs milliers de tonnes de cette biomasse sont déjà consommées pour le chauffage de bâtiments chaque année sur le territoire de la MRC et dans les environs.[74]

L'utilisation de cette biomasse abondante dans la région de Lanaudière permet :

- De maximiser l'usage des ressources forestières
- De réduire les déchets et le gaspillage
- De diversifier les sources d'énergie, réduisant la dépendance aux combustibles fossiles et visant l'autonomie et la sécurité énergétique locales
- De réduire les émissions de GES, par le remplacement de carburants fossiles par une source à faible émission utilisant des circuits courts d'approvisionnement
- De s'engager dans la transition énergétique et l'économie circulaire régionale
- De créer des retombées économiques et environnementales durables

Responsable :

- Développement Matawinie

Partenaires :

- FUPAL, Transition énergétique Québec, SADC, Syndicat des producteurs de bois

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets de conversion énergétique réalisés

Cibles à 5 ans :

- 5 projets

[74] Plus de 7000 tonnes vertes seraient actuellement consommées, un projet de plus de 3000 tonnes serait également en cours d'élaboration

ACTION 10 : Caractériser les cours d’eau agricoles

Mise en contexte :

Pour protéger les ressources hydriques et soutenir la durabilité agricole, cette action vise à caractériser les cours d’eau présents sur les terres agricoles afin de permettre un suivi des travaux et de l’entretien futur.

Sous-actions :

- Octroyer un mandat, afin de cartographier et inventorier les cours d’eau agricoles sur le territoire
- Identifier les priorités d’intervention
- Mettre en place un suivi des travaux réalisés en zone agricole par les municipalités (délégation), incluant une reddition annuelle pour dresser le bilan des actions effectuées sur le territoire.

Responsables :

- MRC de Matawinie, service d’aménagement
- Municipalités (délégation)

Partenaires :

- OBV, MAPAQ, municipalités

Indicateurs de suivi :

- Nombre de cours d’eau caractérisés sur le territoire
- Nombre de rapports / redditions annuelles transmises par les municipalités

Cibles à 5 ans :

- Mandat octroyé pour la caractérisation
- Transmission annuelle des résultats par les municipalités

ACTION 11 : Promouvoir le bon voisinage et les pratiques agroenvironnementales

Mise en contexte :

Cette action vise à recenser et diffuser les guides de bonnes pratiques agroenvironnementales et de cohabitation harmonieuse entre résidents et producteurs, afin de favoriser le respect mutuel, la durabilité des pratiques agricoles et la protection de l'environnement.

Sous-actions :

- Recenser les guides existants sur le bon voisinage et les pratiques agroenvironnementales
- Diffuser les guides auprès des producteurs, municipalités et citoyens
- Sensibiliser la cohabitation des usages (villégiature et agriculture)
- Favoriser un maillage avec le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Matawinie et voir la possibilité d'installer un centre AgriRécup en Matawinie.
- Explorer la mise en place d'un point de dépôt des plastiques agricoles en Matawinie.
- Offrir des formations et outils aux municipalités pour sensibiliser les élus aux réalités agricoles, en collaboration avec la FUPAL.
- Collaborer avec le MTMD pour augmenter les affichages de sensibilisation aux abords des routes numérotées pour le passage des véhicules agricoles.

Responsable :

- MRC de Matawinie, service d'aménagement

Partenaires :

- FUPAL, MAPAQ, municipalités, producteurs, OBV, ROSAM, MTMD.

Indicateurs de suivi :

- Guides recensés et diffusés

Cibles à 5 ans :

- Guides diffusés à raison de 2 campagnes par année via les médias sociaux de la MRC

ACTION 12 : Améliorer l’accès aux données agroclimatiques en installant une station météo dans le sud de la Matawinie

Mise en contexte :

Les conditions météorologiques influencent directement la productivité agricole, la gestion des risques climatiques et la prise de décision quotidienne des producteurs (semis, irrigation, récoltes, interventions phytosanitaires, etc.). Actuellement, la Matawinie doit s’appuyer sur des stations situées dans d’autres secteurs, ce qui génère des données parfois peu représentatives des réalités locales, particulièrement pour le sud du territoire. L’installation d’une station météo dédiée permettrait de disposer de données fines, fiables et en temps réel, favorisant une meilleure adaptation aux aléas climatiques, une réduction des pertes de récolte et de rendement et une amélioration de la planification agricole. Cette action répond également aux besoins exprimés par les producteurs et aux orientations régionales en matière de résilience climatique.

Sous-actions :

- Réaliser une étude de faisabilité pour déterminer l’emplacement optimal et les besoins techniques.
- Collaborer avec la Financière agricole du Québec et les partenaires régionaux pour l’acquisition et le déploiement de la station.

Responsable :

- MRC de Matawinie, service d’aménagement

Partenaires :

- FUPAL, MAPAQ, municipalités, producteurs, Financière agricole du Québec.

Indicateurs de suivi

- Étude de faisabilité réalisée.
- Site potentiel identifié pour la station météo.
- Nombre de rencontres tenues avec les partenaires clés (FUPAL, Financière agricole).

Cibles à 5 ans

- Étude de faisabilité complétée.
- Un site optimal identifié pour l’installation de la station météo.
- Trois rencontres organisées avec FUPAL et la Financière agricole pour planification et validation du projet.

THÉMATIQUE 4 : Structuration et développement du secteur bioalimentaire régional

ORIENTATION : Structurer et développer le secteur bioalimentaire local pour accroître l'autonomie alimentaire et favoriser une alimentation saine et durable.

OBJECTIF : Intégrer davantage les productions locales à la chaîne alimentaire régionale et améliorer la capacité de transformation et de mise en marché

ENJEUX PRIORITAIRES

1. **Structuration du secteur bioalimentaire**
   Comment renforcer la structuration du secteur bioalimentaire en Matawinie afin de favoriser la collaboration entre producteurs, améliorer les capacités de mise en marché et soutenir le développement régional ?

2. **Manque d'infrastructures de transformation artisanale ou à petite échelle**
   Comment soutenir la mise en place d'infrastructures de transformation adaptées aux petites entreprises pour favoriser la valorisation des produits locaux et diversifier les débouchés ?

3. **Accès limité aux marchés et circuits de distribution, surtout dans le nord**
   Comment améliorer l'accès aux marchés et aux circuits de distribution, particulièrement dans le nord de la MRC, afin de réduire les coûts logistiques, accroître la visibilité des producteurs et améliorer leur rentabilité ?

ACTION 13 : Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un abattoir

Mise en contexte :

L'absence d'infrastructures locales de transformation et d'abattage limite la valorisation des productions animales et végétales dans la Matawinie. Un abattoir multiusage équipé de salles de découpe adaptées à différents types de productions (porcs, poulets, bœuf, bisons, lapins, etc.) permettrait de mieux desservir les producteurs et de soutenir la filière agroalimentaire locale. Cette étude de faisabilité permettra d'évaluer les besoins, la viabilité économique et les modèles possibles d'implantation pour maximiser l'efficacité et la rentabilité des infrastructures.

Objectifs de l'étude :

- Évaluer la demande et le potentiel de production pour différentes espèces (porcs, poulets, bœuf, bisons, lapins, gibier, etc.) sur le territoire
- Identifier les modèles d'abattoir possibles (taille, équipements, multi-espèces, modes d'exploitation) et leurs avantages/inconvénients
- Analyser la viabilité économique et financière, incluant coûts d'investissement, coûts d'exploitation
- Recenser les exigences réglementaires et normatives (MAPAQ, sécurité alimentaire, environnement) selon les types d'abattage
- Identifier les partenariats et collaborations avec producteurs, municipalités et organismes de soutien (MAPAQ, FUPAL, Développement Matawinie, etc.)
- Déterminer les besoins en infrastructure et logistique (salles de découpe, stockage, transport, personnel qualifié, gestion des résidus)
- Proposer des scénarios d'implantation et de gouvernance adaptés aux réalités régionales (public, privé, coopératif, multiusages)

Responsable :

- Développement Matawinie

Partenaires :

- FUPAL, MAPAQ, Lanaudière Économique, SADC, Municipalités, CDBL, ROSAM

Indicateurs de suivi :

- Réalisation de l'étude
- Plan d'action élaboré selon les résultats, afin d'assurer la mise en oeuvre

Cibles à 5 ans :

- Étude complétée d'ici 2028
- Plan d'action défini pour la mise en œuvre, s'il y a lieu

ACTION 14 : Soutenir les initiatives communautaires locales pour assurer le maillage entre les différents acteurs du territoire

Mise en contexte :

Une planification concertée de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire permettra d'augmenter l'autonomie alimentaire et la consommation de produits locaux. La participation de la MRC au Comité technique assurera un arrimage avec les initiatives agricoles existantes.

Sous-actions :

- Participer au Comité technique pour assurer le maillage entre producteurs, initiatives territoriales et PDCN
- Soutenir l'élaboration du Plan de développement d'une communauté nourricière de la Matawinie
- Diffusion de campagnes existantes contre le gaspillage alimentaire (ex. *J'aime manger, pas gaspiller)*
- Entamer une réflexion sur le glanage territorial (ex. : Matawinie Récolte)

Responsable :

- MRC de Matawinie, service d'aménagement

Partenaires :

- SADM, CABCM, Conseil régional en environnement de Lanaudière, Nourrir Lanaudière, Moisson Lanaudière, Développement Matawinie, Municipalités, FUPAL, MAPAQ.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partages effectués en matière de gaspillage alimentaire
- Nombre de rencontres du Comité technique PDCN
- Nombre d'activités réalisées dans le cadre de la réflexion sur le glanage territorial

Cibles à 5 ans :

- Plan de développement d'une communauté nourricière Matawinie réalisé et soutenu
- Diffusion de campagnes existantes contre le gaspillage alimentaire à raison d'une fois par année
- Réaliser un diagnostic préliminaire dans le cadre de la réflexion sur le glanage territorial

ACTION 15 : Soutenir la pérennité et la cohésion des marchés publics sur le territoire

Mise en contexte :

Les marchés publics jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique, sociale et alimentaire de la Matawinie. Ils favorisent la mise en marché directe, renforcent le lien entre producteurs et citoyens, et dynamisent les milieux de vie. Cette action vise à soutenir la continuité et la viabilité des marchés publics, particulièrement ceux dont les ressources humaines ou financières sont limitées, afin d'assurer leur maintien à long terme.

Sous-actions :

- Assurer l'arrimage des enjeux identifiés dans le cadre du PDZA actuel sur les marchés publics matawiniens et transmettre ces éléments au comité régional des marchés publics afin de favoriser la cohésion et chercher des solutions adaptées
- Renforcer la communication et la promotion des marchés publics avec le soutien de partenaires (ex. : AMPQ, MRC (Développement Matawinie et service des communications), notamment via des campagnes régionales et des outils concrets comme un calendrier des marchés publics
- Diffuser les aides financières disponibles aux municipalités et marchés publics concernés
- Encourager la participation des producteurs, en visant qualité, rentabilité et affluence

Responsable :

- CDBL

Partenaires :

- AMPQ, Municipalités, Développement Matawinie, FUPAL, Tourisme Lanaudière, SADM

Indicateurs :

- Nombre de communications diffusées sur les marchés publics (infolettres, campagnes, calendrier, etc.)
- Nombre de rencontres ou échanges organisés avec le CDBL pour arrimer les enjeux et identifier des solutions

Cibles à 5 ans :

- Diffusion des informations sur les marchés publics sur l'ensemble du territoire selon une feuille de route planifiée
- La MRC de Matawinie a participé à au moins une rencontre du comité régional des marchés publics (CDBL) pour discuter des enjeux du PDZA en lien avec les marchés publics

ÉCHÉANCIER – PLAN D'ACTION						
Actions	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Valoriser et promouvoir l'offre agroalimentaire et agrotouristique de la Matawinie						
Promouvoir et harmoniser les outils de communication agricole existants						
Élaborer une étude de caractérisation des paysages agricoles d'intérêt en Matawinie						
Soutenir le développement des PFNL, notamment la filière acéricole, en appuyant les initiatives de formation, de renforcement des compétences et de commercialisation des PFNL						
Accompagner et soutenir la relève et les entrepreneurs agricoles						
Diffuser et uniformiser l'information pour les acteurs agricoles (formations, réglementations, financements disponibles)						
Promouvoir l'utilisation de la cartographie climatique projetée à 50 ans pour soutenir la planification des cultures						
Promouvoir les programmes territoriaux et les alliances sur les pratiques résilientes (sols, biodiversité, adaptation climatique)						
Encourager la collaboration entre les acteurs du territoire afin de favoriser l'émergence d'une filière de bioénergie						
Caractériser les cours d'eau agricoles						
Promouvoir le bon voisinage et les pratiques agroenvironnementales						
Améliorer l'accès aux données agroclimatiques en installant une station météo dans le sud de la Matawinie.						
Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un abattoir						
Soutenir les initiatives communautaires locales pour assurer le maillage entre les différents acteurs du territoire						
Soutenir la pérennité et la cohésion des marchés publics sur le territoire						

BIBLIOGRAPHIE

Plan de développement
de la zone agricole | PDZA

MATAWINIE

BIBLIOGRAPHIE

Aménagement Bio-forestier Rivest. *Site officiel*. https://abfr.ca/

Association des forêts privées de Lanaudière, Plan de protection et de mise en valeur (PPMV), https://afplanaudiere.org/wp-content/uploads/2020/12/ppmv-complet-final.pdf

Carrefour Vivre en Ville. *Bâtir des communautés nourricières*. (Consulté en juillet 2024). https://carrefour.vivreenville.org/dossier/batir-des-communautes-nourricieres

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Rapport annuel de gestion 2019 2020, page consultée le 18 septembre 2024, http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2019-2020/CPTAQ_Rapport_annuel_de_gestion_2019%E2%80%932020_EPAC.pdf

Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, - Producteurs de la Matawinie, *en date du 2 avril 2025*.

Couture, B. *Agence des forêts privées de Lanaudière*. (2022-2023)

Crevale, Diplomation et qualification, page consultée le 18 septembre 2024, https://www.crevale.org/radar/education/diplomation-et-qualification.com

Financement agricole Canada (FADQ), Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées, Page consultée le 10 avril 2025, https://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-etproductions-agricoles-declarees/

François Peter-Edmond Rivard, Le nouveau régime permanent de gestion des milieux hydriques, Bélanger Sauvé, page consultée le 25 juin 2025, https://www.belangersauve.com/actualites/le-nouveau-regime-permanent-de-gestion-des-milieux-hydriques/

Gaudet, P. (2025). *Technicien forestier, MRC de Matawinie*.

Gouvernement du Québec, *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain, annexes complémentaires du fascicule 1 : Le territoire agricole*, page consultée en septembre 2024, https://consultation.quebec.ca/rails/active_storage/disk/eyJfcmFpbHMiOnsibWVzc2FnZSI6IkJBaDdDVG9JYTJWNVNTSWhkRGRrTnpVemFXaHBjMlV6Tkhkdk5XaGlhMkp0T1c0NU1XbHpjZ1k2QmtWVU9oQmthWE53YjNOcGRHbHZia2tpYldsdWJHbHVaVHNnWm1sc1pXNWhiV1U5SWtOdmJuTjFiSFJoZEdsdmJsOXdkV

Gouvernement du Québec, Répertoire des municipalités, Québec.ca, page consultée le 16 septembre 2024, https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/repertoire-municipalites?field=mrc&mrc=620

Habitat (2025). Analyse des impacts des changements climatiques sur le territoire agricole de la MRC de Matawinie. Pour la MRC de Matawinie, 42 p.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Géoportail de l'INSPQ, page consultée le 15 septembre 2024, https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail/

Institut de la statistique du Québec, Population totale projetée, scénarios 2024, MRC du Québec, 2021 2051 (MRC de Matawinie), page consultée le 18 septembre 2024,

https://statistique.quebec.ca/fr/communique/nouvelles-tendances-demographiques-rehaussent-perspectives-croissance-plusieurs-regions-du-quebec

Journal de Montréal. *Inondations dans Lanaudière : de retour au bercail après 4 jours*. (Consulté en juin 2024). https://www.journaldemontreal.com/2023/05/04/inondations-dans-lanaudiere--de-retour-au-bercail-apres-4-jours

Jour de la Terre, Demain la forêt – Infrastructures vertes (version PDF), page consultée le 25 septembre 2024, https://jourdelaterre.org/wp-content/uploads/2023/06/DLF-IV_JTC_FR_VF.pdf
Jour de la Terre, Programme Demain la forêt – Infrastructures vertes, page consultée le 25 septembre 2024, https://jourdelaterre.org/qc/tous-les-jours/programmes/demain-la-foret-infrastructures-vertes/

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Aliments biologiques, page consultée le 20 octobre 2024 http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/Pages/alimentsbio.aspx

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données Fiches d'enregistrements 2017.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Données Fiches d'enregistrements 2021.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), page consultée le 24 septembre 2024, https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/index.htm

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), page consultée le 24 septembre 2024, https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/index.htm

Municipalité de Chertsey, *Site officiel de la Municipalité de Chertsey*, page consultée le 25 juin 2024, https://chertsey.ca/

Municipalité de Saint-Damien, *Plan de développement de la communauté nourricière (PDCN)*, page consultée le 18 septembre 2024, https://www.st-damien.com/pdcn.html

Ouranos, *Températures – Changements projetés*, Page consultée le 25 novembre 2025 : https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/temperatures-changements-projetes

Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). (2024). *Résultats : tirage de 7 millions d'entailles, 22 janvier 2024*. https://ppaq.ca/fr/evenements/12311/

Robitaille, É., & Bergeron, P. (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : Analyse de situation et perspectives d'interventions*.

Ruiz, J. *Évolution spatiale des activités agricoles* (rapport MAPAQ). https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/consultation-publique/RA_Ruiz_Lavoie_evolution-spatiale-activites-agricoles_MAPAQ.pdf

Schéma d'aménagement et de développement révisé (2017), MRC de Matawinie (Section 3.2) https://evaluation.matawinie.org/php/prmhh/2-20250909_SADR_Codif_administrative.pdf

Statistique Canada. *Profil du recensement 2021 – MRC de Matawinie*. (Consulté en juillet 2024). https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=matawinie&DGUIDlist=2021A00032462&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0

Statistique Canada, Profil du recensement 2021 – Sainte-Marcelline-de-Kildare, page consultée le 16 septembre 2024, https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=sainte%2Dmarcelline&DGUIDlist=2021A00032462,2021A00052462080,2021A00052462020,2021A00052462015,2021A00052462030&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0

ANNEXES

Plan de développement
de la zone agricole | PDZA

MA
TA
WI
NIE

Annexe 1 : Résultats du questionnaire mené auprès des municipalités en 2022

DES MARCHÉS PUBLICS

NOMBRE DE PRODUCTEURS AUX MARCHÉS PUBLICS

GESTIONNAIRE DES MARCHÉS PUBLICS

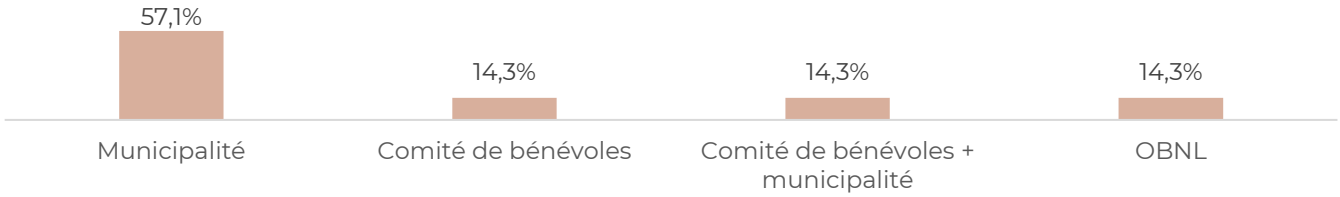

ATTENTES ENVERS LE RÔLE DE LA MRC

PROFIL DU RÉPONDANT
89 RÉPONDANTS

GENRE

	56,2%
	43,8%

ÂGE

15 ans et moins	0,0%
16 à 24 ans	3,4%
25 à 34 ans	11,2%
35 à 44 ans	29,2%
45 à 54 ans	22,5%
55 à 64 ans	25,8%
65 ans et moins	7,9%

PROFESSION

Citoyen (ne)	36,0%
Fonctionnaire	2,2%
Maraîcher	1,1%
Producteur agricole	47,2%
Relève agricole	10,1%
Représentant UPA	3,4%

MEMBRE SYNDICAT OU ASSOCIATION AGRICOLE

Aucun	42,7%
UPA	49,4%
Union paysanne	3,4%
CAPÉ	1,1%
Fermiers de famille	1,1%
ACPFNL + CPNQ	2,2%

Il est important de mentionner que certaines questions sont basées sur les réponses des personnes oeuvrant dans le domaine agricole ainsi que ceux qui ont des terres sur le territoire de la MRC de Matawinie. Cela permet de raffiner les éléments pertinents au territoire matawinien.

Dans quelle municipalité / ville résidez-vous?

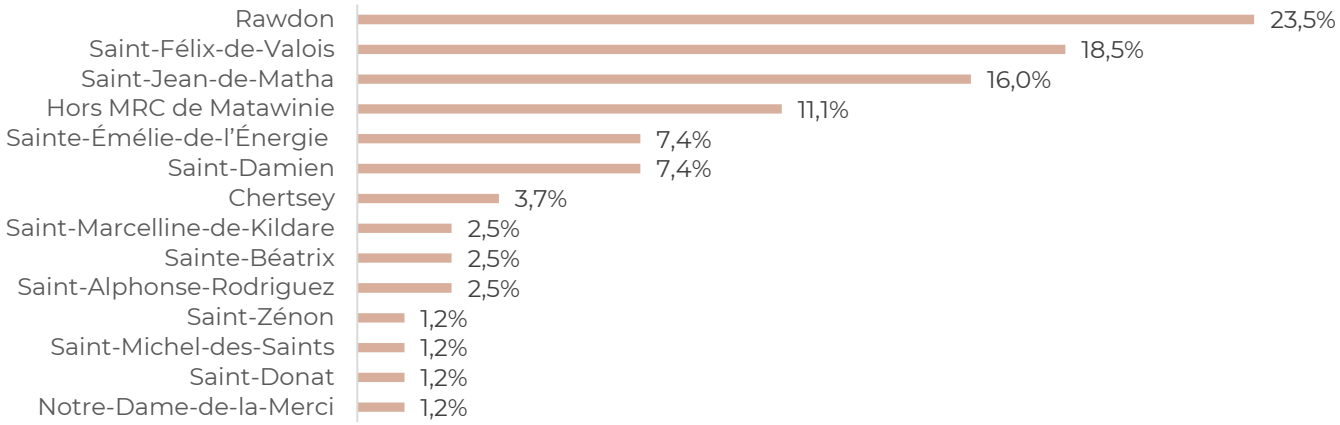

Où avez-vous entendu parler du questionnaire?

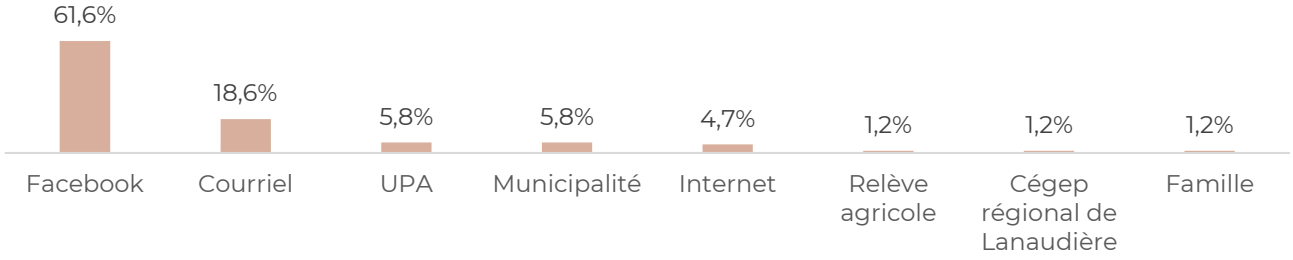

Possédez-vous une formation spécialisée en lien avec l'agriculture?

Quelle est votre spécialisation en lien avec l'agriculture?

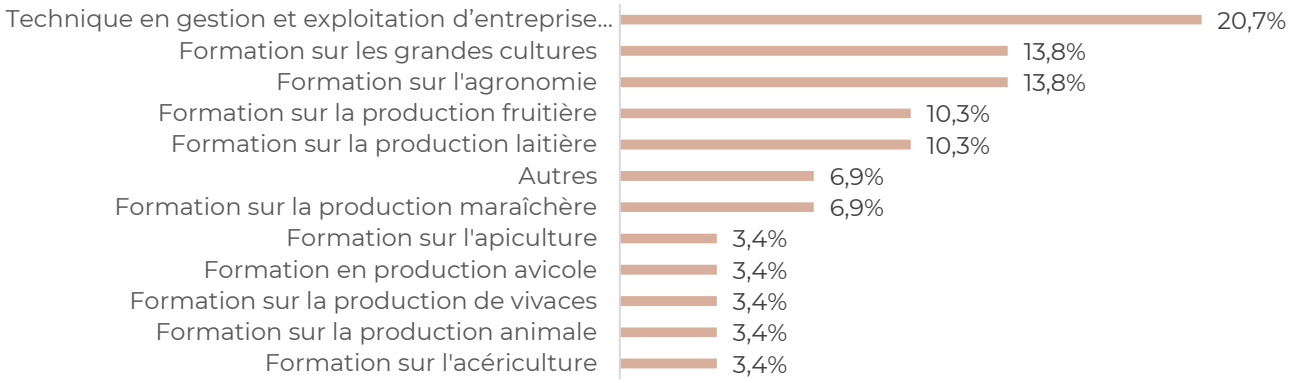

Au cours de la dernière année, avez-vous suivi une formation d'appoint (formation de quelques heures ou quelques journées, séminaire, formation en ligne, etc.) pour parfaire vos connaissances en lien avec la production agricole ou la gestion de votre exploitation agricole?

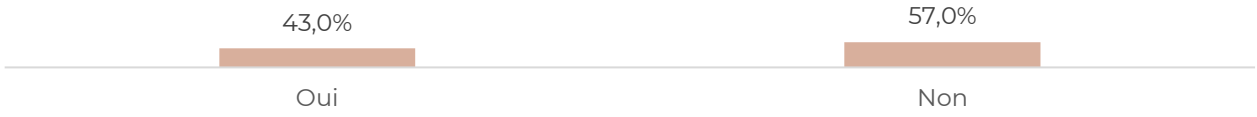

Précisions sur les formations suivies (sujets abordés, temps, titre de la formation, etc.)

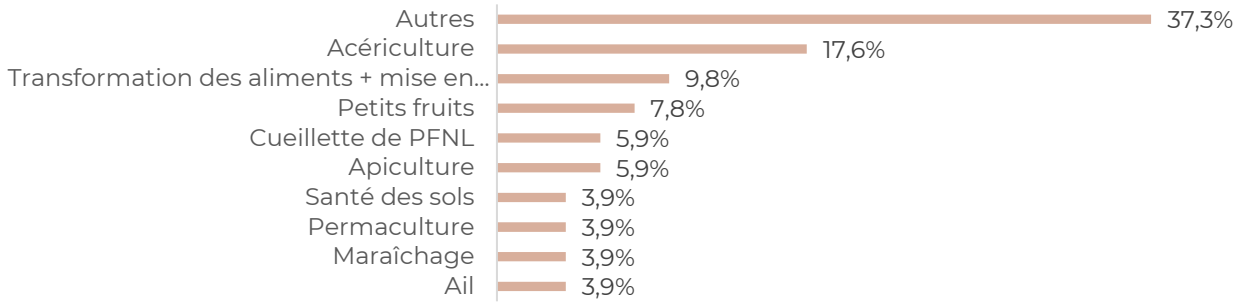

Autres : Adaptation des plantes, agriculture urbaine, contrôle intelligent de la ferme, cultures émergentes, élevage de reines, fiscalité, gestion de personnel, gestion du PCR, irrigation, jardinage en climat nordique, mise en marché de la ferme, pesticides, poule domestique, protection des bleuets en corymbe, santé animale, sarclage, vaccination et volaille

Combien d'années d'expérience détenez-vous à titre de producteur agricole?

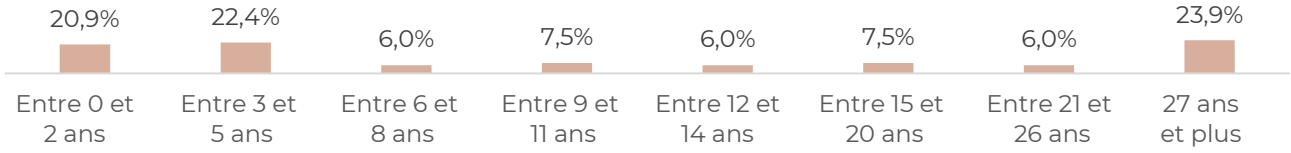

Avez-vous grandi sur une ferme?

Comment avez-vous fait l'acquisition de votre exploitation agricole?

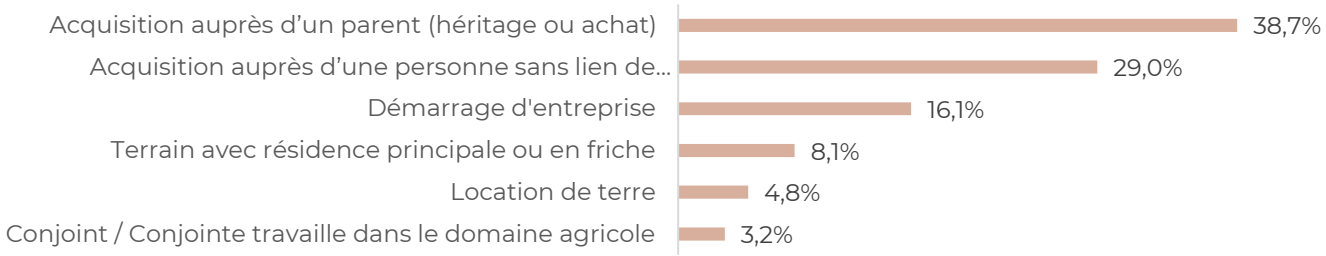

VOS TERRES ET VOS PRATIQUES

SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MATAWINIE, DANS QUELLE MUNICIPALITÉ/VILLE SONT SITUÉES VOS TERRES ?

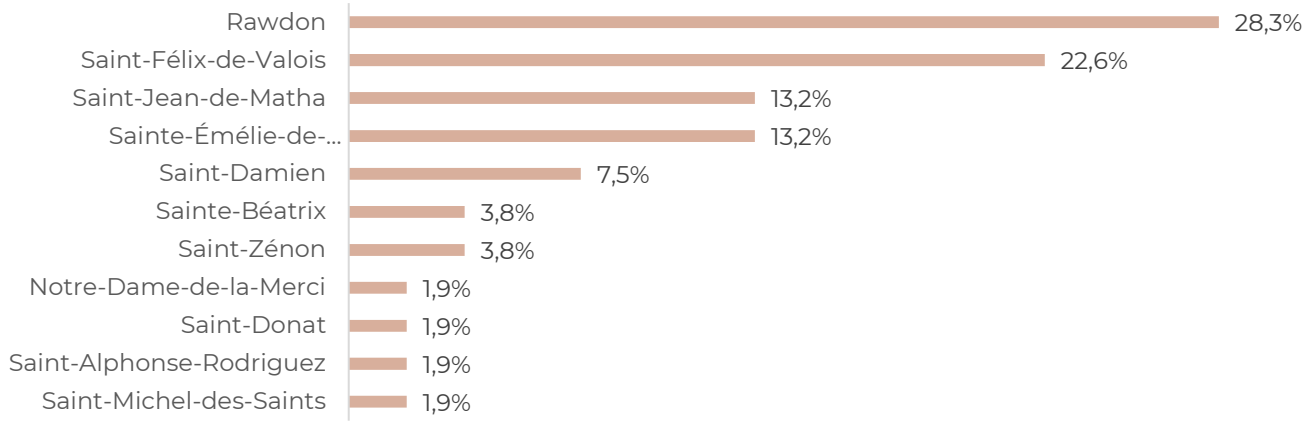

QUELLE (S) EST (SONT) LA CLASSIFICATION DES UTILISATIONS DE VOS TERRES ?

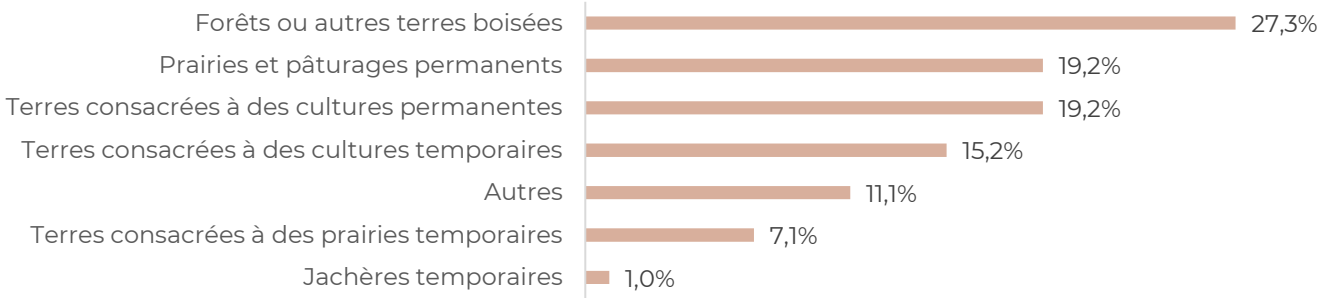

DÉTENEZ-VOUS UNE PARTIE DE TERRE AGRICOLE QUI EST EN FRICHE OU QUI N'EST PAS UTILISÉE?

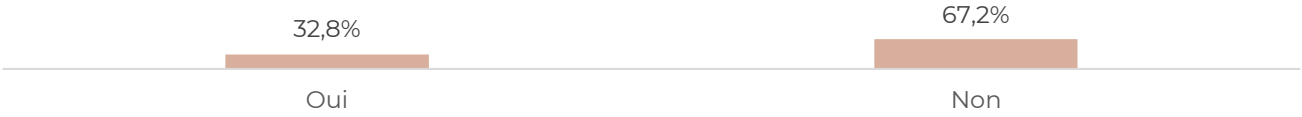

À combien estimez-vous le pourcentage de votre partie en friche ou non utilisée ?

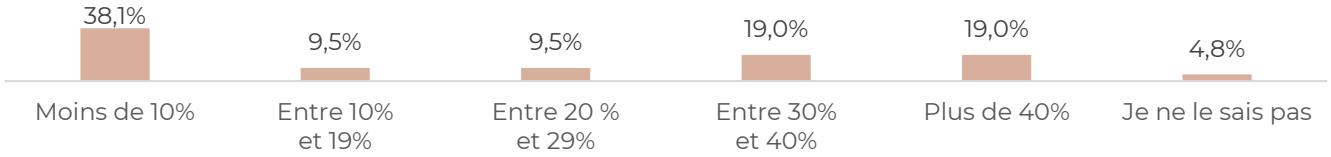

Quelles sont les raisons qui justifient que ces parties en friche ne sont pas exploitées ?

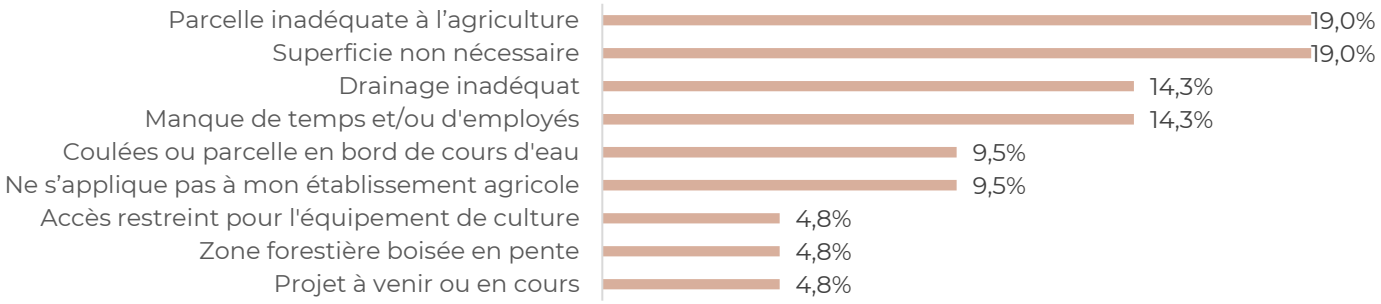

Avez-vous des projets à l'égard de vos terres en friche?

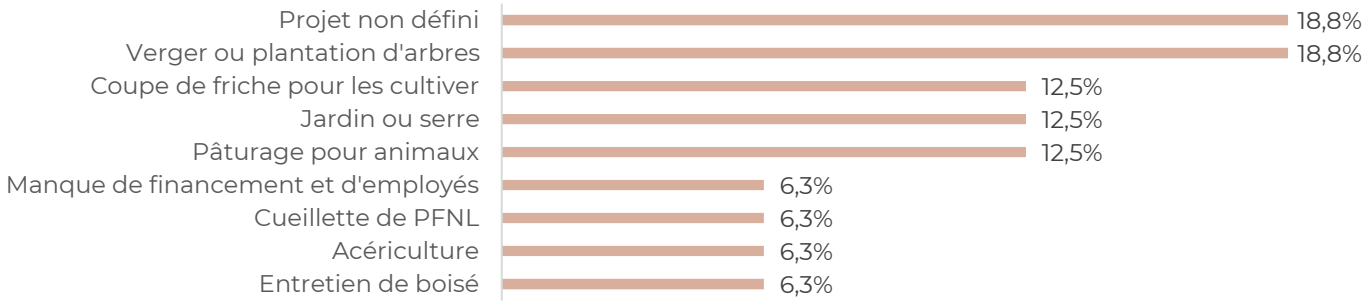

Quelle est la superficie totale de vos terres en exploitation (en ha) ?

Quelle est la superficie totale de vos terres non exploitées (en ha) ?

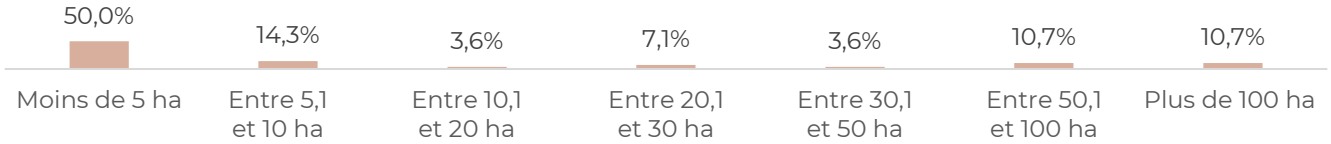

Quelle est votre principale activité d'exploitation ?

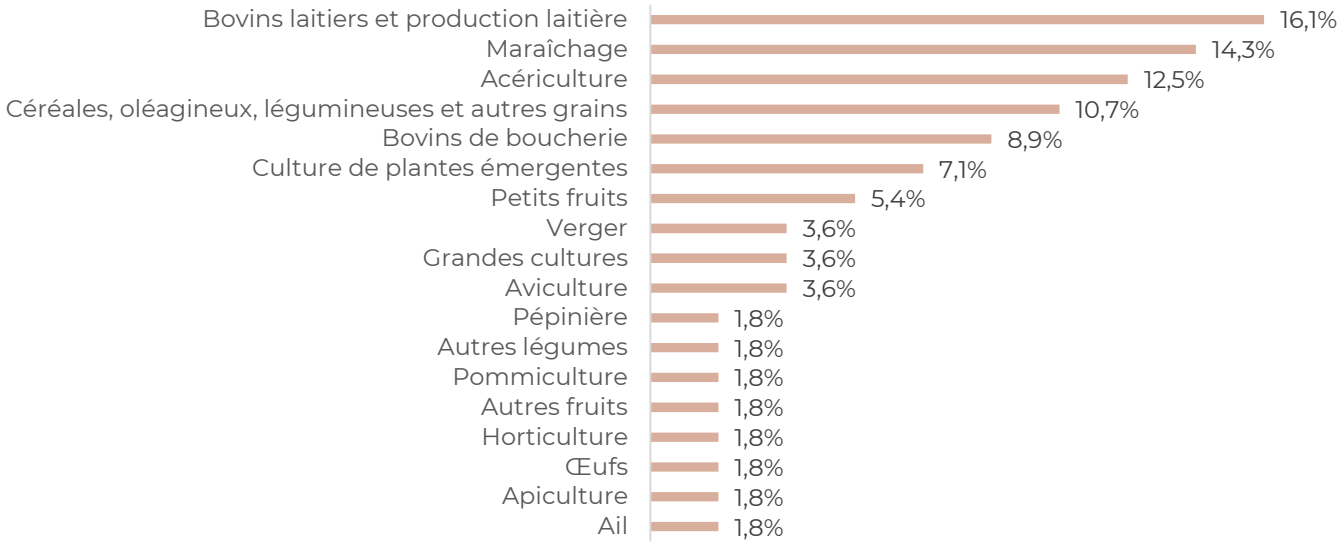

Quelle est votre principale activité secondaire ?

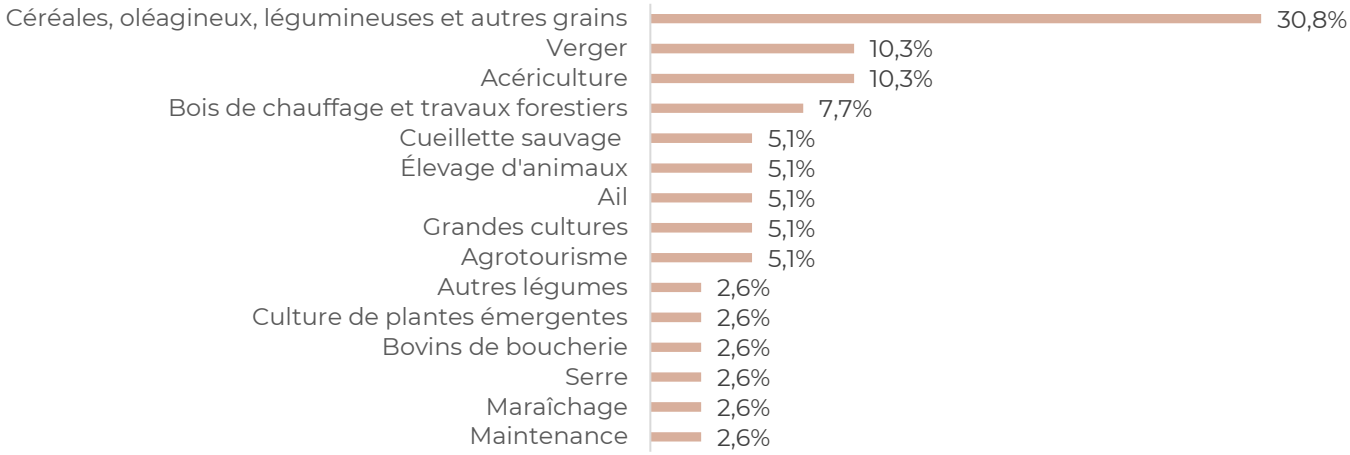

Quel (s) type (s) de productions animales avez-vous ?

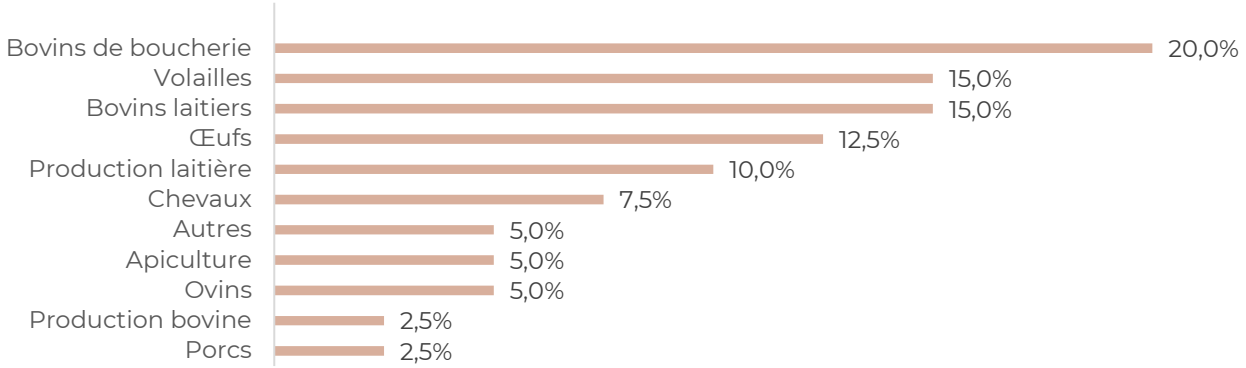

Quel (s) type (s) de productions végétales avez-vous ?

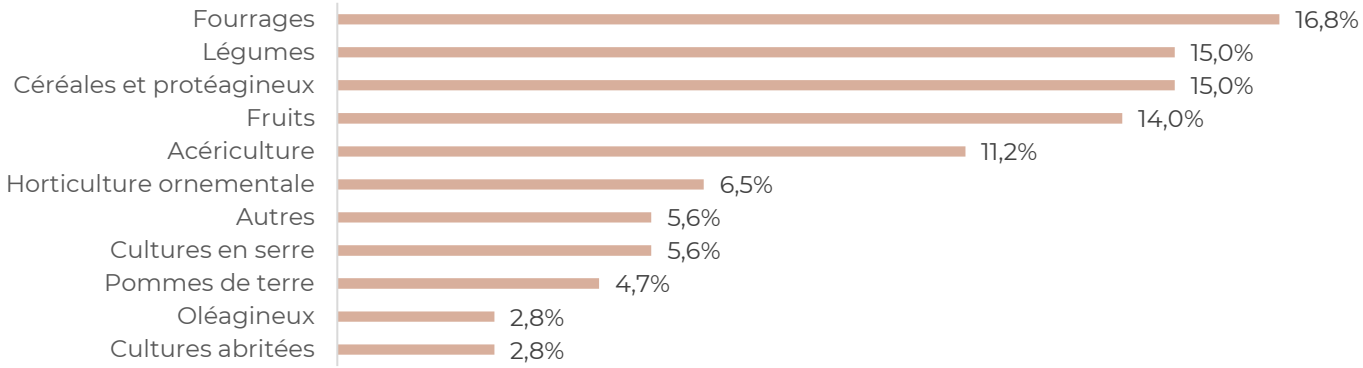

Quelles pratiques respectueuses de l'environnement avez-vous mises en place ?

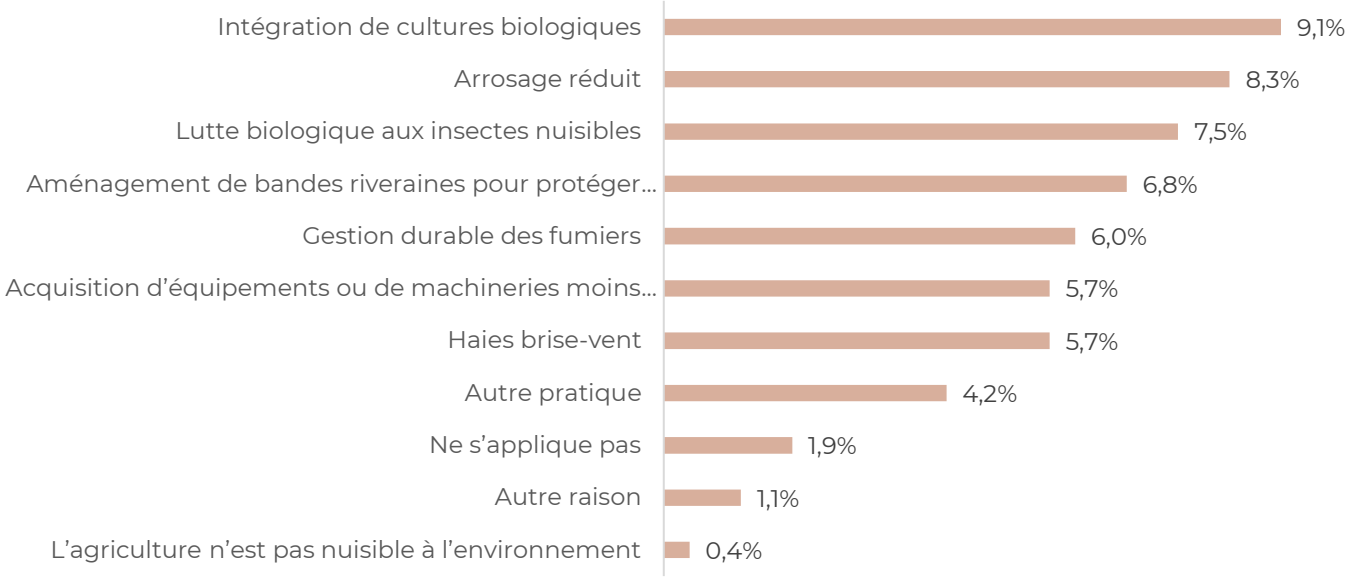

Gestion durable des fumiers : Structure d'entreposage étanche ou installation empêchant le ruissellement de fumier dans les lacs et cours d'eau

Pratiques visant la conservation du sol : Travail du sol, semi-direct, rotation des cultures, etc.

Si votre terre agricole est composée d'une partie boisée, quel en est l'usage ?

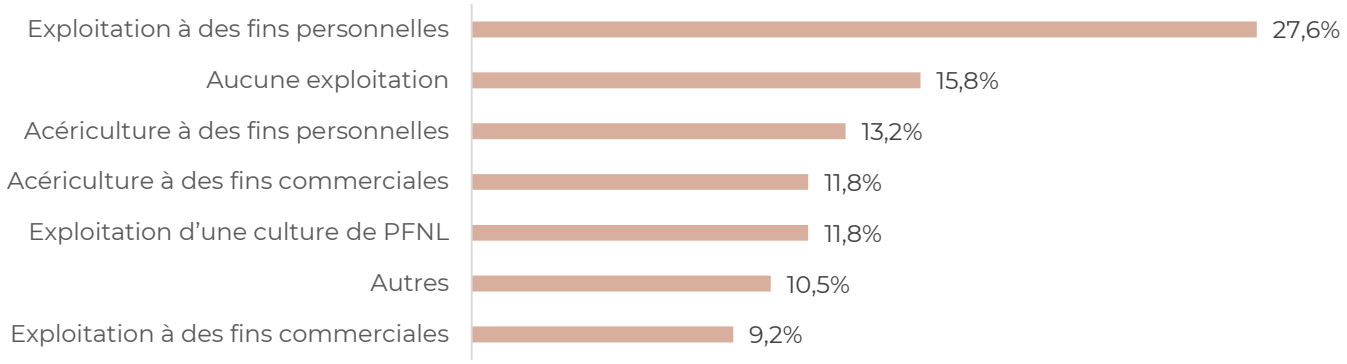

Exploitation à des fins commerciales (Exemple : Vente de bois)

Exploitation à des fins personnelles (Exemple : Coupe de bois de chauffage à des fins personnelles)

Exploitation d'une culture de produits forestiers non ligneux (Exemple : Récolte de champignons)

Faites-vous de la vente dans un marché public?

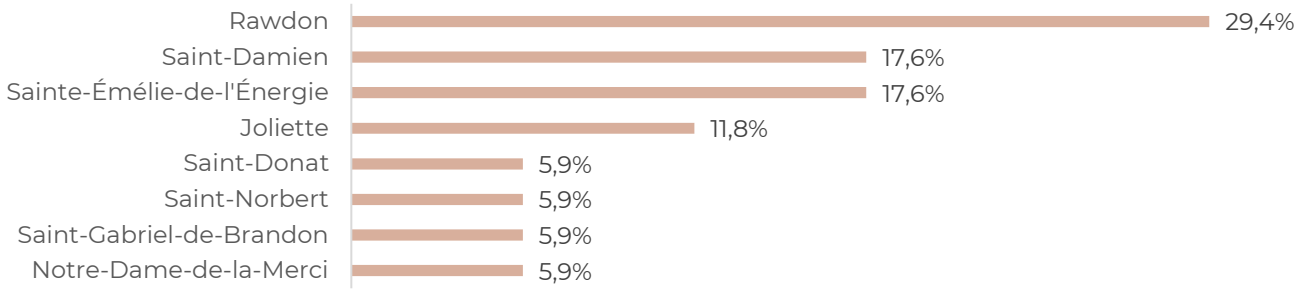

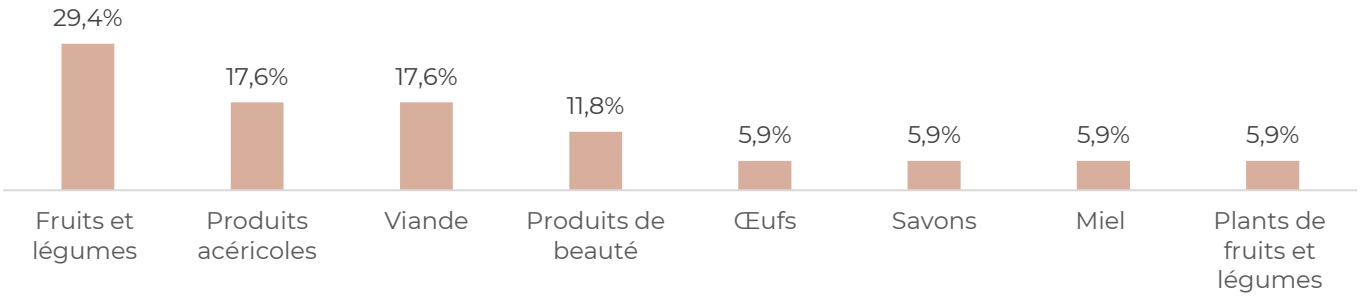

VOTRE PERCEPTION DE L'AGRICULTURE EN MATAWINIE

SELON VOUS, EN PLUS DE FOURNIR DES PRODUITS AGRICOLES, L'AGRICULTURE JOUE QUELS AUTRES RÔLES DANS LA COMMUNAUTÉ?

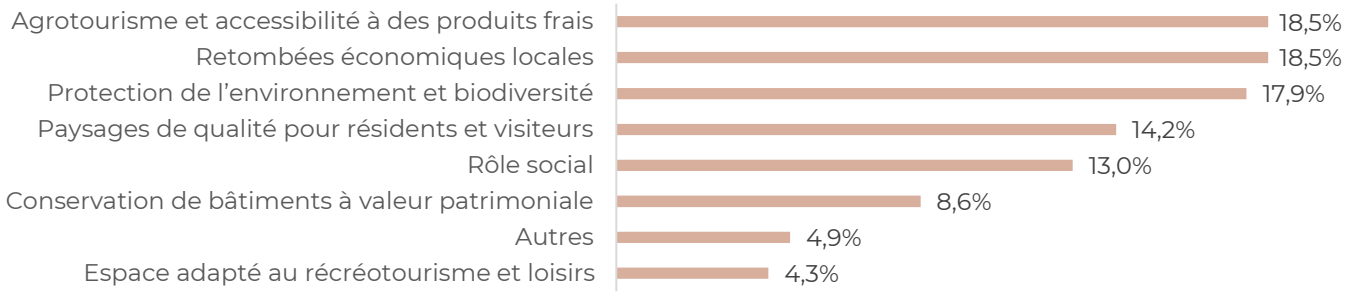

Retombées économiques : Emploi, revenu

Rôle social : Réseau d'entraide, vitrine pédagogique pour la relève agricole, etc.

Espace adapté au récréotourisme et loisirs : Chasse, randonne, VTT

SELON VOUS, QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS FAIT FACE L'AGRICULTURE EN MATAWINIE?

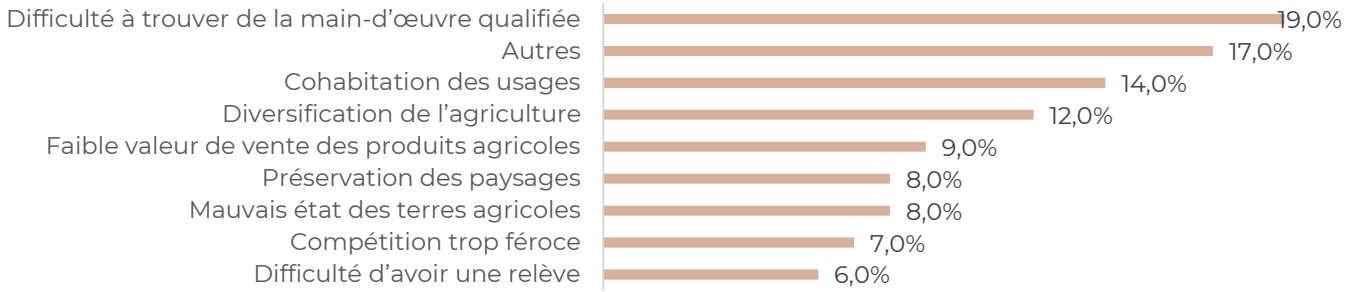

COMMENT QUALIFIEZ-VOUS, DE FAÇON GÉNÉRALE, L'ÉTAT DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LA MRC DE MATAWINIE?

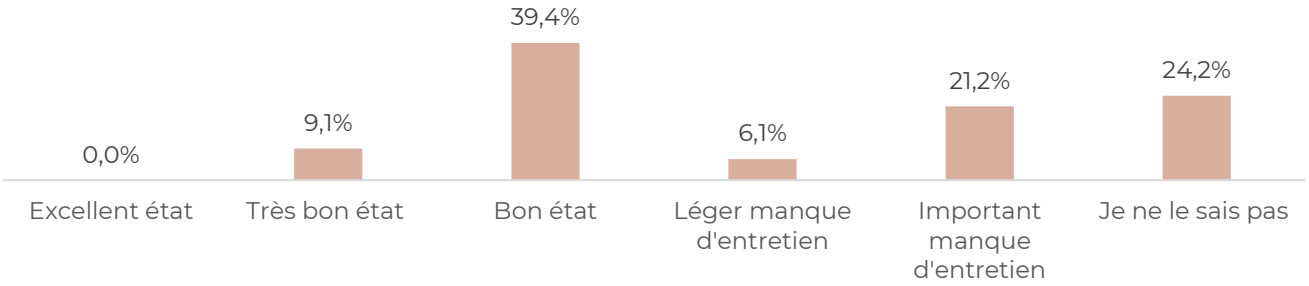

Selon vous, quels sont les trésors cachés des paysages ruraux et du patrimoine bâti en Matawinie?

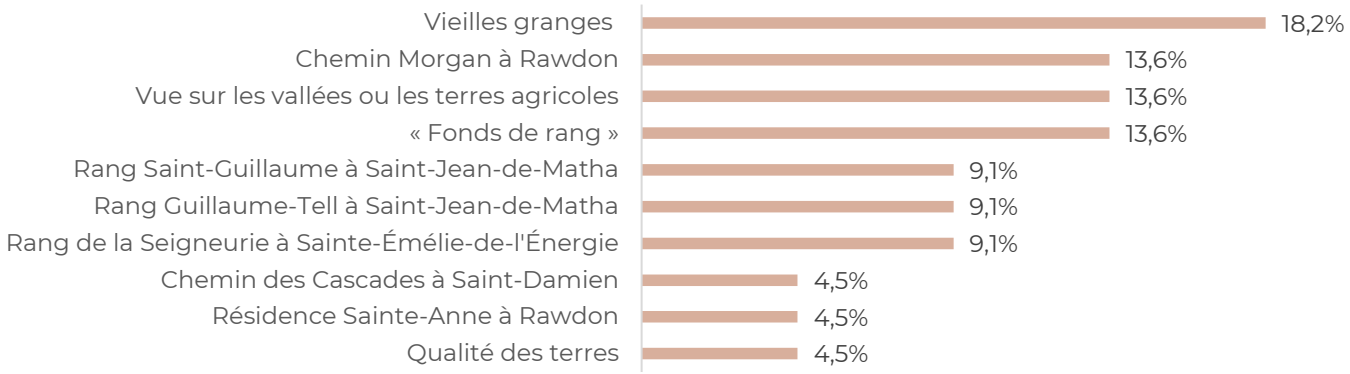

Y a-t-il, en Matawinie, des initiatives agricoles particulières qui mériteraient d'être connues?

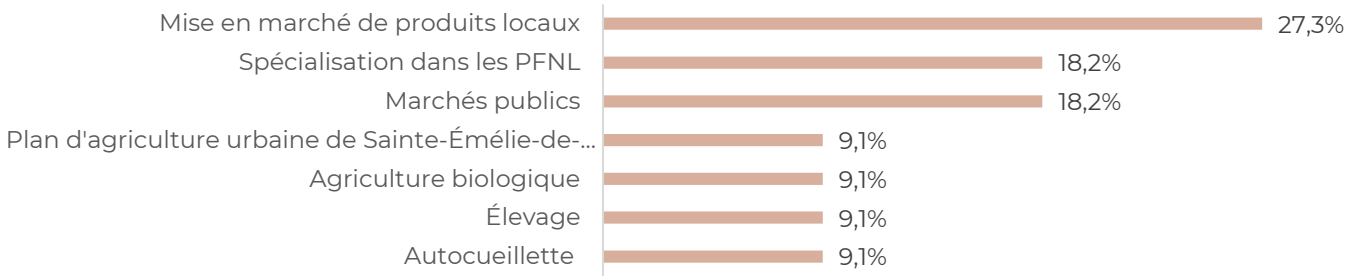

En Matawinie, quels sont les principaux enjeux relatifs à la cohabitation?

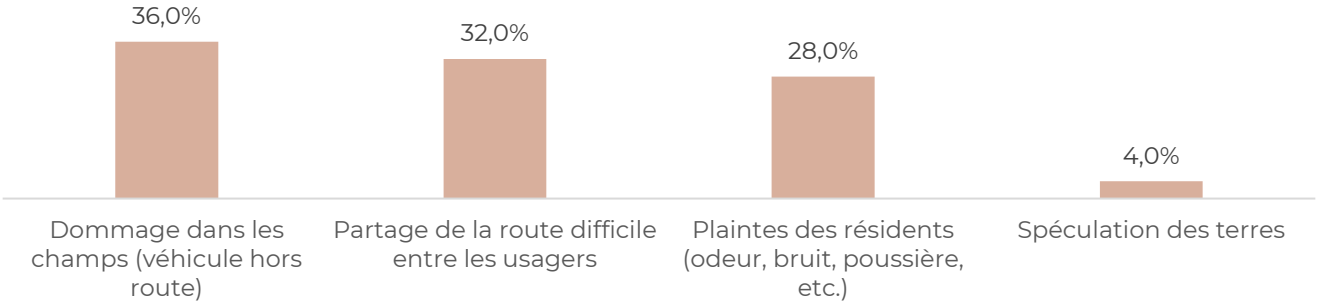

Selon vous, quelles sont les principales forces agricoles dans la Matawinie?

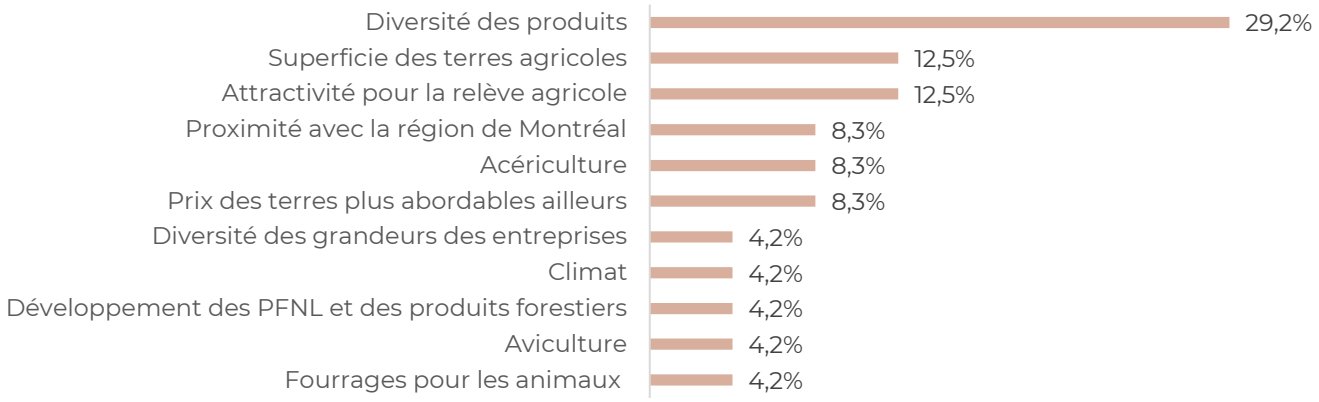

Selon vous, quelles sont les principales faiblesses agricoles dans la Matawinie?

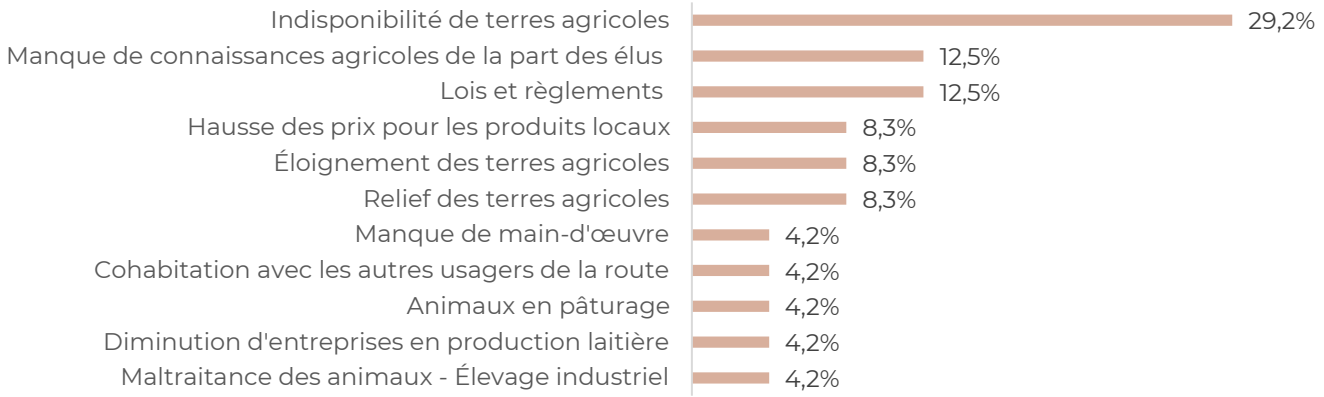

Selon vous, quel est le principal défi au sein de votre profession?

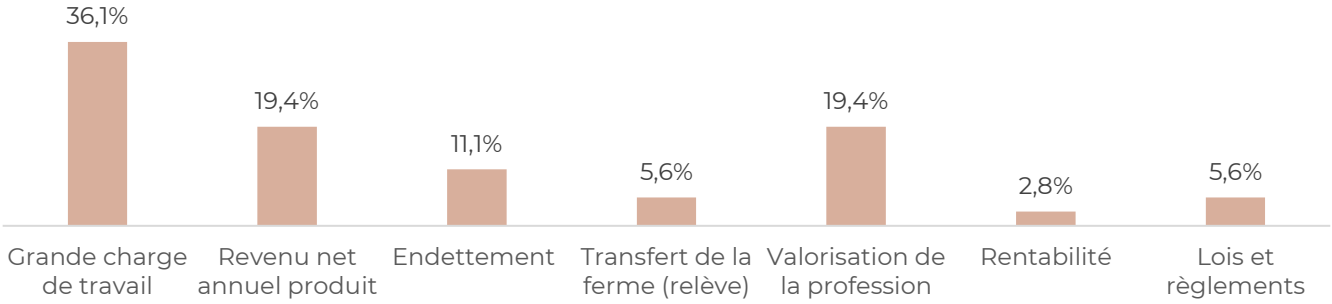

Quels sont les principaux défis que la relève devra surmonter?

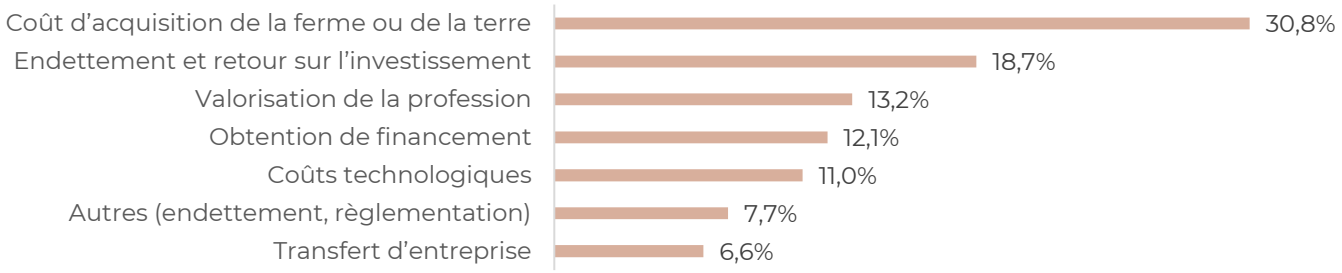

À votre avis, les méthodes de commercialisation alternatives comme la vente à la ferme, l'autocueillette, l'agrotourisme et la vente en marché public sont-elles intéressantes pour les producteurs agricoles de la MRC?

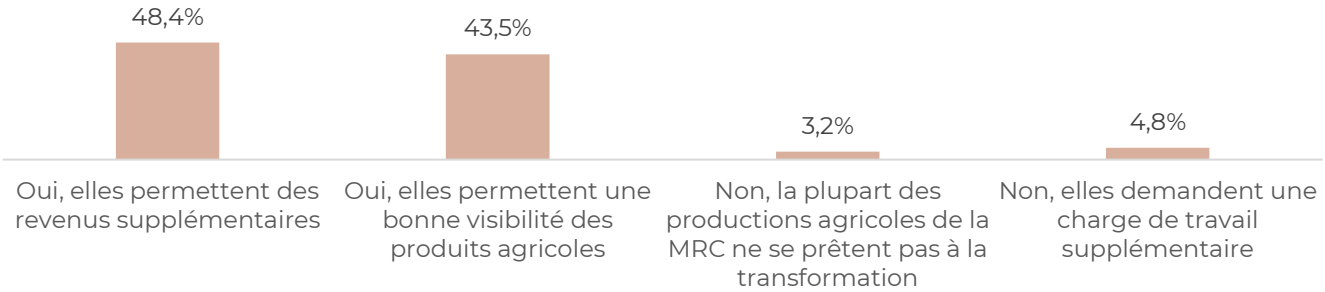

Quels sont les principaux changements que votre entreprise a connus depuis les dix (10) dernières années?

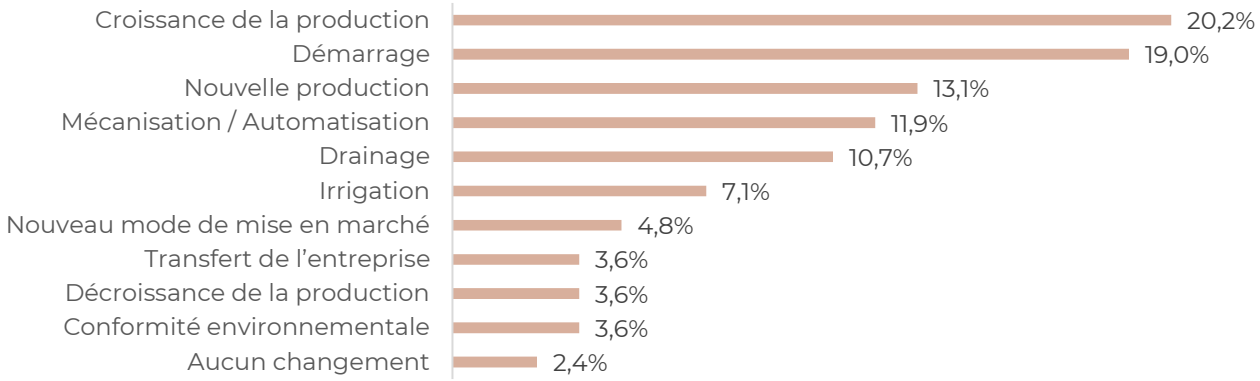

D'APRÈS VOUS, QUELLES SONT LES TROIS (3) ACTIONS QUI DEVRAIENT PRIORITAIREMENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE DANS LA MRC POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES?

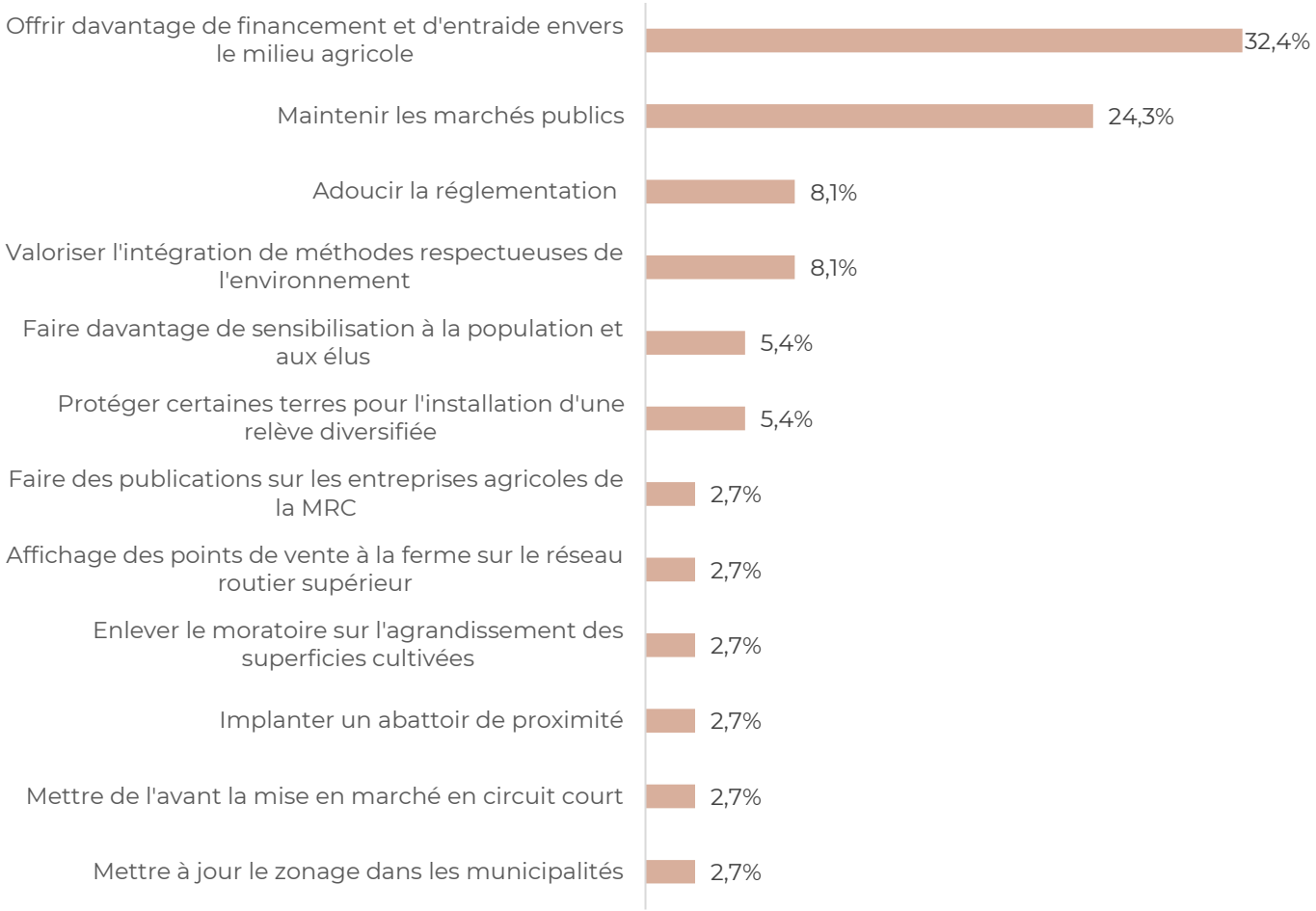

MAIN-D'OEUVRE ET RELÈVE

AVEZ-VOUS DE LA DIFFICULTÉ À OBTENIR DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE POUR TRAVAILLER À VOTRE FERME?

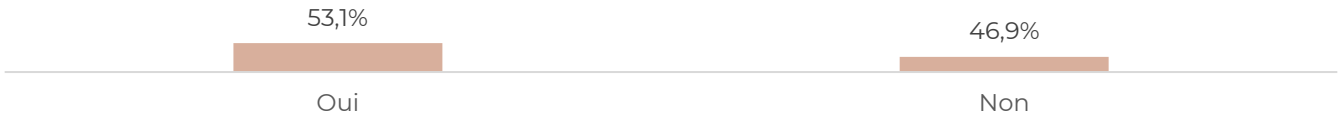

EN VOUS EXCLUANT, COMBIEN IL Y A-T-IL DE PERSONNES QUI TRAVAILLENT AVEC VOUS?

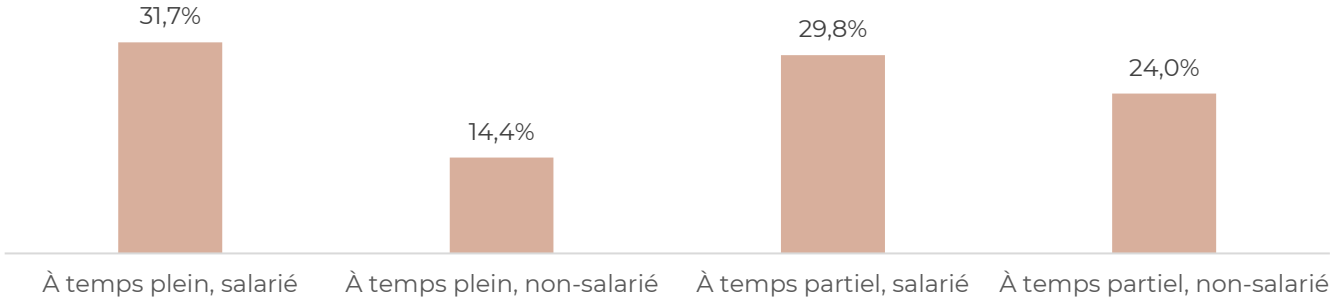

AVEZ-VOUS UNE RELÈVE?

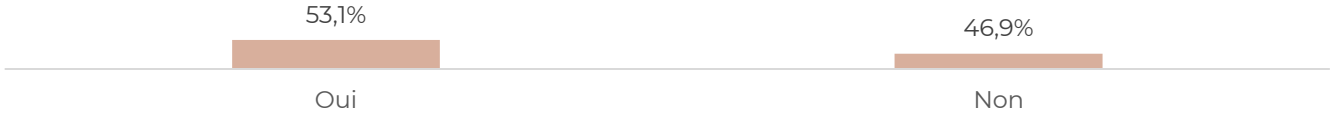

À QUI ENTREVOYEZ-VOUS TRANSFÉRER VOTRE ENTREPRISE AGRICOLE?

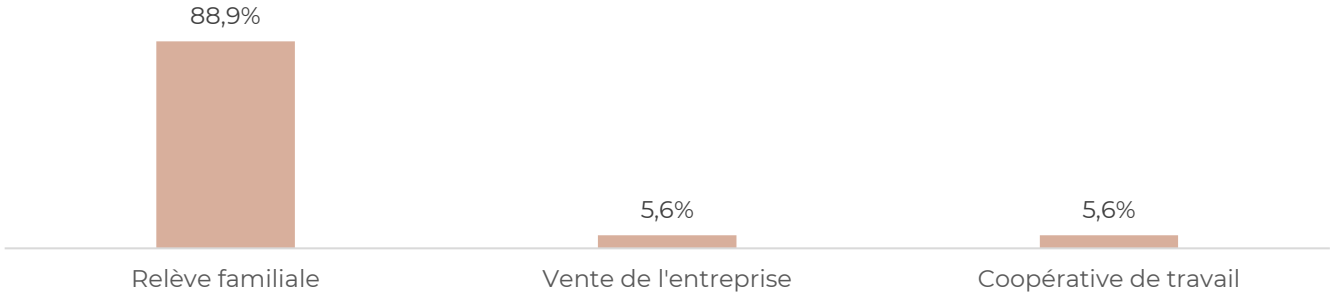

AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES ...

D'ICI LES CINQ (5) PROCHAINES ANNÉES, QUE PRÉVOYEZ-VOUS FAIRE À L'ÉGARD DE VOS ACTIVITÉS AGRICOLES ?

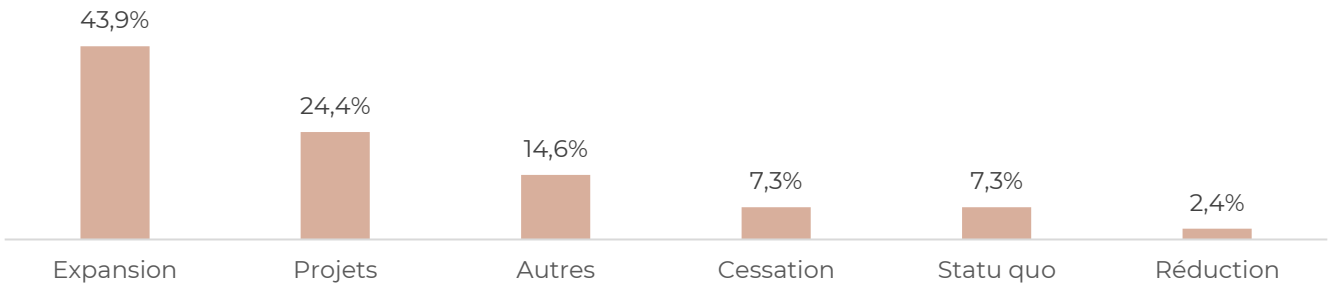

AU COURS DES DIX (10) PROCHAINES ANNÉES, QUE SOUHAITEZ-VOUS RÉALISER AU SEIN DE VOTRE EXPLOITATION SITUÉE EN MATAWINIE ?

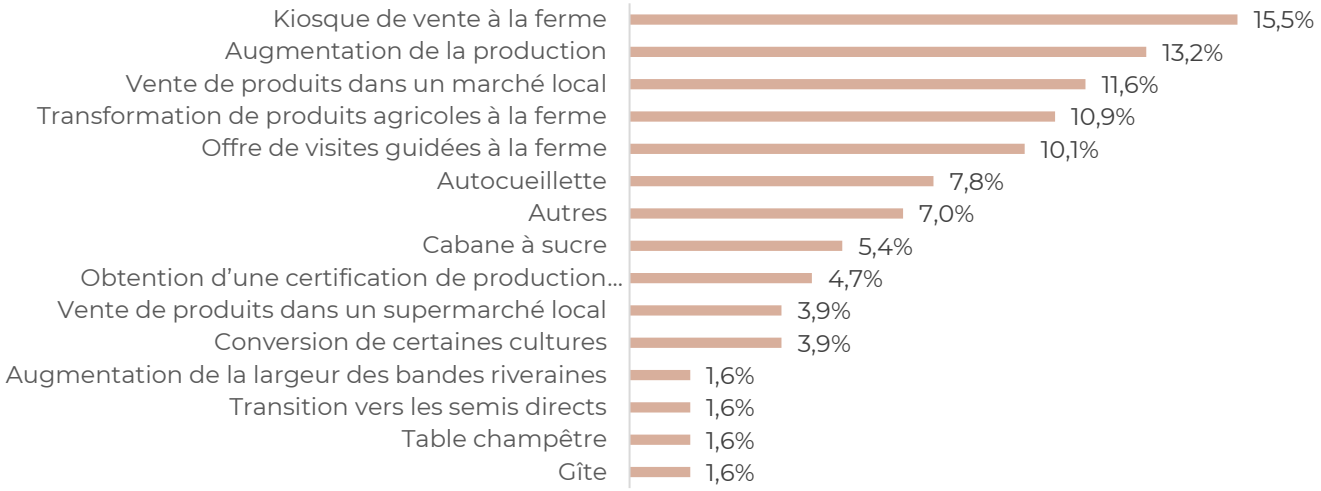

POUR LES DIX (10) PROCHAINES ANNÉES, QUELS CHANGEMENTS ANTICIPEZ-VOUS POUR VOTRE ENTREPRISE ?

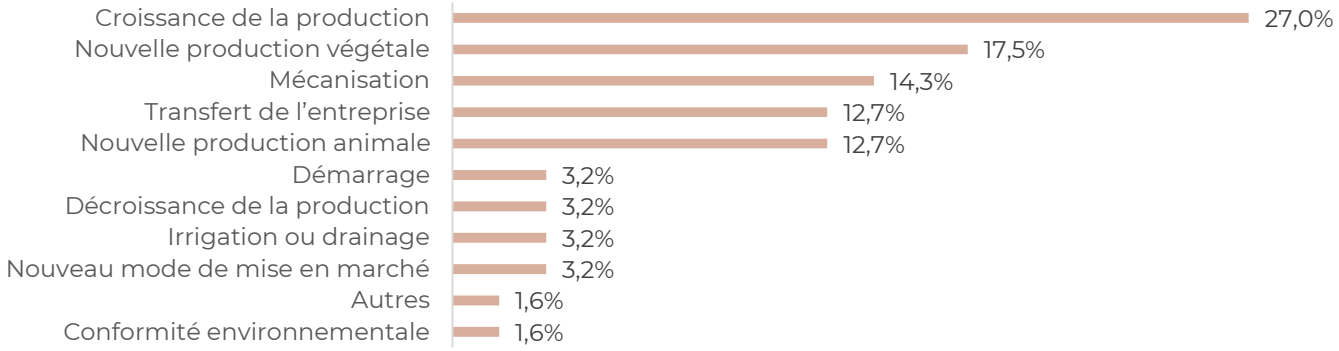

D'ici les quinze (15) prochaines années, sur quels aspects de l'agriculture la MRC devrait-elle miser pour assurer le développement durable de ses activités agricoles ?

- Favoriser la production maraîchère sans pesticide
- Protéger l'agroécologie, la permaculture, les bandes riveraines ainsi que la richesse des forêts
- Limiter l'expansion de la zone urbaine en zone agricole
- Aider financièrement les initiatives environnementales
- Avoir la possibilité de diviser une terre agricole
- Rendre plus accessible la construction sur une terre agricole comme les bâtiments accessoires
- Créer un réseau d'entraide et des formations
- Accompagner davantage le milieu agricole, principalement pour la relève (tant dans la création de l'entreprise agricole que par l'émission de bourse)
- Favoriser le réseau de marchés publics et augmenter leur fréquence
- Développer la commercialisation en circuit court
- Promouvoir la cohabitation entre la population et les producteurs agricoles par l'ajout de panneaux, campagne de sensibilisation, etc.
- Conserver les zones non exploitées des grandes terres pour favoriser la biodiversité (plantation de plantes, terre naturelle, agriculture biologique dans les espaces non conventionnels, etc.)
- Prévoir des zones tampons autour des terres agricoles

VOS ATTENTES ENVERS LA RÉVISION DU PDZA ...

QUELLES SONT VOS ATTENTES À L'ÉGARD DE LA RÉVISION DU PDZA ?

- Soutenir la création de petites fermes agricoles
- Encourager la diversité des productions agricoles
- Être visionnaire
- Encourager le développement de haies brise-vent et riveraines pour tendre vers un paysage de blocage
- Éviter les contraintes, outre les règlements et lois déjà mis en place
- Instaurer plusieurs consultations communautaires pour favoriser le partage de connaissance
- Protéger la zone verte en règlementant davantage pour éviter le dézonage
- Préserver les paysages agricoles
- Permettre l'agriculture sur de petites surfaces proches des lieux habités
- Assurer la pérennité des marchés publics
- Aider les producteurs et productrices agricoles avec les promoteurs immobiliers en incluant des zones tampons
- Développer des incitatifs pour les jeunes en démarrage
- Considérer l'importance de l'acériculture en zone blanche avec des programmes d'équivalence

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

- Encourager l'émergence de petites entreprises
- Favoriser l'achat local
- Préserver les paysages agricoles
- Prévoir des activités de discussion afin d'inclure les travailleurs du domaine agricole dans le processus de révision du PDZA
    - Continuer les activités de discussion après l'adoption de la révision du PDZA pour éviter le sentiment de délaissement chez les producteurs et productrices agricoles, comme il a été le cas dans les dernières années

Annexe 2 - WORLD CAFÉ – Rencontres

Dans le cadre de la révision du PDZA, la MRC de Matawinie a convoqué diverses personnes du milieu agricole, mais également du milieu municipal et politique. En regroupant des bagages professionnels différents, les discussions ont permis d'être approfondies sous plusieurs volets districts.

Le premier atelier visait à définir les forces, faiblesses, potentiels et contraintes qui seront dans le PDZA révisé. Les thèmes de discussion ont été identifiés lors de l'élaboration du portrait de la zone agricole ainsi que par les réponses provenant des questionnaires adressés aux producteurs et productrices agricoles. Ces six thèmes sont les suivants :

- Partage de compétences, d'expériences et de connaissances
- Encadrement réglementaire
- Reconnaissance du rôle des producteurs et productrices agricoles
- Soutien de la relève agricole et favorisation de l'accessibilité aux terres agricoles
- Développement de la transformation agroalimentaire
- Communication et diffusion d'information

À la fin de la journée, chaque animateur a eu la chance de partager les réponses obtenues, selon chaque groupe de voyageurs. Cet exercice a permis d'identifier plus de xx forces, faiblesses, potentiels et contraintes. Certaines, soient les plus populaires, ont été repris dans la section concernant le diagnostic et les enjeux prioritaires.

Un second atelier a eu lieu et portait sur la vision stratégique. Ce dernier avait pour objectif de collecter les éléments de vision des participants de la zone agricole pour les prochaines années. Cependant, en raison de la COVID-19, cette rencontre n'a pu avoir lieu.

Annexe 3 – Consultation COCORIKO

Une consultation a eu lieu sur la plateforme *Cocoriko* du 3 au 21 novembre 2025.

Ce sont 28 participants qui ont répondu aux 24 questions.

Vous êtes :

Citoyen (ne)	73.33%
Agriculteur(trice)	13.33%
Autre (précisez)	13.33%
Grandes cultures (ex. blé, maïs)	0%
Élevage (animaux)	14.29%
Acéricole (sirop d'érable)	28.57%
Cultures spéciales ou petites productions	71.43%
Agrotourisme (visites de ferme, activités)	0%
Autre	14.29%

Connaissez-vous le PDZA (2016) de la MRC de Matawinie ?

Le PDZA est un document de planification qui vise à soutenir le développement durable et la mise en valeur du territoire agricole.

Oui	27.27%
Non	72.73%

Quel est votre degré de satisfaction à l'égard du PDZA adopté en 2016 ?

Totalement en accord	0%
En accord	81.82%
En désaccord	18.18%
Totalement en désaccord	0%

Sur les 14 actions prévues dans le PDZA de 2016, seulement 2 ont été entièrement réalisées. Selon vous, quelles sont les principales raisons expliquant cette faible mise en œuvre ?

	Complétée	En
1. Élaborer un coffre à outils pour l'affichage agrotouristique		
2. Évaluer la possibilité de créer une coopérative de partage de la main d'œuvre		
3. Collaborer à l'analyse du potentiel acéricole en partenariat avec la TGIRT		
4. Élaborer une étude de faisabilité pour l'implantation d'un abattoir et d'une usine de transformation de proximité		
5. Soutenir la stratégie de commercialisation des produits agroalimentaires de la Matawinie (ex. : circuits courts)		
6. Soutenir l'émergence d'entreprises agricoles dont le développement repose sur de nouveaux modèles d'exploitation ainsi que sur l'innovation		
7. Distribuer des paniers de produits locaux « Bienvenue en Matawinie » aux nouveaux résidents		
8. Mettre sur pied un projet de marché itinérant faisant la promotion des produits maraichers et agroalimentaires		
9. Mettre sur pied une plateforme de diffusion comprenant les formations offertes, un service de mentorat, les programmes de subventions ainsi que la liste des évènements et festivals offerts en Matawinie		
10. Caractériser les cours d'eau agricoles afin de réaliser un plan quinquennal de travaux à effectuer		
11. Élaborer un projet pilote de charte des paysages agricoles		
12. Assurer la concordance du PDZA avec le schéma d'aménagement et toute autre planification d'organismes partenaires	✓	
13. Créer une vigie sur la filière avicole		
14. Joindre le réseau banquedeterres.ca	✓	

Actions trop ambitieuses ou peu réalistes	18.75%
Trop d'actions	37.5%
Autre	43.75%

Choix Autres

Il semble que seules les actions de type plus "administratives" aient été réalisées, comme si la volonté politique nécessaire à celles qui étaient plus innovantes n'a pas été au rendez-vous. Dans le contexte actuel, l'innovation et l'audace sont nécessaires pour tendre vers la souveraineté alimentaire. La MRC de Matawinie possède tous les atouts nécessaires à ce grand projet.

Le PDAZ n'est pas connu

Je pense que les gens doivent se réapproprier leur terroir. Je pense qu'il faut favoriser les initiatives agro-alimentaire à l'échelle des villages. Lorsque chaque village de la Matawinie aura son noyau de citoyens soucieux de développer une agriculture locale, la mrc pourra jouer son rôle de coordonner leurs actions respectives.

Pas de soutien aux productions marginales et utilisant des techniques modernes appropriées telles, non travail du sol, réduction de la compaction, conservation de l'humidité dans les sols, pas de machinerie, culture bio-intensif (revenu brut de plus de 10,000$/acre). Et des marchés publics trop souvent fermés (horaire ne correspondant pas a la saison de production)

Quelle est l'implication de la MRC? Quelles ressources y a t'elle dédié? Qui étaient les partenaires? Est-ce que les partenaires pour la mise en oeuvre avait les ressources ou l'intérêt pour atteindre les objectifs? C'est au responsable de la mise en oeuvre de ces actions d'en juger.

Choix Autres

Peu de volonté politique et de mobilisation

Manque de ressources

Selon vous, quels types de productions devraient être encouragés sur le territoire ?

Productions de proximité (circuits courts)	50%
Produits biologiques	18.18%
Productions de niche (ex. champignons, petits fruits)	4.55%
Activités agrotouristiques	22.73%
Autre	4.55%

Commentaire 1

Toutes des bonnes réponses, mais je préconise sur des petits terrain la production de PFNL. 0

Quelles actions aideraient le plus à renforcer la rentabilité et la résilience des fermes ?

Aide à la mise en marché locale	40%
Accompagnement au niveau développement / financ	30%
Formations en gestion et innovation	5%
Meilleur accès aux infrastructures de transformation	15%
Autre	10%

Commentaire 3

Toutes des bonne réponse, mais surtout en soutient financière qui est le nerf de la guerre en démarrage d'entreprise. Aussi faire de la publicité pour encourager les consommateurs a acheter aux fermes locale en informant de tous les bienfaits. Santé, environnement, économie locale, lien communautaire. 0

Marché échelonné sur une saison plus longue avec un lieu disponible en tout temps 0

Précision: aide à la mise en marché locale par un soutien financier ou administratif aux modes de distribution locaux comme les marchés publics 1

Quels outils ou moyens de promotion seraient les plus utiles pour mieux faire connaître l'agriculture de la Matawinie ?

Campagnes de communication / événements	27.27%
Visites de fermes / agrotourisme	36.36%
Plateformes numériques ou cartes interactives	27.27%
Autre	9.09%

Dans les journaux, poste radio locaux, communication sur Facebook. Mais surtout en informer les différents acteurs du domaine. 0 ♡

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à l'installation de la relève agricole ?

Accès à la terre	42.86%
Financement de départ	61.9%
Manque de formation ou d'accompagnement	0%
Charge administrative	9.52%
Autre	4.76%

Avec l'augmentation des prix des terre l'accès est très difficile. Aussi le coût de la machinerie et autres intrants. Les petites reste souvent inexploitées car leur propriétaire plus âgé ne connaissent pas le potentiel de celle-ci. Il ne fond que couper un peu de bois et faire un peu de sirop pour s'amuser. Les ingénieurs forestier aussi ne voient que le bois a couper. 0 ♡

Subventions à l'établissement insuffisante 0

Quelles formes de soutien seraient les plus pertinentes pour la relève ou entreprises agricoles déjà en place ?

Mentorat ou jumelage avec des producteurs expérim	33.33%
Programmes de financement adaptés	52.38%
Formations en démarrage d'entreprise agricole	9.52%
Services de planification financière et technique	19.05%
Autre	9.52%

Suivant ›

Commentaire 1

Étudiant, la subvention à l'établissement était de $40,000. A ma graduation elle était passée a $15,000. (ce que j'ai eu). Elle est maintenant à $25 ou 50,000$. Ce qui est trop sélectif selon les critères mis en place face à la réalité de l'établissement. 0

Quelles pratiques ou solutions devraient être priorisées pour s'adapter aux changements climatiques ?

Gestion de l'eau (irrigation, drainage)	21.05%
Diversification des cultures	36.84%
Santé des sols et couverture végétale	52.63%
Arbres et haies brise-vent	10.53%
Autre	10.53%

Quelles formations ou accompagnements seraient les plus utiles pour adapter votre production aux changements climatiques ?
8 personnes ont répondu à cette question (29%)

Réponses

Permaculture

Xavier Amodeo, 13 novembre 2025

je ne produis rien en ce moment donc je ne pourrais pas dire. mais pour mes chevaux, ça serait drainage des sols avec les fortes pluie, package toujours à refaire.

Mayrand Vanessa, 7 novembre 2025

Formations en permaculture. Il faut revoir nos modèles de production.

Marie-Laurence Lavoie, 5 novembre 2025

Lignes par page : 5 6-8 sur 8

Le PDZA prévoit de diffuser la cartographie climatique projetée à 50 ans. Comment aimeriez-vous que cette information soit partagée ou utilisée ?

Dans le cadre de la révision du PDZA, une étude climatique a été réalisée afin de modéliser différents scénarios pour les 50 prochaines années. Cette étude a permis de produire une cartographie théorique illustrant les zones d'accumulation d'eau potentielles sur le territoire. Cet outil vise à soutenir les producteurs dans la planification de leurs cultures, le drainage des terres et l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques. Nous aimerions savoir comment une telle cartographie pourrait être la plus utile pour vous dans vos activités.

Formations (webinaires) pour les producteurs	11.76%
Outil interactif en ligne	82.35%
Autre	5.88%

Suivant ›

Commentaire 1

Dans le style de forêt ouverte ou dans forêt ouverte simplement 0 ♡

Quelles thématiques de formation en agriculture durable vous intéresseraient le plus ?

Gestion des sols et fertilité	22.22%
Techniques d'irrigation et de drainage	11.11%
Adaptation climatique / biodiversité	72.22%
Autre	11.11%

Selon vous, quelles sont les priorités à développer dans le secteur bioalimentaire matawinien ?

Coopératives et maillage entre producteurs	75%
Soutien à la transformation locale	40%
Meilleure logistique et transport	10%
Promotion et mise en marché	5%
Autre	5%

Suivant ›

Commentaire 1

Encourager la transformation a la ferme. Ouvrir des abattoirs locale. Moins légiférer la transformation . 0

Quelles formes d'appui seraient les plus utiles pour les petites entreprises de transformation ?

Formations techniques	11.11%
Partage d'équipements	33.33%
Accompagnement entrepreneurial (Recherche d'aide	50%
Autre	5.56%

Suivant ›

Commentaire 1

Formation et partage d'équipements tout en permettant l'abattage a la ferme tel que demandé par Dominique Lamontagne 0 ♡

Quels défis majeurs percevez-vous en agriculture dans la MRC ?

Accès à l'eau	5%
Accès à la terre	35%
Diversification des cultures	25%
Adaptation climatique	35%
Valorisation des produits locaux	30%
Manque de main-d'œuvre	35%
Autre	15%

Selon vous, quelles actions concrètes devraient être mises en priorité pour atteindre ces objectifs ? (4 choix)

• Développer une stratégie territoriale de diffusion et	42.11%
• Soutenir les agriculteurs et inventorier le patrimoine	26.32%
• Soutenir le développement des PFNL, notamment la	21.05%
• Soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire	42.11%
• Diffuser et enseigner l'utilisation de la cartographie	15.79%
• Promouvoir les programmes territoriaux et les allian	47.37%
• Encourager la collaboration entre les acteurs du ter	31.58%
• Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation	10.53%
• Soutenir l'élaboration du Plan de développement d'u	36.84%
• Soutenir la pérennité des marchés publics sur le ter	42.11%
Autre	0%